
A fleur de justice

(IV)
Palestine

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Les textes de ce document n'ont pas été écrits en vase clos. Merci donc à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, en suggérant des ajouts, des suppressions, des précisions et parfois des modifications de fond. Merci aussi aux organisations et associations dans le cadre desquelles ils ont été écrits, parfois anonymement, souvent en leur nom, mais toujours selon des urgences partagées. Avec l'espoir qu'ils ont encore quelque utilité.

Table des matières

Les accords d'Oslo	5
La situation de la résistance (6)	
La situation de l'Etat sioniste (7)	
<i>Annexes</i> (12)	
La résistance en Palestine : bilan de l'année 2002	16
L'expérience du rassemblement de solidarité à Liège ...	19
Le Plan de séparation de Sharon	23
Un siècle de résistance à l'entreprise coloniale sioniste ..	26
I.- Le sionisme (27)	
II.- Les réfugiés (30)	
III.- Les discriminations (33)	
IV.- L'occupation (36)	
V.- Le Droit international (40)	
VI.- La résistance (42)	
VII.- La solidarité internationale (44)	
VIII.- La situation actuelle (47)	
Des élections sous occupation	53
Gaza : encercler, affamer et tuer pour soumettre	61
Deux Etats ou un seul Etat en Palestine ?	65
Arguments de la solution à deux Etats (68)	
Premières conclusions (74)	
Arguments de la solution à un seul Etat (77)	
<i>Annexes</i> (79)	
L'économie de la collaboration	91
Palestine et élections européennes et régionales	96
Sur le boycott et la normalisation	105
Le contexte et les intervenants (105)	
Un plan pour le boycott (115)	
Sur le <i>Collectif de solidarité avec la Palestine</i>	119
Comptes rendus	122

Les accords d'Oslo

(Avril 2002)

Introduction

Après la première guerre mondiale, les peuples du Monde arabe étaient mobilisés, par un fort mouvement national et anti-impérialiste. Quelques dates emblématiques : l'insurrection d'Egypte en 1919, les émeutes de Palestine en 1920, la grande révolte d'Irak en 1920, l'insurrection rifaine au Maroc en 1921. Après l'écrasement de l'empire ottoman, ce mouvement allait prendre pour cible les principales puissances impérialistes de l'époque : la France et la Grande Bretagne.

L'entreprise de colonisation sioniste est alors venue s'insérer dans la stratégie impérialiste et en particulier britannique. Cette stratégie consistait à réprimer par tous les moyens le mouvement national et unitaire de libération arabe. L'entreprise sioniste était l'un de ces moyens. Sur la base de cette contradiction principale - entre l'impérialisme britannique (et plus tard américain) d'une part et, d'autre part, le mouvement de libération arabe - le rapport entre l'entreprise sioniste et les peuples arabes, et le peuple palestinien en particulier, va être un rapport de *répression* et *d'oppression*, tandis que le rapport entre l'impérialisme et l'entité sioniste va être un rapport de *protection* et *d'utilisation*.

Résultat : la colonisation sioniste, qui comptait quelques 50.000 personnes et se limitait au début du siècle à quelques centaines de Km², recouvre aujourd'hui la Palestine tout entière, une partie du territoire syrien et, il y a quelques années, une partie du territoire égyptien et libanais. Côté palestinien : des centaines de villages rasés, des villageois massacrés, des terres confisquées et près d'un million de Palestiniens, terrorisés ou expulsés par la violence des armes, se sont retrouvés en exil. Ils sont aujourd'hui plus de 4 millions et, pour la majorité écrasante, vivant dans des conditions infrahumaines dans les camps de réfugiés.

Le peuple palestinien n'a jamais accepté cette situation. Quelques moments forts de cette longue résistance : les grandes émeutes de 1920, la révolte paysanne de 1935, le grève générale de 1936 (d'avril à octobre), la révolte armée de 1935-38 (dont la répression a été menée conjointement par l'armée britannique et les milices sionistes), La grève générale de décembre 1947, à partir de 1964 (naissance du Fatah) : activités de résistance variées (sabotages, actions de commandos contre des colonies, contre des soldats, bombardements au mortier à partir du

Liban, détournements d'avion, prises d'otages...), grève générale en juin 1980, grève générale et grandes manifestations en mars et avril 1982, grève générale massive en juin 1987 (Cisjordanie), début de la première *Intifada* à Gaza en décembre 1987 (elle va durer près de 6 ans), début de la deuxième *Intifada* fin septembre 2000...

Cette longue résistance n'a pas encore abouti. La force de l'ennemi et les soutiens extérieurs dont il bénéficie n'expliquent pas tout. Une partie de l'explication est à chercher dans les orientations mêmes du mouvement de résistance. Nous allons pour cela partir des accords d'Oslo (septembre 1993).

L'acceptation de ces accords est une grave erreur tant du point de vue du principe que du point de vue de la conjoncture du moment. Du point de vue du principe d'abord : L'objectif fondamental du mouvement de résistance palestinien est de libérer la Palestine de l'occupation sioniste. Cela ne peut se réaliser qu'en mettant fin à l'état sioniste et en édifiant à sa place un état démocratique, unifié et laïc au sein duquel coexisteraient tous ceux qui sont attachés à la terre de Palestine sans distinction de convictions religieuses ou philosophiques.

Or les accords d'Oslo contredisent radicalement cet objectif : d'abord parce qu'ils acceptent l'idée de partage ; ensuite parce qu'ils acceptent ce partage sur la base des convictions religieuses : les Juifs d'un côté et le restant de l'autre ; enfin parce qu'ils acceptent un partage qui aboutit au maintien de l'état sioniste sur la plus grande partie de la Palestine historique et donc à la dépossession définitive de plusieurs millions de réfugiés palestiniens.

L'acceptation des accords d'Oslo est aussi une grave erreur du point de vue de la conjoncture de l'époque. Pour le montrer, il faut examiner ce qu'étaient la situation de la résistance palestinienne et celle du mouvement sioniste.

La situation de la résistance

La résistance populaire a connu depuis la fin des années 80 un très grand essor: *l'Intifada* en est une des formes les plus avancées. C'est une remarquable création de masse qui a joué un rôle décisif dans le bouleversement de la situation politique et militaire. Mais, parallèlement, d'autres formes de résistance se sont développées.

Quelques exemples significatifs. En 1987, au moment même où commence *l'Intifada* à Gaza, les habitants de la petite ville de Beit Sahour organise une véritable action de désobéissance civile en refusant de payer les impôts à l'état sioniste. Pour briser ce mouvement, il fallut une lourde intervention de l'armée et un bouclage de la ville pendant près de 4 semaines. Deuxième exemple : la

naissance et le développement de vastes réseaux de solidarité. Pendant les sièges et les couvre-feux, ils ont contribué à résoudre les problèmes d'approvisionnement : petits jardins dans les camps ou autour des maisons, chaînes de transport clandestin des aliments, constitution dans chaque rue de petites réserves d'aliments destinés aux plus démunis et financées par une contribution mensuelle volontaire (à noter : les pacifistes israéliens y ont apporté leur part).

Troisième exemple : Les grandes manifestations de masse de la première année de l'*Intifada* ont favorisé l'implantation durable de centaines de comités de base qui décident localement des initiatives à prendre. Ce sont ces comités qui ont assuré tout le succès des grèves des commerçants qui ont fait beaucoup de mal aux produits israéliens. Ce sont certains d'entre eux aussi qui ont surtout évolué vers des groupes de résistance armée prenant pour cibles les colons et les forces d'occupation (1).

Or les accords d'Oslo n'offrent aucun cadre dans lequel toutes ces formes de résistance puissent se développer et s'approfondir. Bien au contraire. Le peu de force coercitive dont dispose l'Autorité palestinienne née de ces accords est principalement dirigée contre cette résistance : désarmement des résistants, surveillance, arrestations, torture... Quelques faits significatifs : 100 militants du FPLP (2) sont arrêtés en février 1995 ; 85 cas de torture prouvés et 17 détenus morts en détention depuis fin 1994 ; des résistants d'autres tendances sont violemment désarmés en avril 1995 ; plusieurs journaux d'opposition sont suspendus en août 1995 ; des livres sont censurés et des directeurs de journaux arrêtés... (3).

Résultat des accords d'Oslo : une partie des Palestiniens se charge de mater l'autre partie pour que l'état sioniste veuille bien concéder, non pas 50% du territoire comme pourrait le laisser entendre l'idée de partage, mais uniquement 9% de ce qu'on appelle les « territoires occupés », soit moins de 5% de la Palestine historique.

La situation de l'Etat sioniste

Les accords d'Oslo sont d'autant plus paradoxaux qu'ils sont intervenus dans une conjoncture où la position du sionisme était tactiquement affaibli, tant sur le plan extérieur qu'intérieur.

1. Sur le plan extérieur

L'élément décisif dans cet affaiblissement n'est autre que le développement de la résistance populaire de masse. Elle a montré au monde entier que, contrairement aux bobards de la propagande sioniste, la Palestine n'est pas « une terre sans peuple pour un peuple

sans terre », qu'il y a là un peuple, que ce peuple résiste, qu'il résiste à une armée d'occupation et que cette armée d'occupation est aussi brutale que n'importe quelle armée d'occupation sous d'autres cieux et en d'autres temps.

Le deuxième élément de l'affaiblissement de la position extérieure de l'état sioniste est la fin de la guerre froide. Si on laisse de côté les contradictions secondaires entre les Européens et les Américains ou entre les Occidentaux et les Russes ou Chinois, l'impérialisme occidental n'a plus de rival dans la région. Le soutien inconditionnel dont a toujours bénéficié l'état sioniste perd ainsi une partie de ses raisons d'être.

Il en résulte que si l'état sioniste continue d'être une pièce importante dans le dispositif de la mainmise impérialiste sur la région, il a cependant cessé d'être une pièce maîtresse. Plus encore : face au mouvement de libération des peuples arabes, les stratèges de l'impérialisme, surtout côté européen et lobby pétrolier, s'inquiètent de ce qu'a de dangereux, tant pour leurs alliés arabes que pour leurs intérêts d'ensemble, la situation continuellement explosive entretenue par l'occupation.

Le troisième élément de l'affaiblissement de la position extérieure de l'état sioniste provient des suites de la guerre du Golfe. De larges secteurs de l'opinion internationale comprennent de moins en moins que l'on ne fasse pas preuve de la même intransigeance dans l'application des résolutions de l'ONU lorsque ces résolutions concernent l'état sioniste. Ce sentiment est renforcé par le fait que l'état sioniste a adopté une position extrémiste en refusant d'appliquer des « accords de paix » (qui lui sont plus que favorables) : refus de la proclamation d'un état palestinien, multiplication et renforcement des colonies...

2. Sur le plan intérieur

Sur ce plan, la position de l'état sioniste était affaiblie à tous les points de vue : idéologique, politique, militaire et socio-économique.

a) L'idéologique

Une frange de plus en plus large des Juifs de l'Etat sioniste et de la diaspora ne se reconnaît plus dans un certain fanatisme politique et religieux du genre de celui qui apparaît dans le fait suivant : à la question du journal *Le Monde* sur le sort à réserver aux Palestiniens, un militant du mouvement d'extrême droite *Gouch Emounim* répondit : « *Tout ce pays nous appartient parce que Dieu l'a décidé ainsi* ».

A l'inverse, beaucoup se reconnaîtraient dans cette déclaration de la députée Shoulamit Aloni au même journal (1997) : « *La terre, le peuple élu, le nationalisme, tous les ingrédients de fascisme sont là.*

J'ai passé 31 ans à la Knesset, et jamais je n'ai été aussi inquiète qu'aujourd'hui. Nous sommes en plein ethnocentrisme. Nous ne respectons plus personne. Nous traitons les Palestiniens comme des êtres de seconde classe. Nous prenons leurs terres, leurs maisons et leurs droits par la force. S'il y a une nouvelle guerre, nous n'aurons à nous en prendre qu'à nous-mêmes ».

Ils s'y reconnaîtraient parce qu'il y a eu une cassure dans l'ensemble idéologique sioniste, une cassure éthique à laquelle a grandement contribué *l'Intifada*. C'est dans cette brèche qu'est venu s'engouffrer le travail de grande probité intellectuelle de ce qu'on appelle *les nouveaux historiens israéliens*. Ceux-ci ont en effet déboulonné l'un des grands mythes fondateurs du sionisme en montrant, faits et documents à l'appui, que le bel édifice de l'Etat sioniste est bâti sur la spoliation violente, les massacres, l'exil et la discrimination des Palestiniens (4), que les Palestiniens sont « les tristes héritiers du calvaire du peuple juif » (Ibrahim Souss). Et ce sont ceux qui ont terriblement souffert de persécutions qui leur font subir ce calvaire.

b) Le politique

L'essor de la résistance populaire de masse a accentué toutes les divisions politiques existantes au sein de la classe politique israélienne, en particulier entre *laïcs* et *intégristes*, entre les partisans de « la paix contre les territoires » et les partisans de « la paix contre la paix » (maintien du statu quo).

Mais le plus important est que cette résistance a, d'une part, grandement contribué à éloigner les Arabes israéliens de l'establishment sioniste, à les « repalestiniser ». Victimes d'une véritable politique d'apartheid, traités en étrangers sur le sol même de leur patrie, ils ont, à la faveur de *l'Intifada*, multiplié les initiatives de solidarité avec les habitants des territoires occupés. Ils ont en particulier organisé une grève générale de 24 heures massivement suivie (janvier 1988).

D'autre part, l'essor de la résistance a favorisé le développement des mouvements pacifistes, mais il a surtout favorisé la naissance ou le renforcement d'associations judéo-arabes. Elles sont des dizaines et luttent contre toutes les formes de répression : brutalités de l'armée, détentions, châtiments collectifs, destruction de maisons, « tabassage », torture, expulsions...

Ce sont ces mouvements et associations qui sont à l'origine d'une manifestation de plusieurs milliers de personnes en faveur de la paix à Tel-Aviv, (décembre 1988), d'une autre de 30.000 pour réclamer l'évacuation des colons extrémistes. Ce sont eux aussi qui, pendant les bouclages des territoires occupés, ont acheminé des vivres ou organisé l'envoi de médicaments... La cohésion intérieure de la politique

sioniste, qui avait pour composante essentielle l'unité anti-arabe et anti-palestinienne est ainsi rompue.

c) *Le militaire*

L'armée sioniste est équipée et entraînée pour des guerres de décision rapide contre des armées conventionnelles sur un front précis. C'est une armée de réservistes dont les scrupules moraux peuvent être tus dans le cadre de l'anonymat de ce genre de guerre. Tout change à partir du moment où le travail qui leur est demandé est une répression brutale au quotidien, étalée dans le temps, sur un front de guerre imprécis et de surcroît principalement dirigée contre des personnes désarmées.

Indice important des effets de cette situation : les refus de servir, pour des raisons morales, dans les « territoires occupés » se sont multipliés. Il s'agit de plusieurs centaines de réservistes, parmi lesquels une soixantaine ont été condamnés à des peines de prison (fin 1988). L'organisation *Yesh Gvoul* des objecteurs de conscience de la guerre du Liban en 1982 a repris ses activités pour assister ces nouveaux objecteurs.

Autre indice : jusqu'ici l'armée n'exerçait son rôle répressif qu'à l'extérieur de l'entité sioniste. Or, elle est de plus en plus amenée à jouer ce rôle à l'intérieur aussi, mais – et c'est significatif – plus contre les pacifistes que contre les intégristes juifs. Et cette répression n'hésite pas à utiliser des méthodes d'escadrons de la mort. Ex. : la maison d'un jeune juif oriental du Néguev, sympathisant des Palestiniens, a fait l'objet de quatre tentatives d'incendie en 1988.

d) *Le socio-économique*

Pour une population de moins de 5 millions d'habitants, l'Etat sioniste reçoit chaque année des Etats-Unis plus de 3 milliards de dollars (près du quart de toute l'aide extérieure américaine). Ce à quoi il faut ajouter l'aide militaire, l'aide venue des autres pays occidentaux, les envois de la diaspora, etc. Le déficit extérieur est entièrement couvert par la seule aide américaine. Israël est un des états les plus endettés du monde (plus de 20 milliards de dollars). Sous l'angle purement budgétaire, l'économie de l'entité sioniste est entièrement dépendante de l'aide de l'impérialisme occidental.

Cette dépendance congénitale permettait pourtant que les conditions de vie des Juifs les plus défavorisés fussent supportables. Or, c'est précisément cet équilibre social qui s'est rompu sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- des mesures d'austérité drastiques pour réduire le déficit budgétaire ont eu pour effet d'augmenter l'exploitation des couches les plus défavorisées : salaires gelés, augmentations des prix, suppression des subventions pour certains produits, impôts exceptionnels à partir de 1987...

- une hyperinflation : 445% en 1984 par exemple, 184% en 1985, 100% en 1986.

- L'apparition d'un chômage endémique (plus de 11% de la population active en 1992) du fait de l'arrivée des immigrés russes et falachas et de la privatisation de beaucoup d'entreprises d'Etat.

- Les énormes retombées économiques de l'exploitation des travailleurs palestiniens des « territoires occupés » ont chuté vertigineusement du fait des blocus continuels, de même que les ventes de produits israéliens à cause de ces mêmes blocus et du boycott par les Palestiniens de ces produits. C'est ce qui explique en partie que, pour la seule année 1988, Israël ait perdu 2% de son PNB.

- Les effets de la récession internationale tant sur le secteur capitaliste dépendant des grands monopoles internationaux que sur le secteur de l'économie parallèle qui constitue 25 à 30% de l'ensemble.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : accentuation sans précédent des inégalités existantes entre Juifs orientaux et Ashkénazes et entre riches et pauvres. En 1991, 435.000 Israéliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté – chiffre en augmentation constante du fait du chômage de longue durée et de l'arrivée à échéance des allocations aux nouveaux immigrants.

Les dangers d'une telle situation pour l'Etat sioniste sont des avantages pour la résistance du peuple palestinien : les contradictions politiques, ethniques et socioculturels au sein de l'entité sioniste sont en train de se transformer en contradictions de classe et de créer ainsi une force sociale potentiellement solidaire du mouvement de libération du peuple palestinien. (5)

Or les accords d'Oslo ne tirent aucun profit de cette conjoncture. Bien au contraire, ils donnent aux dirigeants sionistes les moyens de la juguler.

Conclusion

L'essor de la résistance de masse du peuple palestinien, l'affaiblissement tant interne qu'externe de l'entité sioniste, l'apparition en son sein de segments qui ont commencé à se détacher du projet sioniste, le développement des premières formes de lutte commune et de solidarité entre les Juifs et les Arabes contre le sionisme – tous ces éléments ont créé une excellente situation politique. Elle est excellente en ce qu'elle permet de poser les premières pierres de l'édifice d'un Etat démocratique et laïc, un Etat pour tous les citoyens de Palestine.

Les accords d'Oslo sont à contre-courant de tout cela. Pire : il est devenu évident qu'ils ont été conçus pour empêcher tout cela :

neutraliser le mouvement de résistance de masse en gagnant une partie de ses dirigeants transformés en garde-chiourmes de l'entreprise sioniste, maintenir la cohésion chancelante de l'entité sioniste sur le plan interne en renforçant la colonisation, donner le change à l'opinion publique internationale en matière de « paix » tout en maintenant la guerre répressive et l'injustice.

L'éclatement de la deuxième Intifada est venu administrer la preuve que le peuple palestinien n'est pas dupe et qu'il a tiré les bonnes conclusions. Les moyens de sa libération c'est dans ses propres forces qu'il va les chercher et non dans les antichambres de la Maison blanche. (6)

Annexe 1

Le sens de la seconde Intifada

Voilà plus de cinquante ans que le courageux peuple palestinien livre une lutte exemplaire à un ennemi surarmé et féroce à la solde de l'hégémonie américaine et occidentale, une lutte héroïque pour recouvrer sa patrie et sa liberté. Cet ennemi, après avoir usurpé une partie de la Palestine en 1948 et chassé la plus grande partie de ses habitants, veut maintenant mettre la main sur l'autre partie et soumettre l'ensemble du peuple palestinien à un esclavage colonial définitif.

Le peuple palestinien a toujours refusé de se soumettre. Et aujourd'hui, son mouvement de résistance a atteint un degré extraordinaire d'unité et de combativité. Conjuguant avec persévérance initiatives de masse et actions armées, il a créé une situation toute nouvelle.

L'intifada a en effet créé une situation nouvelle parce qu'elle est en train de mettre en échec les accords d'Oslo dont le but principal était de mettre fin à la résistance en achetant certains « dirigeants » palestiniens en contrepartie de petits bantoustans sans continuité territoriale et sans aucune souveraineté. Elle a complètement démasqué ces traîtres qui, au lieu de développer l'unité et la combativité de leur peuple collaborent avec l'occupant, livrent ou mettent en prison les résistants et se plient aux diktats de l'hégémonie américaine.

L'intifada a divisé les rangs de l'ennemi sioniste comme on le voit par la montée des mouvements pacifistes juifs, par la désobéissance des soldats réservistes ou par l'émigration croissante des Juifs vers d'autres pays. Elle a de même divisé les forces extérieures qui soutiennent l'Etat sioniste comme on le voit par les différences,

mêmes réduites, entre la position des Etats européens et celle des Etats-Unis.

L'intifada a affaibli politiquement les régimes dictatoriaux arabes face à leurs peuples, parce qu'elle a, par sa fermeté, montré leur faiblesse et coupé la voie à leurs marchandages aux dépens des droits du peuple palestinien.

L'intifada a gagné à sa cause des franges de plus en plus larges des peuples occidentaux comme le montrent les manifestations de solidarité à Bruxelles, Londres, Rome ou Paris ; comme le montrent aussi les missions civiles de protection ou les positions solidaires des ONG qui se trouvent en Palestine et ne peuvent être trompées par la machine à mensonges sioniste ; comme le montre enfin la sensibilité grandissante de beaucoup de médias occidentaux aux souffrances et à la lutte du peuple palestinien. Toute personne de bonne foi peut voir aujourd'hui que l'entreprise sioniste d'occupation de la Palestine est injuste, cruelle et immorale.

Au vu de cette situation, on peut dire que le compte à rebours du projet sioniste a commencé et que le peuple palestinien a fait un grand pas en avant vers la victoire finale. Plus que par le passé, il a besoin de notre solidarité. Et nous le soutiendrons de toutes nos forces, pour atteindre les objectifs suivants :

dans le long terme :

- Une Palestine démocratique pour tous ceux qui lui sont attachés, sans distinction de religions, dans l'égalité et le respect ;
- Une Palestine ouverte à tous les réfugiés qui en ont été chassés par le terrorisme sioniste;
- Une Palestine indépendante et libérée de la domination impérialiste.

dans le court terme :

- Faire échouer complètement le complot d'Oslo en renforçant résistance de masse et résistance armée ;
- Démasquer et isoler les capitulards palestiniens ;
- Concrétiser et renforcer le soutien des peuples arabes ;
- Développer des liens de solidarité et de lutte avec les Juifs anti-sionistes en Palestine et dans le monde.

Annexe 2 :

Raisons de « l'Opération Rempart » : mars-avril 2002

Pour les sionistes, les accords d'Oslo avaient trois objectifs : 1) neutraliser le mouvement de résistance de masse palestinien qui s'était exprimé de façon incisive lors de la première *intifada*; 2) maintenir la cohésion chancelante de l'entité sioniste sur le plan interne et rompre

son isolement externe grandissant ; 3) légaliser de fait l'occupation du reste la Palestine.

Pour atteindre ces objectifs, il fallait aux sionistes 1) faire en sorte que ce soit une partie des dirigeants palestiniens qui, en contrepartie de petits bantoustans sans continuité territoriale et sans souveraineté, répriment eux-mêmes le mouvement de résistance populaire; 2) faire croire qu'ils veulent la paix pour tromper l'opinion interne et externe ; 3) renforcer et multiplier les colonies pour créer des faits accomplis. Pour tout cela, les sionistes avaient l'appui total de l'impérialisme américain.

Après quelques années, les dirigeants palestiniens ont continué à se faire des illusions sur les intentions des sionistes et des américains. Les masses, elles, n'ont pas tardé à comprendre la tromperie. D'où la deuxième *intifada*. Et sa puissance 1) a coupé l'herbe sous les pieds de la soi-disant « autorité palestinienne » qui continuait de rêver de « pressions américaines » ; 2) a mis en danger l'annexion de fait du reste de la Palestine ; 3) a ravivé les tensions internes au sein de l'entité sioniste et a isolé celle-ci de plus en plus sur le plan international.

Or, si les dirigeants palestiniens complices des accords d'Oslo ne pouvaient pas réprimer de façon efficace le mouvement de résistance, l'objectif principal de ces accords tombait à l'eau. On a donc une réponse à la première question : pourquoi Sharon attaque-t-il maintenant ? Parce qu'il est obligé de faire lui-même le travail de répression que les collabos palestiniens ne peuvent faire que timidement sous peine de suicide politique, c'est à dire perdre le peu qui leur reste de crédit auprès des masses.

Bien qu'ils ne le disent pas et ne mettent en avant que le « terrorisme des attentats-suicides », les sionistes, avec Sharon à leur tête, savent très bien que le mouvement de résistance est loin de se réduire à cela. Ils savent qu'il est porté par la conscience aiguë de tout un peuple qu'il est dans son bon droit, qu'il luttera par tous les moyens pour l'obtenir et qu'il l'obtiendra. Il faut donc que la répression soit féroce, barbare.

On arrive donc maintenant à la réponse à la deuxième question : pourquoi Sharon attaque-t-il de cette manière ? Parce qu'il veut terroriser l'ensemble du peuple palestinien et pas seulement liquider la résistance armée. Les sionistes concèdent ainsi aux Palestiniens le droit d'être mécontents du sort qui leur est fait, mais pas celui de lui résister. Les sionistes « veulent la paix » pour « occuper en paix » la Palestine. Si les Palestiniens refusent de « les laisser en paix », les sionistes n'ont plus que les moyens fascistes : paralyser le peuple palestinien, ne serait-ce que provisoirement, par la peur, par la terreur.

Mais les sionistes se bercent d'illusions. La preuve : Djenine, ville martyre, est déjà devenue un symbole de résistance, comme en témoigne cette jeune mère palestinienne qui a prénommé *Djenine* la fille dont elle a accouché mercredi 10 avril. Et deux autres petites *Djenine* sont nées ces derniers jours dans la bande de Gaza...

Notes

(1) Quelques chiffres pour mesurer l'ampleur de cette révolte de masse. Pour les seules années 1987 et 1988, 600 Palestiniens ont été tués, quelques 14.000 autres ont été emprisonnés sans jugement pour le plupart. Pendant ces deux années, plus de 50.000 Palestiniens ont été, à un moment ou un autre, incarcérés. Plus de 350 maisons ont été scellées ou détruites pour punir les familles dont un membre avait été impliqué dans des activités de résistance. Selon les sources israéliennes mêmes, plus de 4000 personnes se sont ainsi retrouvées sans abri. En septembre 1991, le bilan était le suivant : 1116 morts, 20.000 blessés et 15.000 prisonniers. A la fin de 1995 le bilan était de 1500 morts dont 200 adolescents et 70 enfants de moins de 12 ans.

(2) Front Populaire de Libération de la Palestine (Résistance laïque).

(3) On ne peut que comprendre l'amertume d'Edward Saïd : « *Avec ces accords, nous, Palestiniens, après avoir été pendant des années les victimes de la répression des gouvernants arabes et de l'état sioniste, avons enfin acquis le droit d'avoir notre propre système répressif* ».

(4) Voir D. Vidal et J. Algazy, *Le péché originel d'Israël*, Paris, l'Atelier, 1998.

(5) Un tel phénomène n'est pas sans précédent. En 1957, à la suite d'un plan d'austérité qui avait réduit plus de 100.000 personnes au chômage, il y eut à Ashdod des émeutes pendant lesquelles, ensemble, les travailleurs arabes et juifs (surtout orientaux) se sont violemment heurtés aux forces de police.

(6) Une grande partie de l'information utilisé dans ce texte est tiré du dossier du journal *Le Monde* dirigé par J.-P. Langellier, : *Israël et Palestine, un destin partagé*, 1897-1997, Paris, 1997. Voir aussi Nadine Picaudou , « D'une Intifada à l'autre, la société palestinienne en mouvement », *Monde diplomatique*, mars 2001. Le début du texte doit beaucoup à M. Hussein, *La lutte des classes en Egypte*, Maspero, 1969.

La résistance en Palestine :
Bilan de l'année 2002
(Janvier 2003)

Pour l'année qui s'est achevée, l'Etat sioniste a poursuivi les trois objectifs qu'il s'était fixé pour mettre fin à la deuxième intifada et préparer le terrain à la colonisation complète de toute la Palestine :

1°) Liquider la résistance par la violence armée : assassinat de résistants, détentions massives, torture, opérations de ratissages violentes dans les camps de réfugiés, expulsion des militants d'une zone vers l'autre, quadrillage, mur de contention...

2°) Neutraliser Arafat à la tête de l'administration croupion née des Accords d'Oslo et le remplacer par des éléments prêts à participer plus résolument à la répression du peuple palestinien : état de siège, démantèlement et désarmement des franges de police qui refusent de collaborer, réoccupation militaire graduelle de l'ensemble du territoire, destruction des infrastructures éducatives, sanitaires productives et de communication ;

3°) Terroriser l'ensemble du peuple palestinien : destruction de maisons, bombardements aveugles, saccage des cultures, brutalités, couvre-feu, bouclages pour affamer, humiliations quotidiennes et barrages.

Cette politique s'est soldée par un échec :

- La résistance de masse et armée a baissé d'intensité mais elle continue d'être l'élément déterminant de la situation. Les réseaux de résistance de base ont acquis, du fait de la répression même, beaucoup d'autonomie et d'expérience ;

- L'administration d'Arafat a été grandement neutralisée, mais elle n'a pas été remplacée par des éléments plus obéissants aux diktats de l'occupant ;

- Le peuple a beaucoup souffert, mais il ne se rend pas. Rien ne le montre mieux que la levée en masse lors de l'ultimatum de 15 minutes donné à Arafat pour évacuer ses locaux le 20 septembre dernier. Cet échec a eu des conséquences importantes pour l'avenir immédiat de la résistance : Le gouvernement de coalition sioniste est tombé et son aile fasciste restée au pouvoir est complètement isolé sur le plan intérieur (partisans du retrait des « territoires », pacifistes, objecteurs de conscience, laïcs...) et sur le plan international : ONU, missions civiles internationales, ONG, Juifs anti-sionistes, Europe favorable à la création d'un Etat palestinien, médias et opinion publique de plus en plus sensibles aux souffrances du peuple palestinien... ;

- Le gouvernement américain, l'allié le plus sûr de l'Etat sioniste, a perdu l'initiative diplomatique. Il ne peut plus se présenter comme seul tuteur d'une « solution de paix » parce qu'il a été obligé, par le fait de l'intifada et des circonstances de l'après 11 septembre, de prendre trop clairement parti contre la résistance (Hamas et Jihad sur la liste noire du « terrorisme »). C'est tout le sens du fait que le « nouveau plan de paix » (Map Road) est l'œuvre d'un « quartet » (USA, Europe, Russie, ONU) ;

- Le pouvoir de récupération de ceux des palestiniens qui veulent collaborer avec l'occupant est extrêmement affaibli : ils sont de moins en moins écoutés et certains sont de plus en plus perçus comme des ennemis : Barghouti et d'autres résistants sont dans les terribles prisons de Sharon alors que Saâdet et d'autres résistants sont dans les prisons un peu moins terribles de Arafat, mais tous sont en prison.

Il y a donc de bonnes conditions pour que la résistance continue. Mais il y a d'autres éléments qui favorisent cette continuité :

- Il est certain que le bouclage et les barrages limitent le mouvement des résistants, mais en même temps il prive l'économie sioniste d'une main d'œuvre bon marché et de consommateurs pour ses produits ;

- Il est certain aussi que la répression militaire fait beaucoup de mal au peuple palestinien, mais en même temps, elle coûte beaucoup d'argent et pèse sur l'équilibre social de l'entité sioniste en accentuant de multiples tensions en son sein : entre riches et pauvres, religieux et laïcs, partisans et non partisans de deux « Etats ». Par ailleurs, cette même répression militaire met dans l'embarras et affaiblit tant la position politique des régimes arabes qui veulent « normaliser » leurs relations avec l'entité sioniste, que celle des alliés occidentaux de cette entité ;

- En affaiblissant la police de Arafat, l'occupant s'est privée de la collaboration, limitée mais utile, du réseau de police secrète et d'informateurs dirigé contre la résistance. Il s'est tirée une balle dans les pieds ;

- L'Etat sioniste est surarmé, mais la plus grande partie de son armement est inutilisable en dehors d'une guerre conventionnelle entre deux armées. Par ailleurs, même la faible partie de l'armement qu'il peut utiliser le fait apparaître aux yeux du monde pour ce qu'il est : un occupant en train de mater impitoyablement un peuple sans défense qui refuse de renoncer à sa terre ;

- La communauté d'origine arabe en Europe a perdu sa passivité et, avec les personnes éprises de justice et de paix, assure à la résistance du peuple palestinien un soutien et une visibilité d'une importance considérable : manifestations massives, débats, sit-in, rassemble-ments... Tous les partis politiques de beaucoup de pays de

l'Union Européenne sont obligés de revoir, au moins en apparence, leurs positions s'ils ne veulent pas perdre une partie de leur électorat. Sur ce terrain, la machine à bobards de la propagande sioniste, la pression sur les médias et le chantage à l'antisémitisme ne peuvent presque plus rien.

C'est sur ce terrain que nous devons continuer d'agir pour que le peuple palestinien recueille les fruits des sacrifices inouïs qu'il est en train de faire : retrouver la terre qu'on lui a volé à main armée.

L'expérience du rassemblement de solidarité à Liège (Mars 2004)

Le 19 avril prochain, cela fera 2 ans que la Coordination Justice en Palestine organise à Liège (tous les vendredis de 18h à 19h, Place du Marché) un rassemblement de solidarité avec le peuple palestinien. C'est l'occasion d'en rappeler l'origine et le sens.

Le rassemblement est né dans le choc émotionnel de « l'Opération Remparts », une des répressions les plus brutales et les plus barbares menées par l'armée sioniste contre le peuple palestinien depuis le début de la seconde intifada en septembre 2000. Initiée en mars 2002, l'opération a culminé début avril par le massacre du camp de réfugiés de Jénine (voir Annexe 1).

Le rassemblement nous a fait connaître comme volonté autonome pour un objectif précis et simple : « *Témoigner notre solidarité au peuple palestinien et rappeler avec persévérance la légitimité de sa résistance à l'occupation sioniste* ».

Le rassemblement s'est fait sur la base d'une plateforme d'unité (voir Annexe 2 pour le contenu et les signataires). Réunissant au départ une centaine de personnes, il a continué à se tenir régulièrement malgré la baisse de fréquentation, car l'essentiel dans ce genre d'initiative ce n'est pas le nombre (comme c'est le cas pour une manifestation), mais la persévérance, la ténacité, la durée. C'est par ces caractères-là que le rassemblement a gagné estime et respect auprès de nombreuses personnes et associations.

Dans cette d'initiative, nous n'avons été ni les premiers ni les seuls. Il existe un peu partout dans le monde des initiatives du même genre. Elles sont un encouragement pour la nôtre et l'inscrivent dans un mouvement de solidarité plus large.

En *Belgique* d'abord, un rassemblement se tient à Bruxelles tous les vendredis de 16 h à 18 h.

En *France*, une bonne dizaine de rassemblements de même type dont il faut citer en particulier celui de Toulouse (tous les mardis de 18 h à 19 heures) et celui de Marseille (tous les mercredis à 18 h).

- Au *Canada*, un rassemblement de solidarité avec les réfugiés palestiniens a lieu tous les vendredis de 12h à 13h à Montréal.

- En *Suisse*, il y a deux rassemblements : l'un à Genève (tous les vendredis à 17h30) et l'autre à Lausanne (tous les samedis de 8h30 à 13h30).

- Au Maroc, c'est tous les vendredis de 18h30 à 19h30 à Casablanca, sur la Place des Nations-Unis, rebaptisée Place Jénine.

Deux remarques sur ces rassemblements. La première est qu'ils sont le plus souvent portés par des personnes originaires du monde arabe. La seconde est que le rassemblement de Liège est le seul qui inscrit son action dans le cadre *d'une paix qui soit fondée sur l'égalité entre tous les citoyens de Palestine, une paix qui exclut le nettoyage ethnique et la loi du plus fort*. C'est d'autant plus important que cette option s'exprime de plus en plus et gagne en crédit, y compris auprès des Juifs de Palestine et d'Europe.

Annexe 1 :

Jénine : Crimes en toute impunité

Jénine est un camp de réfugiés. Ils sont en majorité originaires de Haïfa et sa région. Ils ont été spoliés de leur terre, de leurs biens et même de leurs souvenirs : la plupart de leurs villages ont été rayés de la carte. Cela n'a pas suffi aux sionistes. Du 3 au 11 avril 2002, leur armée est allée perpétrer, dans le camp où les réfugiés s'entassent depuis des décennies, une des répressions les plus brutales, les plus barbares menées contre le peuple palestinien. Elle l'a perpétré à huis-clos et effacé une partie des traces de son forfait. Quand journalistes et observateurs ont pu enfin aller dans le camp des réfugiés, il restait pourtant suffisamment d'indices pour susciter la stupéfaction, l'indignation, l'horreur.

L'envoyé spécial de l'ONU Terje Roed-Larsen, a déclaré à l'AFP après sa visite au camp : *« C'est totalement détruit, c'est comme si un tremblement de terre avait touché le camp... C'est absolument inacceptable, d'une horreur qui dépasse l'entendement. Nous avons des experts qui sont habitués aux guerres et aux tremblements de terre et ils disent qu'ils n'ont jamais rien vu de tel »*.

L'un des délégués d'Amnesty International, Javier Zuñiga, a déclaré après sa visite au camp : *« C'est l'une des pires scènes de destruction que j'ai eu l'occasion de voir. Il est presque impossible de concevoir que ce qui était autrefois une ville est aujourd'hui un paysage lunaire »*. Le rapport de mission d'Amnesty - pourtant toujours très mesuré - parle carrément de *« crimes de guerre »* et de *« graves atteintes au droit international humanitaire et aux normes internationales relatives aux droits humains »*.

Même l'émissaire américain au Proche-Orient William Burns, qui s'est rendu dans le camp, n'a pas hésité à parler d'une *« terrible tragédie humaine. Ce qui s'est passé dans le camp de Djénine a causé d'énormes souffrances à des civils palestiniens innocents »*.

Les faits sont si horribles que, le 19 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté à l'unanimité une résolution (la n° 1405) sur l'envoi d'une commission d'information. L'Etat sioniste a décidé de refuser tout bonnement la dite commission. Et qu'a fait l'ONU par la voix de son secrétaire général ? Le 2 mai, elle a dissous la commission d'information parce que l'Etat sioniste n'est pas d'accord. Tout se passe comme si un juge, chargé d'instruire un dossier, décidait de ne pas le faire parce que le présumé coupable n'est pas d'accord. C'est tout simplement inouï. Quel peuple peut encore faire confiance à l'ONU après cela ? Qui peut encore accorder du crédit à une prochaine résolution de l'ONU qui exigerait d'un pays faible - sous peine d'agression militaire et d'embargo - l'application d'une quelconque résolution ?

Une conclusion s'impose : si l'Etat sioniste peut agir avec autant d'impunité alors que l'injustice est claire et les crimes flagrants, c'est que les puissants de ce monde ont choisi leur camp. Ils l'ont choisi en fonction de l'objectif dicté par leurs intérêts : pour dominer et maîtriser cette région du monde qui recèle 70 % des réserves de pétrole, ils considèrent l'Etat sioniste comme un allié et un ami qu'il faut protéger, alors qu'ils considèrent le peuple palestinien comme un adversaire et un ennemi qu'il faut mater. Tant d'arrogance, d'égoïsme, de déni de justice ne peuvent mener qu'à la guerre. Est-ce que ceux qui veulent imposer à la fois l'injustice et la soumission des victimes de cette injustice, peuvent s'attendre à autre chose qu'à la haine et à la guerre ?

Oui, ils ont choisi leur camp. Nous aussi, devons choisir le nôtre !

Annexe 2 :

Plateforme de la *Coordination Justice en Palestine* (2004)

Le peuple palestinien a été spolié de sa terre par la force. Il a été expulsé par la violence. Il est aujourd'hui réprimé par la terreur. Il est réprimé parce qu'il résiste à l'occupation sioniste, parce qu'il veut recouvrer ses droits.

Nous soutenons *l'intifada*, légitime résistance du peuple palestinien à l'oppression sioniste, pour construire

- Une *Palestine démocratique* ouverte à tous dans l'égalité et le respect;
- Une *Palestine* concrétisant le *plein droit au retour de tous les réfugiés* qui ont été chassés par le terrorisme sioniste ;
- Une *Palestine indépendante* et libérée de la domination impérialiste.

Nous appelons tous les citoyens épris de justice et de liberté à marquer leur solidarité avec le peuple palestinien,

- En demandant instamment au gouvernement de Belgique 1°) de *rompre toutes les relations avec l'Etat sioniste* : diplomatiques, économiques et de coopération officielle dans les domaines culturel, scientifique et technique ; 2°) d'appeler les autres pays européens à adopter la même politique ;

- En *boycottant* de manière systématique les produits en provenance de l'Etat sioniste.

Signataires : Association Belgo-Palestinienne ; Association des Etudiants Arabes de Liège ; Association Racines et Citoyenneté ; Composante de la Communauté Arabe de Belgique pour le Soutien de la Palestine ; Mouvement des Jeunes du PTB ; Rencontre pour la Palestine ; Socialisme sans Frontières ; Union des Femmes Palestiniennes en Belgique.

Le plan de séparation de Sharon (Juin 2004)

Le plan de « séparation unilatérale » décidé par Ariel Sharon prévoit en résumé l'évacuation des colonies de la bande de Gaza et de quelques colonies isolées de la Cisjordanie, l'annexion par l'entité sioniste des territoires délimités par le « mur de sécurité » et le maintien du refus de tout retour des réfugiés. Quel est le contexte et le sens de cette décision.

Cela fait près de quatre ans que le peuple palestinien a engagé *l'intifada*, la seconde révolte contre l'occupation. Malgré une répression violente et systématique, malgré les souffrances, il a réussi à mettre la machine de guerre sioniste en difficulté.

Les colonies ont coûté des centaines de vies humaines (plus de 80 soldats à Gaza) et leur maintien et leur protection ont dévoré des milliards. La situation d'insécurité a découragé les investisseurs et les touristes et, en plus, provoqué le départ d'environ 760.000 Juifs à l'étranger et fait chuter le nombre de nouveaux émigrants : un quart des Américains venus en Palestine depuis 1989 sont repartis et beaucoup d'émigrants sont en train de vendre leurs biens et de quitter le pays. Les bouclages et les check-points ont rendu aléatoire l'exploitation de la main d'œuvre palestinienne et provoqué des faillites ou des récessions. En 2003, le chômage a atteint 11% de la population active. Les difficultés budgétaires dues au coût de l'occupation ont rendu nécessaire une politique d'austérité qui a eu pour conséquence des milliers de licenciements dans les services publics et des coupes sombres dans les dépenses sociales. Un indice parmi d'autres : 40% des enfants juifs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2002, selon Conseil national de l'enfance (1). (Voir aussi l'encadré)

Sur le plan politique, les conséquences de *l'intifada* ne sont pas moins importantes. A l'intérieur : grève générale des services publics de novembre 2003 ; développement du mouvement des objecteurs de conscience et des *refuzniks* (soldats qui refusent de prester leur service militaire dans les territoires occupés) ; réveil du mouvement pacifiste comme on a pu le voir dans la lutte contre le « mur de sécurité » ou la manifestation massive pour l'évacuation de la bande de Gaza il y a quelques semaines.

A l'extérieur : de larges franges des peuples d'Occident sont de plus en plus sensibles au sort injuste et cruel qui est fait au peuple palestinien (apartheid, occupation et exil) ; des Juifs de plus en plus

nombreux se détachent du projet sioniste ; Les réticences de l'Union européenne sont grandissantes tandis que le gouvernement américain s'est vu obligé de laisser passer une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant les récentes exactions de l'armée sioniste à Rafah. On peut donc dire que jamais les sionistes extrémistes n'ont été aussi isolés tant à l'intérieur de la Palestine qu'à l'extérieur.

Crise sociale de l'Etat sioniste (Mars 2002)

En décembre 2001, les handicapés de l'entité sioniste ont occupé le ministère du Travail et des Affaires sociales pour réclamer une revalorisation de leurs misérables allocations (environ 500 dollars par mois dans un pays où la vie est très chère). Personne ne pensait que le mouvement allait durer bien longtemps.

Pourtant, 4 semaines plus tard, alors que matelas et couvertures encombrant le hall d'entrée du ministère, leur combat est devenu le symbole de la crise économique et de la nouvelle fragilité du gouvernement Sharon. Un indice du malaise : le *Histadrout*, (principal syndicat), a appelé à deux heures de grève générale pour le 15 janvier en solidarité avec eux. Autre indice : il n'y a pas très longtemps, les entreprises de high-tech de l'entité sioniste recrutaient à tour de bras, pendant que les hôtels du pays peinaient à satisfaire la demande des touristes et des pèlerins. 15 mois *d'Intifada*, combinés au ralentissement de l'économie mondiale, a précipité l'Etat sioniste dans la pire crise économique depuis 1953.

En effet, la répression de *l'intifada* a coûté plus de 3 milliards de dollars à l'Etat sioniste (3,3 milliards d'euros, 4 % du PNB). Le chômage est en hausse (près de 10%), le PNB en baisse de 3% en 2001; l'industrie du tourisme a chuté de 47%, le shekel (monnaie) a atteint son plus bas niveau face au dollar le 11 février dernier. Résultat : les caisses sont vides et les revendications multiples. La situation est telle que la soumission du budget au parlement de l'entité sioniste a été reporté. Un expert, comparant cette situation avec celle de l'Argentine dernièrement, a écrit : « *Des écarts sociaux qui se creusent, une pauvreté et un chômage qui augmentent, une croissance zéro, un système éducatif malade et une absence totale de confiance dans les dirigeants du pays.* »

Déjà, la révolte a failli embraser le mois dernier la région du Néguev, qui regroupe tous les nouveaux immigrants du Maghreb et de Russie (le tiers-monde de l'Etat sioniste) quand Sharon a menacé de supprimer une loi concoctée en faveur de ceux-ci par Ehud Barak pour tenter de développer la zone. Un journaliste du journal *Ha'aretz*, dans un livre récent, dénonce la misère dans laquelle vivent les habitants du Néguev par rapport aux colons pour lesquels l'Etat sioniste investit quatre fois plus.

Dans ce contexte, le « *Plan de séparation unilatérale* » de Sharon est, malgré les apparences, l'aveu de l'échec de la répression par la violence de la résistance du peuple palestinien. Pour mesurer l'étendue de cet échec, il suffit de relire l'interview arrogante de Sharon au Journal *Haaretz* début mai 2001 (2).

Reste à savoir donc si ce plan peut être appliqué. Il lui manque une condition importante. Les sionistes ont certes une armée puissante et le soutien de l'administration américaine. Ils ont jusqu'ici refusé par la force le retour des réfugiés et ils continueront de le faire. Ils ont imposé par la force les colonies et ils peuvent les évacuer parce que cela les arrange maintenant. Mais ils seront obligés de maintenir l'occupation militaire et l'encerclement. Et cela tant qu'ils n'auront pas des supplétifs palestiniens qui acceptent leurs conditions et assurent la répression à leur place de ceux qui refusent le fait accompli de la spoliation.

Ce que Sharon tente aujourd'hui, avec la dernière campagne répressive à Gaza (assassinats de dirigeants, raids, démolitions de maisons, tueries), c'est d'affaiblir les forces de résistance pour préparer le terrain à d'éventuels supplétifs palestiniens.

Notes

(1) Sources : *Al-Quds al-Arabi* (Londres) et dépêches des agences de presse sur le site : <http://fr.fc.yahoo.com/p/proche-orient.html>

(2) Extrait de l'interview de Sharon :

« Question : Seriez-vous prêt à évacuer des colonies dans le cadre d'un accord de non-belligérance ? Réponse : *Absolument pas.*

Question : Pas même les colonies isolées, comme Netzarim, dans la bande de Gaza ? Réponse : *Non. A aucun prix. Pourquoi devrions-nous évacuer Netzarim ?*

Question : Croyez-vous que des colonies dans la bande de Gaza ont une valeur sécuritaire ? Réponse : *Avant tout elles ont une importance sioniste... »* (*Haaretz* du 3 mai 2001)

Un siècle de résistance à l'entreprise coloniale sioniste en Palestine (2005)

Présentation

L'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine, conçue et entamée dès la fin du 19^{ème} siècle, s'est poursuivie sous la domination coloniale de la Grande-Bretagne, après la première guerre mondiale. Elle a abouti à la création de « l'Etat d'Israël » en 1948. Cette entreprise, pensée par le **sionisme** politique comme « libératrice » pour les Juifs, a été pour les Palestiniens une entreprise de spoliation, de terreur et de mort. Elle a eu trois conséquences fondamentales :

1^o) Des centaines de milliers de palestiniens ont été expulsés de leur terre par la violence et réduits à l'exil et à la vie dans les camps de **réfugiés** ;

2^o) Ceux qui sont restés dans le nouvel Etat ont été soumis à un régime **discriminatoire**, traités en citoyens de seconde zone et constamment menacés de « transfert » ;

3^o) Ceux qui se sont retrouvés hors du nouvel Etat (à Gaza et en Cisjordanie) ont été soumis, à partir de juin 1967, à une **occupation** brutale, féroce.

Cette situation d'oppression, de terrible injustice, promue et protégée de façon conséquente et continue par les puissances occidentales, au mépris du **droit international**, n'a jamais été acceptée par le peuple palestinien. C'est pourquoi elle ne pouvait être maintenue que par la force et la violence, par une **répression** systématique.

Face à l'expulsion, l'occupation et la répression, la **résistance** du peuple palestinien ne pouvait donc manquer de se développer : avec des lenteurs, des reculs, des erreurs (parfois monumentales), mais avec une extraordinaire ténacité.

Malgré le préjugé favorable aux sionistes dans les médias européens en particulier, cette longue résistance du peuple palestinien au sort injuste qui lui est fait a fini par susciter un large mouvement de sympathie et de **solidarité internationale** - mouvement auquel participe le peuple belge. Cette solidarité - et c'est très important pour l'avenir - touche aussi un nombre croissant de Juifs de Palestine et d'ailleurs, de plus en plus rebutés par l'iniquité, la cruauté et la brutalité qu'impliquent le maintien et la poursuite du projet sioniste.

Notre idée de « conflit » se base sur *la justice qui doit être rendue au peuple palestinien et sur l'égalité entre tous les citoyens de Palestine*. Elle exclut donc le nettoyage ethnique et la loi du plus fort. Comme telle, elle ne peut advenir qu'avec le retour des réfugiés, la fin de l'occupation et le démantèlement du régime de discrimination ethnique.

I.-Le sionisme

Le sionisme est un mouvement politique né en Europe à la fin du 19^{ème} siècle. Il est supposé être une réponse aux persécutions dont les Juifs étaient l'objet principalement dans les pays d'Europe de l'Est. Il s'est donné pour but d'établir un « *foyer national* » dans lequel seraient rassemblés les Juifs du monde entier. Pour cet établissement, le mouvement sioniste envisagea d'abord une partie de l'Argentine, de l'Ouganda, de Chypre ou du nord de la Syrie pour finir par se fixer sur la Palestine. Car là, il pouvait manipuler et mettre à contribution les sentiments religieux. C'est ce que veut signifier le prophète du sionisme Théodore Herzl quand, parlant de ce choix, il dit que « *son seul nom constituerait un programme et qu'elle serait un puissant attrait pour les masses inférieures.* » (cité par Y. Manor, *Naissance du sionisme*, 1981).

Les premières démarches

Après le congrès sioniste à Bâle en Suisse en 1897, sous la direction de Théodore Herzl, quatre moyens principaux vont être mis en œuvre pour l'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine :

1°) **Une propagande intense pour amener les Juifs à émigrer vers la Palestine**, car le mouvement rencontrait une forte opposition dans les rangs des Juifs eux-mêmes. Il y a en premier lieu une partie des Juifs pratiquants (dont les Juifs de Palestine) pour lesquels le sionisme était d'abord un mouvement spirituel (1). Ceux-là, il fallait les convaincre qu'ils seraient mieux dans un Etat à eux, imposé par la force. Il y a ensuite les Juifs d'Europe occidentale qui avaient obtenu dans leurs pays respectifs des droits civiques plus au moins complets à partir de la fin du 18^{ème} siècle. Ceux-là, il fallait les convaincre qu'ils seraient toujours des étrangers et que l'antisémitisme était incurable.

2°) **la recherche d'un soutien stratégique des puissances coloniales** de l'époque (la Grande Bretagne et la France) en les convainquant qu'un Etat juif serait un allié pour leurs visées coloniales au Moyen-Orient. C'est tout le sens de ce qu'écrivit Herzl dans son livre *l'Etat juif* (1896) : « *Pour l'Europe, nous constituerons là-bas un morceau du rempart contre l'Asie, nous serions la sentinelle avancée*

de la civilisation contre la barbarie ». Les puissances coloniales étaient de fait intéressées par tout allié qui pouvait les aider à empêcher le mouvement des peuples arabes d'aboutir à l'unité et à l'indépendance - intérêt qui se renforça avec l'importance prise par le pétrole à partir de l'entre-deux-guerres. Ce soutien des puissances coloniales ne tarda pas à devenir officiel : par la déclaration de Lord Balfour (1917), la Grande Bretagne s'engageait en effet à œuvrer pour « *l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif* ». Ce sont les Etats-Unis qui, après la deuxième guerre mondiale, prendront le relais dans ce soutien.

3°) **L'alliance tactique avec les antisémites** qui voulaient se débarrasser de « Juifs ». C'est là le sens de ce qu'écrit Théodore Herzl dans son Journal intime : « *les antisémites deviendront nos amis les plus loyaux, les nations antisémites nos alliés* ». C'est ce sens que confirme parfaitement Golda Meir (ex-premier ministre), au début des années 70 : « *Trop d'antisémitisme, dit-elle, ce n'est pas bon parce que cela mène au génocide ; pas d'anti-sémitisme du tout, ce n'est pas bon non plus parce qu'alors il n'y aurait plus d'immigration [en Israël]* » (2). Les démarches dans le cadre de cette alliance furent nombreuses. Herzl prit contact avec Plehve (ministre tsariste responsable de massacres anti-juifs) et, pour l'inciter à favoriser le déplacement des Juifs en Palestine, lui fit miroiter « avantages » suivants : se débarrasser des Juifs et affaiblir le mouvement révolutionnaire en Russie, dans les rangs duquel les Juifs étaient nombreux et actifs. En 1933, Weizman (qui devait devenir le premier Président) est reçu en audience par Mussolini pour faciliter l'émigration des Juifs. Au début de l'ère nazie, des formes de collaborations ont lieu entre les organisations sionistes et Adolphe Eichman. Des émissaires sont envoyés en Allemagne pour sélectionner, parmi les internés, des Juifs « *valables* » pour l'entreprise sioniste, pour faire le tri « *entre les bons et la racaille* », selon les mots de Moshe Charett (qui devait devenir Premier ministre). Plus récemment, il faut signaler l'alliance avec les fondamentalistes chrétiens des Etats-Unis dont le messianisme est clairement antisémite.

4°) **L'achat de terres en Palestine** en sollicitant les dons des Juifs les plus fortunés dans le monde.

Le nettoyage ethnique

Mais toutes ces démarches ne pouvaient à elles seules suffire. Les dirigeants sionistes savaient donc pertinemment qu'il fallait s'organiser et se préparer à la guerre d'expulsion des autochtones. Car, contrairement à ce que prétend leur propagande, la Palestine n'était pas « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». Elle avait un

peuple, et il fallait l'en déraciner par la force. C'est ce but que les dirigeants sionistes avouent sans détours quand ils ne se soucient pas de propagande. Voici ce qu'écrivit Ben Gourion (fondateur de l'Etat) à son fils en 1937 : « *Nous les mettrons dehors et nous prendrons leur place.* » (3). Le sionisme en tant que mouvement politique impliquait donc, de façon consciente, préméditée, l'expulsion du peuple palestinien, l'épuration ethnique. Et s'agissant des moyens, Ben Gourion ne laisse planer aucun doute : « *un transfert total sans recours à la force est difficilement concevable.* » (4), écrit-il en 1941.

Qui est juif ?

Etre juif ne renvoie pas au fait d'être membre d'une même ethnie ou nation puisqu'on ne peut considérer comme partie d'un groupe de ce genre les « Juifs » de Londres, d'Ethiopie, de Moscou ou de Casablanca, qui vivaient dans des pays différents, parlaient des langues différentes et - la religion mise à part pour certains - participaient de contextes culturels et sociaux différents (histoire commune, arts et littérature, gastronomie, costume...). Etre juif ne renvoie pas non plus au fait d'être adepte du judaïsme (religion), puisque la majorité des promoteurs du sionisme politique étaient des incroyants ou des non-pratiquants, comme le sont aujourd'hui un grand nombre des partisans du sionisme « laïc ».

Pour le sionisme, être juif renvoie en fait à une fiction où se conjuguent l'ethnie et la religion, mais dans laquelle l'élément biologique est prédominant. C'est ce qui ressort de la définition du *Juif* par l'orthodoxie religieuse (définition reprise par les lois « laïques » de l'Etat sioniste) : « *Est juif celui qui est né de mère juive ou qui s'est converti au judaïsme* ». L'élément biologique est prédominant parce que (outre que l'orthodoxie juive a toujours été réticente aux conversions) c'est le seul qui est suffisant : on peut être incroyant ou d'une autre religion, il suffit d'être né d'une mère juive (la seule filiation sûre) pour être juif. On ne peut pas être juif si la mère n'est pas juive, même si le père est juif. La mythique « pureté de la race » est protégée et renforcée par l'interdiction des mariages mixtes. C'est cela qui a rendu possible la présence aujourd'hui en Palestine de plus de 30.000 Russes chrétiens orthodoxes qui, de par leur mère ou leur grand-mère, ont eu « droit au retour » pendant que les Palestiniens nés en Palestine croupissent dans les camps de réfugiés.

Dans ce cadre, et c'est très important, le sionisme politique a une autre implication : la discrimination raciale. A la base, il y a, d'une part, la « race supérieure » (les Juifs) et, d'autre part, les « sous-hommes » : les Arabes, les « populations non-juives ». La fonction

principale de ce racisme est de cautionner une inégalité fondamentale entre ces deux catégories d'humains. Les premiers ont tous les droits et peuvent alors, en toute bonne conscience, impitoyablement, tout faire aux seconds : leur prendre leur terre, les expulser, les humilier, les occuper, leur « casser les os » (Itzhak Rabin) ou les tuer. - Ils ne sont « rien » et ont tort d'être là. (5).

Ce déni d'égalité en droit et en dignité aux Palestiniens va jusqu'au déni de leur existence. On a déjà cité le mortifère « *terre sans peuple* ». Il faut surtout rappeler ici les paroles hallucinantes de Golda Meir : « *Ce n'était pas comme s'il y avait un peuple palestinien en Palestine se considérant comme tel, que nous aurions chassé avant de s'emparer de leur pays. Ils [la Palestine et les Palestiniens] n'existaient pas.* » (6). Ce même déni va aussi jusqu'à dépouiller les Palestiniens de toute humanité. On se souvient d'Ovadia Yossef (dirigeant du Parti Shass) qualifiant les arabes de « *serpents* » ou de « *chiens* », d'Ehoud. Barak (ex-premier ministre) les qualifiant de « *crocodiles* », de Menahem Begin (ex-premier ministre) les qualifiant de « *bêtes marchant sur deux pattes* », de Rafaël Eitan (ex-chef d'Etat-major) les qualifiant de « *cafards drogués* », etc.

L'avenir

Comme projet politique, le sionisme se maintiendra tant qu'il aura le soutien intéressé des gouvernements américain et européens. Mais il se maintiendra surtout tant que le degré de conscience, d'unité, d'organisation et de combativité des citoyens de la Palestine, de tous les citoyens de la Palestine, ne sera pas assez élevé pour lui faire face et, étape par étape, le défaire. La liberté, l'égalité, la dignité humaine de tous est impossible autrement.

II.- Les réfugiés

La propagande sioniste a toujours prétendu que les Palestiniens qui sont partis l'ont fait de leur plein gré. Outre le fait qu'on ne voit pas en quoi cela justifierait de les empêcher de revenir dans leur pays, cette prétention est fondamentalement fausse.

Il y eut bien quelques milliers de personnes des classes aisées qui sont en effet parties en attendant que les « choses se calment ». Mais la majorité, l'écrasante majorité des réfugiés sont partis malgré eux. Même des historiens sionistes reconnaissent cette expulsion sous le poids accablants des preuves. L'un d'eux, Benny Morris, parle clairement de « *nettoyage ethnique* », même si c'est pour en déduire qu'il n'y avait pas « *d'autre choix* » ! (7)

Les premiers de ces réfugiés sont ceux de 1947-1948 et leur nombre est estimé à plus de 750.000 personnes. Certains sont partis quand les combats se sont rapprochés de leurs maisons, comme le font les civils dans toutes les guerres. D'autres (la majorité) ont été expulsés par la force des armes. D'autres encore ont fui terrorisés quand les massacres, comme celui de Majd al-Drum ou Tantura ont été connus. Ces massacres étaient délibérés et avaient précisément pour but de forcer les départs. Menahem Begin (qui deviendra premier ministre), dont l'organisation militaire a mené le massacre de Deir Yassin, en a écrit ceci : « *Non seulement le massacre était justifié, mais il n'y aurait pas eu d'Etat d'Israël sans la victoire de Deir-Yassin.* » (8).

Spoliation et nettoyage ethnique

Lydda, Ramleh et Nazareth sont trois villes qui sont restées palestiniennes après le plan de partage de 1947. L'armée sioniste entreprit de les occuper, d'en expulser les habitants arabes et de les annexer au nouvel « Etat d'Israël » bien avant sa proclamation en 1948. Les ordres concernant cette procédure étaient plus ou moins tacites, probablement pour éviter les polémiques au sein de l'état-major sioniste.

C'est ainsi que Lydda et Ramleh furent occupées et leurs habitants violemment expulsés (70.000 en quelques jours), tandis que Nazareth fut occupée mais non vidée parce que le commandant du front n'avait pas compris que l'absence d'ordre d'expulsion explicite n'était qu'une feinte. La preuve : Ben Gourion, premier ministre du nouvel Etat, y arrivant en juillet en 1948 et y voyant des « Arabes », s'adressa avec colère au commandant : « *Qu'est-ce qu'ils font ici ?* ». (Voir Vidal et Algazy, *Le péché originel d'Israël*, 2002).

Cette politique, qui consiste à s'emparer du « *plus de territoires possible avec le moins d'Arabes possible* », n'a jamais changé d'un iota depuis lors. Elle ne le peut absolument pas, car elle est au cœur du projet sioniste. D'où la continuation de l'expansion des colonies en Cisjordanie, des confiscations de terres et du refus catégorique de tout retour des réfugiés.

Tous les discours sur la « guerre au terrorisme » et « l'absence d'un partenaire pour la paix » ne sont que du marketing pour tromper l'opinion internationale. Ce que veulent les sionistes c'est que les Palestiniens, *tous* les Palestiniens, ou bien s'en aillent ou bien, au mieux, se soumettent et acceptent d'être des esclaves confinés dans des sortes de réserves — à portée de leurs besoins en main-d'œuvre bon marché — et réprimés, en cas de « troubles », par d'autres Palestiniens.

L'expulsion forcée comme les massacres faisaient partie d'un plan mûrement réfléchi (voir encadré). Au cours des années suivantes, l'Etat sioniste allait détruire près de 400 villages pour effacer toute trace de la présence palestinienne et mettre en pratique le principe, proclamé sans vergogne, de : « *Ne pas rendre un seul pouce de terre, ne pas accepter le retour d'un seul réfugié* ». (9)

De nouveaux réfugiés vont rejoindre les premiers après la guerre de 1967. Par la violence armée ou l'intimidation, près de 439.000 Palestiniens vont être expulsés des terres proches du Jourdain — 188.500 d'entre eux devenant réfugiés pour la seconde fois en moins de 20 ans (10). D'après les statistiques de l'ONU, les réfugiés palestiniens étaient, fin juin 2003, plus de 4 millions. Ils sont principalement dans les zones et pays indiqués dans le tableau (Voir tableau). Mais de nombreuses diasporas se trouvent en plus petit nombre dans d'autres pays arabes (Egypte, Koweït, Irak...) et dans les pays d'Europe et d'Amérique.

Enfin, il faut signaler que les statistiques, concernant les pays où il y a le plus de réfugiés, sont souvent inférieures à la réalité. La raison en est que l'Office des Nations-Unis pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ne dénombre que les réfugiés qui bénéficient de son programme d'aide. Au Liban, par exemple, il y avait en 2003, en plus des réfugiés officiels, plus de 10.000 non-officiels.

La question du droit au retour des réfugiés est donc au cœur de la légitimité de la résistance du peuple palestinien, de son droit de recouvrer, éventuellement par la force, ce qu'on lui a pris par la force.

Les réfugiés palestiniens (au 30 juin 2003)	
Lieux	Nombres
Jordanie	1.718.767
Gaza	907.221
Cisjordanie	654.971
Syrie	409.662
Liban	391.679
<i>Source:</i> United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA). Voir plus de détails sur le site de l'ONU : www.un.org/unrwa/publications/statis-01 .	

III.- Les discriminations

On l'a vu, pour avoir des droits en Palestine, il faut avoir la bonne étiquette : être juif. Et pour cela, la condition religieuse est facultative (et insuffisante), tandis que la condition « raciale » est obligatoire (et suffisante). « L'Etat juif et démocratique » édifié sur de telles bases est, selon la boutade de Shulamit Aloni, « démocratique » pour les Juifs et « juif » pour les Arabes, c'est à dire anti-démocratique et discriminatoire. Il résulte en effet de cette situation toute une série de discriminations dans les domaines de l'éducation, l'aménagement, les services sociaux, l'accès à la fonction publique, les droits civiques, etc. Tout est fait pour que les non-Juifs (plus de 20% de la population) restent des citoyens de seconde zone (11), des étrangers dans leur propre pays, continuellement suspectés et harcelés. Ils sont ainsi à peine tolérés en attendant que l'occasion se présente de les « transférer » hors de Palestine. Il est impossible ici de faire le tour de ces discriminations. Pointons quelques-unes parmi les plus significatives.

L'accès à la terre et aux services

Quand une terre est propriété « juive » (privée ou étatique), elle ne peut être ni vendue ni louée à un non-Juif, sous peine de poursuites. Or c'est le cas de plus de 90% des terres disponibles et de toutes les terres prises aux Palestiniens expulsés.

Quelques 150 villages palestiniens d'Israël sont « non-reconnus » par l'État. 75.000 Palestiniens, citoyens depuis 1948, y habitent : 10.000 dans le nord du pays et 65.000 dans le Néguev (12). Cette non-reconnaissance permet de les expulser « légalement » pour installer des Juifs à leur place. Beaucoup ont déjà tout perdu. Pour les restants, la non-reconnaissance implique qu'ils ne peuvent pas bénéficier de nombreux services. Ils n'ont ni eau courante ni tout-à-l'égout, ni électricité, ni téléphone, aucune infrastructure sanitaire ou éducative et bien entendu aucun investissement public.

Le logement

Ali et Teresa (une hollandaise) et leurs deux fillettes vivent dans la ville de Sakhnine en Galilée avec 25.000 autres « Arabes israéliens ». Fin des années 90, avec l'accord de leur municipalité, ils construisent une maison dans les limites de leur commune sur un terrain leur appartenant. Mais divers jugements considèrent leur construction illégale. Pourquoi ? Dans le voisinage de Sakhnine, vivent quelques 17.000 membres des Communautés rurales juives (*Mitzpim*) récemment installées sur des terres confisquées aux « citoyens arabes israéliens ». Ces communautés ne veulent pas d'« Arabes » dans leur

voisinage. Or, le permis de construire n'est pas délivré par la municipalité de Sakhnine mais par le Conseil régional (*Misgav*) de ces Communautés juives qui, lui, exige la démolition de la maison et de surcroît aux frais de Ali. La « Justice » a condamné Ali à payer des astreintes tant qu'il n'aura pas le permis de construire délivré par ce même *Misgav* qui lui demande de détruire sa maison ! Ali n'est pas une exception : il y a des milliers dans la même situation, parce qu'ils sont un obstacle à la très officielle « judaïsation de la Galilée » (13).

Deux cas emblématiques

1. L'affaire Kaadan

En 1995, Adel Kaadan, un infirmier de 44 ans, et sa femme Iman, « citoyens israéliens » du village de Bakka al-gharbieh, répondant à une petite annonce, veulent acheter une parcelle de terrain à Katzir, une localité juive voisine pour s'y loger avec leurs enfants. Les institutions étatiques, propriétaires de la plupart des terres d'Israël, refusent en arguant que ces terres sont fermées aux non-Juifs. Les Kaadan font appel à la Cour suprême. Cinq ans plus tard, celle-ci leur donne raison. Mais, les attendus du président de la Cour, s'ils reconnaissent le caractère discriminatoire du refus de vente, ne sont cependant pas allés jusqu'à exiger l'application immédiate de l'arrêt. Autres cinq ans plus tard, les Kaadan attendent toujours.

2. L'affaire Ikkrit et Bir'im

Les villageois palestiniens de ces deux villages ont été expulsés en 1948. Ils y sont revenus « clandestinement » ; mais leurs terres avaient été confisquées en vertu de la loi de 1950 sur les « absents ». Ils ont revendiqué leurs terres et, pour ne pas les leur rendre, le législateur sioniste a inventé la notion tragi-comique d'« absents-présents » : ils sont « absents » (donc on ne leur rend rien) et ils sont « présents » (puisqu'ils vivent là). Les villageois ont gagné tous les procès, mais ils n'ont toujours pas récupéré leurs terres. Ils se sont installés dans des tentes en face de leurs anciennes propriétés : réfugiés dans leur propre pays.

(Source : S. Cypel, *Les Emmurés*, La Découverte, 2005.

Les Droits politiques

Jusqu'en 1966, les Palestiniens ont vécu sous strict administration militaire, c'est à dire privés de tous droits civiques. Depuis lors, ils participent aux élections, mais toute expression de nationalisme palestinien leur est de facto interdite.

Cela se voit immédiatement dans des circonstances exceptionnelles. Au début de la seconde *intifada* (octobre 2000), lors des manifestations et grèves de solidarité, la police leur a tiré dessus,

tuant plus de dix personnes et blessant des dizaines. Les slogans « *les Arabes dehors !* » ont fleuri sur les murs, les lynchages se sont multipliés, des magasins ont été saccagés, des commandos juifs ont attaqué des restaurants employant des « Arabes », etc.

Pour les « Arabes israéliens », la citoyenneté « israélienne » est une coquille vide parce que seule la nationalité « juive » donne droit à une citoyenneté réelle.

La nationalité israélienne existe-t-elle ?

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas de nationalité israélienne. En effet, dans les registres d'état civil, seules sont indiquées la « religion » et la « nation » (*leom* en hébreu). Et seuls les Juifs peuvent avoir la mention « juive » aux deux rubriques. Certains Juifs choisissent une autre mention pour la rubrique « nation » (britannique, américaine, allemande.). Il y a des dizaines de possibilités de « nations » à disposition au registre d'état civil, mais pas « israélienne ». Pour les non-Juifs, il y a la possibilité de choisir entre par exemple druze, chrétienne, musulmane, etc. Mais pour ceux-là non plus, il n'y a pas de nation « israélienne ».

Sur les cartes d'identité, seule est indiquée la « nation » : juive, arabe, druze, tcherkesse... Là aussi, il y a des dizaines de « nations » proposées, mais pas « palestinienne ». Et la raison est toute simple : les Palestiniens n'existent pas. Seuls existent, et seulement comme désignation orale, des « Arabes israéliens ».

La raison de l'inexistence de la « nationalité » israélienne est également simple, atrocement simple : l'instauration d'une telle « nation » aboutirait, au moins dans le principe, à la reconnaissance d'une égalité des droits entre tous les habitants, tous les citoyens. Or, le sionisme veut à tout prix éviter cela pour que seuls les « Juifs » aient droit à tous les droits.

Exemple : il faut être juif pour avoir le droit d'acheter un terrain appartenant à l'Etat et, détail non négligeable, l'Etat est propriétaire de plus 90 % des terres (via une institution extraterritoriale : le Fonds National Juif), et surtout de toutes celles qui ont été prises aux Palestiniens expulsés. Cette situation est parfaitement consolidée par l'absence de Constitution, car celle-ci serait alors obligée de reconnaître l'égalité entre tous les citoyens ou la claire discrimination de certains.

Conclusion : l'inexistence de la « nationalité » israélienne est le reflet juridique des discriminations à l'égard des non-Juifs et des privilèges qui accompagnent le fait d'appartenir à la nation « juive ». Elle est aussi le reflet de la tenace idée d'extrême-droite de l'exigence d'une identité totale entre la « nation » et une prétendue « race ».

Les Juifs sont tragiquement bien placés pour savoir où pareille exigence a conduit l'Allemagne nazie.

IV.- L'occupation

La Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza, les parties de la Palestine historique qui ne sont pas devenues « Israël », vont être occupées en 1967 et une partie de leur population expulsée (près de 440.000). Pour les 1.375.000 restants (14), L'Etat sioniste instaure un régime assez semblable à n'importe quelle colonie aux plus beaux jours du colonialisme d'antan : brutal, exploiteur et arrogant.

Le contrôle militaire

Malgré des opérations de guérilla des résistants palestiniens qui culminent dans la petite victoire d'Al-Karameh en mars 1968, l'armée sioniste maîtrise graduellement le territoire nouvellement conquis :

- *Par le quadrillage militaire* d'abord. L'armée est déployée pour contrôler les frontières afin de couper les populations occupées de tout contact avec l'extérieur. C'est l'armée aussi, sous les noms démilitarisés de « *gouvernement civil des territoires* » puis d'« *administration civile* », qui se charge du contrôle, de la surveillance et de la gestion du quotidien des occupés. Se déplacer, travailler, aller à l'école, se soigner, tout dépend de l'armée et des renseignements militaires. Des milices de colons armées prêtent main-forte aux soldats dans les tâches de police.

- *Par la traque des nationalistes* ensuite. Pour mater les dernières velléités de résistance armée et s'assurer que les Palestiniens « se tiendront tranquilles ». Ariel Sharon le fera de façon sauvage à Gaza en 1971 : de larges avenues ouvertes au bulldozer, des camps de réfugiés encerclés de barbelés, des populations déplacées et plus de 1.800 maisons dynamitées. Partout, pour de longues années, les couvre-feux, les arrestations et les brutalités vont devenir le lot quotidien des occupés.

L'oppression politique

Les occupés ne doivent pas avoir de volonté politique propre. Contrairement aux colons, ils sont donc privés de tout droit : ils n'ont aucune liberté d'expression ou d'organisation et ne participent évidemment pas aux élections locales ou nationales « israéliennes ». Contrairement aux colons, ils sont soumis à une législation d'exception : leur liberté de mouvement est limitée et ils sont le plus souvent jugés par des cours militaires.

L'oppression est allée jusqu'au contrôle de la pensée. L'armée, écrit S. Cypel, a ainsi établi une liste « *de livres interdits dans les bibliothèques et librairies palestiniennes, sous peine de prison. Il y en avait, lorsque je m'y rendis en reportage en 1989, quelque huit cents, dont certaines œuvres de Shakespeare...* » (15).

Parallèlement, les occupants vont essayer de trouver des « interlocuteurs » parmi les Palestiniens prêts à collaborer, en brisant l'influence des municipalités élues de Cisjordanie : destitution des maires récalcitrants, expulsion de certains vers le Liban, attentats à l'explosif contre d'autres. Ils vont surtout mettre en place, dans certaines agglomérations, des « *Ligues de villages* » qui regroupent des notables ruraux et sont financés par l'Etat. Pour leur donner de l'influence, certaines prérogatives, retirées aux municipalités élues, leur sont confiées : les patentes et les permis de construire, en particulier. (16)

Ce double contrôle, militaire et politique, a un but précis : la mainmise sur la terre, sur le territoire. Elle apparaît très bien dans le vocabulaire même de l'administration, des médias et, peu à peu, de l'opinion. Les territoires ne sont évidemment pas « *occupés* ». Ils vont commencer par être des « *territoires libérés* ». Puis, pour contourner le droit international, ils vont devenir des « *territoires détenus* ». Ensuite, un humoriste israélien ayant fait remarquer que « détenu » voulait dire aussi « prisonnier », ils ne seront plus que des « *territoires* ». Avec la montée de l'extrême droite religieuse, ils vont finalement se transformer en « *Judée-Samarie* ». Pour les sionistes, les Palestiniens n'ont jamais existé ; maintenant, c'est aussi la Palestine qui n'existe plus !

La domination économique

Dès la fin des années soixante, un appareil spécial se met en place pour gérer l'accaparement graduel des terres. Pour tromper aussi bien les Israéliens opposés à la colonisation que l'opinion extérieure, il n'a pas d'existence officielle : son budget est discrètement inscrit à plusieurs grands ministères à la fois : défense, équipement, logement et agriculture.

L'expulsion des Palestiniens n'étant pas possible comme en 1948, il fallait donner un semblant de « légalité » aux expropriations. Deux méthodes principales vont être utilisées. La première commence par la saisie des terres par l'armée pour des « raisons de sécurité » qui les déclare « *zones militaires fermées* ». Les colons juifs s'y installent instantanément, car elles ne sont « *fermées* » qu'aux seuls Palestiniens.

La deuxième méthode consiste à utiliser une vieille loi ottomane de 1858 qui stipule qu'une terre laissée en jachère pendant 10 ans est déclarée abandonnée et devient propriété publique. La loi de l'occupant ayant ramené le délai à 3 ans, il suffit d'empêcher les propriétaires palestiniens, sous divers prétextes, d'accéder à leurs terres pendant cette période et le tour est joué : les colons peuvent alors s'y établir. Ils sont protégés par une unité de l'armée qui

s'installe à côté. Ils sont raccordés au réseau électrique, téléphonique et aux autoroutes – construites en utilisant de la main-d'œuvre palestinienne mais interdites aux Palestiniens !

Mais la dépossession des paysans palestiniens ne s'embarrasse pas toujours de « légalité ». La méthode ici est simple : un groupe de colons sionistes armés s'installe par la force sur une colline près de villageois palestinien, s'élargit à leurs dépens, les terrorise et finit par les mettre dehors. Le village de Yanoun composé de 16 familles, à l'Est de Naplouse, est devenu le triste modèle de ce procédé appliqué à des dizaines d'autres villages de la région. Les colons de la colonie Itamar (créée dans les années 80) ont occupé les deux montagnes entourant le village et ont entrepris de systématiquement transformer la vie des villageois en enfer pour les pousser au départ.

Les agressions étaient quotidiennes et variées : empêcher par des tirs sporadiques les cueillettes, les moissons et les travaux des champs, détruire des canalisations et des réservoirs d'eau, polluer délibérément la seule source du village, incendier le générateur d'électricité (offert par l'U.E. !), casser les vitres des maisons, faire irruption dans les familles pour tabasser ou menacer de mort les récalcitrants : le maire a été gravement blessé à la tête, un villageois a eu la jambe brisée, un autre a perdu un œil, un autre encore, âgé de 24 ans, a été assassiné. Cette terreur a fini par avoir raison des familles. Les dernières ont quitté le village en octobre 2002, abandonnant terres, maisons et oliviers (17). Le résultat est édifiant : en quelques décades, 46% du territoire de la Cisjordanie passe sous le contrôle de l'occupant. Si on ajoute le territoire annexé de Jérusalem, on approche des 60% (avec 430.000 colons en comptant ceux de Jérusalem-Est). A Gaza, qui compte plus d'un million de Palestiniens, 40% de la terre a été confisquée au profit de quelques 7.000 colons (18).

Mais il faut ajouter à l'accaparement de la terre, celui de l'eau. 80% de celle de Cisjordanie et de Gaza est soit utilisée par les colons soit déviée vers « Israël ». Les paysans palestiniens ne peuvent pas creuser librement des puits : ils doivent obtenir une autorisation, rarement accordée. Les colons, eux, le peuvent et les puits sont si profonds qu'ils tarissent les sources et les puits palestiniens moins profonds.

La confiscation de la terre et de l'eau a une autre fonction : elle a transformé les paysans palestiniens en salariés. C'est par dizaines de milliers qu'ils se rendaient quotidiennement en « Israël » et attendaient un employeur éventuel. A Tel-Aviv, l'un de ces lieux d'attente a fini par porter le nom de « *marché aux esclaves* ». Mal payés, sans protection sociale, ils travaillaient principalement dans les services, le bâtiment et faisaient les tâches dont personne ne voulait (19). Avec *l'intifada* et les bouclages, même ce marché leur a été

interdit. Ils se sont rabattus sur les entreprises agricoles des colons et leurs industries (commodément délocalisées tout près). Et là, n'ayant pas le choix, ils acceptent d'être encore plus mal payés.

Les prisonniers

Depuis 1967, plus de 650.000 Palestiniens sont, à un moment ou un autre, passés par les prisons de l'Etat sioniste. (Il faudrait en arrêter un million et demi pour avoir une proportion équivalente pour la Belgique !).

Aujourd'hui, ils sont plus de 7.500 prisonniers politiques à se trouver pour moitié dans des prisons civiles et pour l'autre moitié dans des centres de détention militaires ou des camps de prisonniers. Plus de 750 sont en « *détention administrative* », c'est à dire enfermés sans charge et sans procès pour des périodes indéfinies. Azmi Bichara a donné à cela le nom, comique mais éclairant, de « *détention préventive à perpétuité* ». Plus de 380 des prisonniers sont des mineurs dont 78 ont moins de 16 ans. Il y a 106 femmes dont 20 sont mères et 2 ont accouché en prison et ont gardé leur bébé avec elles.

Les conditions de leur détention violent de façon effroyable tous les standards internationaux en matière de droits humains des prisonniers : tortures, punitions en cellules d'isolement étroites pour de longues périodes (des mois et parfois des années), fouilles corporelles humiliantes, mauvais traitements, punitions collectives, nourriture immangeable et insuffisante, interdiction des visites à beaucoup de familles et d'avocats, manque de soins de santé et d'accès à l'enseignement, etc.

C'est pour dénoncer ces conditions que, régulièrement, ils mènent des grèves de la faim. La dernière, celle du 15 août 2004, a mobilisé plus de 4000 prisonniers (dont 82 femmes). Les nombreuses mesures prises par les geôliers pour briser la grève étaient cruelles. Mais le plus cruel de tout a été la déclaration ahurissante de Hanegbi (ministre sioniste de la sécurité intérieure) : « *Nous ne céderons rien. De mon point de vue, les prisonniers peuvent continuer leur mouvement jusqu'à ce que mort s'en suive* » (AFP). Tout cela dans la prétendue « seule démocratie du Moyen-Orient » !

(Source : <http://www.addameer.org>)

La répression

Cette situation ne pouvait laisser sans réaction les Palestiniens : grèves, manifestations, rassemblements de protestation et actions de désobéissance civile vont se multiplier, culminer dans la première *intifada* (1987) et se poursuivre durant la seconde (2000).

La réaction de l'Etat sioniste à ces protestations populaires sera terrible : arrestations massives (voir encadré) ; torture légalisée sous le

doux nom de « *pressions physiques modérées* », tirs sur les manifestants, démolitions de maisons, châtiments collectifs (coupures d'eau et d'électricité, couvre-feux, bouclages...), saccages de récoltes, arrachages d'oliveraies centenaires, bombardements aveugles de zones densément peuplées comme à Rafah, opérations de ratissage confinant au massacre comme à Jénine, destructions vengeresses (écoles, hôpitaux, citernes d'eau sur les toits, puits comblés...), assassinat de dirigeants : en 2002, pour celui de Salah Chehadeh, un avion lança une bombe d'une tonne sur l'immeuble dans lequel il se trouvait, tuant 17 autres personnes (dont 10 enfants).

Le peuple palestinien a beaucoup souffert, mais il n'a pas plié. Son endurance et les exactions de l'armée d'occupation lui ont fait gagner sympathie et solidarité, dans l'opinion européenne en particulier. Les experts en communication du sionisme n'ont rien pu faire. Les inconditionnels de l'Etat sioniste en Europe non plus. Et certains en ont «pété les plombs» de dépit. Cukierman, président du Conseil Représentatif des Juifs de France, est de ceux-là. Il a ainsi pu déclarer sans ciller : « *Lorsque Sharon est venu en France, je lui ai dit qu'il faut absolument mettre en place un ministère de la propagande, comme Goebbels.* » (20). Est-ce là la leçon que certains ont tirée de la Shoah : perfectionner l'art de vendre la spoliation et la répression des Palestiniens à l'opinion occidentale en prenant exemple sur les Nazis ?

V.- Le droit international

Les résolutions de l'ONU (Conseil de sécurité ou Assemblée générale) concernant la Palestine se comptent par dizaines. Les principales n'ont jamais été appliquées. En revanche, une multitude de « plans de paix » ont été élaborées depuis plus d'un demi-siècle. La plupart avaient pour objectif de concocter une « solution du conflit » en dehors des règles du droit international (Charte et résolutions de l'ONU, Conventions de Genève...). Pourquoi ? Parce que, alors même que celles-ci ne font que très partiellement justice au peuple palestinien, leur stricte application aurait été défavorable à l'Etat sioniste. (Sources : principalement les sites web de l'ONU et du *Monde diplomatique* :

- <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF> et:
- <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/>)

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Charte des Nations Unies (26 juin 1945)

Article 1 : Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales [...], conformément aux principes de la justice et du droit international ;

2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes...

On le sait, les Palestiniens n'ont jamais pu disposer d'eux-mêmes. Contrairement aux prétentions des sionistes, la Palestine comme entité a été reconnue par la SDN (dont l'ONU est l'héritière), puisque c'est sur la base de cette reconnaissance que la Grande Bretagne a reçu son mandat colonial. Or, une règle de droit international, appliquée presque partout ailleurs, prévoit de ne pas toucher aux frontières héritées de la période coloniale.

Plan de partage de la Palestine

Résolution 181 (29 novembre 1947)

Le plan prévoit que 1°) l'Etat juif occuperait 56,4% du territoire avec 600.000 Juifs et 500.000 Palestiniens ; 2°) l'Etat arabe occuperait 42,8% du territoire avec 700.000 Palestiniens et 10.000 Juifs ; 3°) Jérusalem deviendrait zone internationale avec 200.000 personnes, moitié juives et moitié palestiniennes. Or, L'Etat arabe ne vit jamais le jour, Jérusalem ne devint jamais « neutre » et la majorité écrasante des Palestiniens (plus de 80%) furent expulsés de « l'Etat juif ». Fait significatif : cette résolution n'a jamais été publiée dans son intégralité en hébreu.

Droit au retour des réfugiés palestiniens

Résolution 194 (11 décembre 1948)

L'Assemblée générale, ayant examiné de nouveau la situation en Palestine, [...] 11. Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers...

Il faut rappeler ici que pour être admis à L'ONU en 1949, l'Etat sioniste a dû reconnaître cette résolution. Mais du bout des lèvres, car il ne l'a jamais appliquée. Parmi les raisons qu'il a avancées, il y a la prétention, fondamentalement fautive d'un point de vue historique, selon laquelle les réfugiés sont partis de leur propre gré et c'est donc de « leur faute » s'ils sont réfugiés. Or le droit international prévoit que, quelles que soient les causes d'un conflit, les civils ont droit au retour, même dans l'hypothèse où ils seraient partis de leur propre gré.

Evacuation des territoires occupés

Résolution 242 (22 novembre 1967)

Le Conseil de sécurité, [...] soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité ; [...] 1. Affirme que l'accomplissement des principes

de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants : a) retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit; [...] ; b) cessation de [...] tous les états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté.

Pour rappel, l'Etat sioniste refuse d'évacuer les territoires de « l'Etat arabe » prévu par le partage (déjà injuste). Il en a déjà annexé plus de 25%.

Transfert de populations de la puissance occupante dans le territoire occupé

La Convention de Genève (12 août 1949)

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés (Protocole I), adopté le 8 juin 1977, stipule : Article 85, § 4 : *Outre les infractions graves définies aux paragraphes précédents et dans les Conventions, les actes suivants sont considérés comme des infractions graves au Protocole [...] a) le transfert par la Puissance occupante d'une Partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire, en violation de l'article 49 de la IVe Convention.*

Ces points de la Convention ont été et continuent d'être impunément violés par l'Etat sioniste du fait de l'installation, de la multiplication et de l'extension des colonies de peuplement.

Le droit de résister

Protocole additionnel aux Conventions de Genève (8 juin 1977)

Le Protocole prévoit les conflits armés « *dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes, dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » (art. 1er, § 4).

VI.- La résistance

La création de l'Etat d'Israël et sa consolidation ont pu se faire parce que le mouvement sioniste était uni de l'intérieur et soutenu de l'extérieur par les puissances occidentales. Mais elle a surtout pu se faire dans la mesure où le peuple palestinien a été impuissant à s'y opposer de façon efficace (21).

Une lutte séculaire

Sa longue opposition - tantôt en profondeur, tantôt directe - n'a pourtant jamais cessé (22). Quelques moments forts :

Avant 1948 : la grande révolte de 1920 orientée aussi bien contre l'avancée des sionistes que contre l'occupation britannique ; la révolte paysanne de 1935, la grève générale de 1936 (d'avril à octobre) ; le grand soulèvement populaire et armé de 1936-39 (dont la répression terrible a été menée conjointement par l'armée britannique et les milices sionistes) ; la grève générale de décembre 1947 et la résistance armée à l'expulsion dans les années suivantes.

Depuis 1948 : les activités de résistance variées surtout à partir de 1964 (sabotages, actions de commandos contre des colonies ou des soldats, détournements d'avion, prises d'otages...) ; Le soulèvement armé à Gaza en 1971 (réprimé avec une férocité inouïe par Sharon) ; le soulèvement général de Gaza en mai-juin 1979 ; la grève générale et les grandes manifestations de mars-avril 1982; la première *intifada* de 1987 à 1993 ; la deuxième *intifada*, commencée en 2000 et qui perdure.

C'est grâce à cette résistance que le peuple palestinien a recommencé à exister comme tel : on est enfin passé du « conflit israélo-arabe » au « conflit israélo-palestinien », à la reconnaissance des Nations Unies et à une solidarité croissante des autres peuples. C'est grâce à elle que le peuple palestinien s'est relativement libéré de la tutelle des régimes arabes, que les Accords d'Oslo ont été signés, que la cohésion interne des sionistes a commencé à s'effriter et que le soutien extérieur des puissances occidentales à ces derniers a commencé à perdre son caractère inconditionnel et à s'affaiblir. L'Etat sioniste et ses soutiens extérieurs n'ont jamais cessé de tenter d'enlever sa légitimité à cette résistance en l'assimilant à un « terrorisme monstrueux », sans but.

Le droit de résister

Le droit du peuple palestinien de résister est pourtant indiscutable. De par l'histoire d'abord : les peuples ont de tout temps résisté à l'oppression ; ils n'ont pas attendu - et ils avaient raison - l'autorisation du Droit international. En outre, ils ont le plus souvent résisté en utilisant la violence armée. On ne voit pas comment les Alliés et les résistants des pays occupés par l'Allemagne ou le Japon auraient pu vaincre autrement. Le pacifisme après coup de ceux qui ont vaincu par les armes n'est au mieux qu'une vaste hypocrisie.

Mais il se trouve que ce droit de résister est pleinement appuyé par le droit international. Il découle en effet de l'esprit de l'article 51 de la Charte des Nations Unies (autodéfense), mais il découle surtout, et explicitement, de l'article 1er, § 4 du premier protocole additionnel à la Convention de Genève (8 juin 1977) qui prévoit les conflits armés « *dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes, dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ».

Attentat-suicide et terrorisme d'Etat

A bout d'arguments, les sionistes mettent alors en avant les « attentats-suicides ». Mais, même sur un cas aussi extrême et délicat, les contre-arguments ne manquent pas :

1°) Les attentats-suicides ont un double aspect : il y a certes l'attaque indiscriminée contre des civils (23), mais il y a aussi l'expression de la résistance par un ultime recours. En escamotant le deuxième aspect, on escamote l'attentat premier, fondamental : la dépossession violente des Palestiniens, leur oppression par l'occupation, leur répression par le terrorisme d'Etat ;

2°) Les attentats-suicides ne sont pas tous dirigés contre des civils ; beaucoup visent des colons armés ou des soldats ; en ne mettant en avant que les premiers, au mieux on ment par omission ;

3°) Les attentats-suicides sont loin d'être la forme principale de résistance du peuple Palestinien. Des dizaines de formes non individuelles sont pratiquées : en épingleant l'une, on cherche à discréditer les autres ;

4°) un groupe humain, quel qu'il soit, qui en met dehors un autre par la force pour s'installer à sa place est mal placé pour donner des leçons de morale à celui qu'il a spolié de façon égoïste et cruelle ;

5°) Un dirigeant, quel qu'il soit, qui met dehors des civils par la force pour en installer d'autres à leur place agit de façon irresponsable vis à vis de ces derniers : il est pour quelque chose dans ce qui peut leur arriver et doit leur rendre des comptes. Avraham Burg, ex-président de l'Agence juive, semble avoir compris une partie de ce message quand il explique : « *ils se font exploser là où nous venons pour nos loisirs parce que leur vie est un tourment, dans nos centres commerciaux parce qu'ils n'ont même pas l'espoir de faire, comme nous, des emplettes. Ils versent du sang dans nos restaurants pour nous couper l'appétit.* » (*Le Monde*, 9 novembre 2003).

VII.- La solidarité internationale

L'opinion du tiers-monde et du monde arabe étaient depuis longtemps largement acquises au peuple palestinien. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (où il n'y a pas de droit de veto) pour voir que celles qui sont défavorables à l'Etat sioniste ont toujours été adoptées à une écrasante majorité. Pour le monde arabe, on peut se contenter de signaler la manifestation de solidarité avec le peuple palestinien dans la capitale du Maroc le 3 avril 2002 : la plus grande qui ait jamais été organisée (un million de participants selon les autorités, 3 selon les organisateurs).

La complicité occidentale

Après la fin du mandat britannique sur la Palestine, les Etats-Unis ont peu à peu pris le relais dans le soutien à l'entreprise sioniste de colonisation. A tous les niveaux :

- *Financier* : avec 3 milliards de dollars annuels, l'Etat sioniste est le premier bénéficiaire de l'aide étrangère américaine. Il est le seul pays à recevoir la totalité de cette aide en début d'année fiscale, ce qui lui permet de percevoir des intérêts supplémentaires durant la même année en plaçant les fonds. Il est aussi le seul pays autorisé à dépenser jusqu'à un quart de la somme reçue ailleurs qu'aux Etats-Unis. A cette aide en liquide, il faut ajouter des cadeaux divers comme les remises de dettes ou les livraisons d'armes.

- *Diplomatique* : au Conseil de sécurité de L'ONU, le gouvernement des Etats-Unis a utilisé son droit de veto des dizaines de fois pour s'opposer à des résolutions visant à condamner l'Etat sioniste ou à l'amener à se conformer au droit international. Aux assemblées Générales de l'ONU, Le gouvernement des Etats-Unis a tout aussi systématiquement voté contre toute résolution visant leur allié. Il y a des dizaines de résolutions de cette Assemblée où les seuls qui aient voté contre sont les Etats-Unis, l'Etat sioniste et d'obscures îles du Pacifique. Ce qui, étant donné les poids des Etats-Unis, les rendait inapplicables.

- *Militaire* : Les Etats-Unis ont permis à l'Etat sioniste de mettre au point des armes nucléaires et de ne pas signer le Traité de Non Prolifération. Et tout récemment, été 2006, ils lui ont fourni des bombes à fragmentation et des renseignements pour soutenir son agression contre le Liban.

Le soutien de *l'Europe*, donc de la Belgique, est tout aussi important. Elle est le principal partenaire commercial de l'Etat sioniste. Elle lui permet de continuer de bénéficier d'un Accord d'association avantageux même s'il ne répond pas aux conditions, notamment à celle du respect des droits de l'homme.

L'Europe contribue à financer l'occupation aussi : normalement c'est l'Etat occupant qui doit fournir les services de base aux occupés. Or, de tels services sont très largement financés par l'Union européenne. Depuis presque deux ans, l'Europe contribue de façon décisive - étant le principal bailleur de fonds - à l'efficacité du boycott et de l'isolation des Palestiniens suite à la victoire électorale du mouvement de résistance *Hamas*. Plus récemment, certains Etats-membres, dont la Belgique, ont fourni des soldats au contingent chargé, personne ne s'y trompe, de réprimer les mouvements de résistance libanaise et de soutenir le gouvernement pro-occidental libanais.

Le changement le plus important a cependant eu lieu ailleurs. C'est, à la faveur des deux *intifadas*, le retournement remarquable des médias et de l'opinion, d'Europe en particulier. De façon graduelle mais ininterrompue, la réalité de la souffrance du peuple palestinien a fini par avoir raison des mensonges et des intimidations de la machine de propagande et de lobbying sionistes.

Cela s'est traduit par le développement d'un important mouvement de solidarité concrétisé par la multiplication des associations et des activités de soutien, mais surtout par des mobilisations de plus en plus massives : manifestations, rassemblements, missions civiles internationales, etc. Pointons quelques données récentes :

En Europe - A la suite de la terrible opération répressive menée par l'armée sioniste, en 2002 dans le camp de réfugiés de Jénine en Cisjordanie, de grandes manifestations de protestation ont été organisées dans toute l'Europe. En Allemagne, plus de 10.000 manifestants le premier avril, 5.000 le 6 avril, et 30.000 le 13 avril. Pour la seule journée du 6 avril, des manifestations dans plusieurs villes de France ont mobilisé plus de 40.000 personnes en France et plus de 22.000 en Espagne le lendemain. En grande Bretagne, près de 15.000 personnes ont manifesté le 13 avril, la plus importante manifestation de ces dernières années. Mêmes mobilisations, pour la première semaine de ce même mois d'avril 2002, en Hollande (10.000 personnes), en Suède (5.000), en Suisse (10.000) ou en Grèce (2.000). Mais la manifestation la plus impressionnante a eu lieu à Rome le 9 mars et a mobilisé plus de 100.000 personnes. C'est la plus grande manifestation de ce genre organisée en Europe.

En Belgique - Le 10 avril 2000, suite au début de la seconde *intifada*, Près d'un millier de manifestants s'étaient réunis en solidarité avec les Palestiniens, place de la Monnaie à Bruxelles.

Le 27 février 2002, plus de 4.000 manifestants (dont des Français, des Italiens et des Espagnols) ont défilé autour des institutions européennes pour protester contre « *l'apathie de l'Union européenne face à la dramatique situation en Palestine* », et exiger la reconnaissance d'un Etat palestinien.

Le 3 avril 2002, pour protester contre la répression à Jénine, une manifestation a rassemblé plus de 2.000 personnes à Anvers. Celle du 28 avril a rassemblé près de 3.000 personnes au Parc du Centenaire à Bruxelles. Mais c'est surtout la manifestation de soutien du 7 avril 2002 qu'il faut mettre en exergue. Elle a rassemblé à Bruxelles, plus de 20.000 personnes venues de toutes les régions du pays.

Fait hautement significatif : la rencontre de ce mouvement de solidarité avec le gigantesque mouvement d'opposition à la guerre d'agression contre l'Irak et le mouvement - riche de promesses - de contestation du néo-libéralisme.

Liège solidaire

Le 21 octobre 2000, suite au déclenchement de la seconde *intifada*, plus de 3.000 manifestants ont défilé en soutien dans les rues de Liège (organisation par le Comité de coordination des mosquées).

Samedi 27 avril 2002, suite à la répression à Jénine, une manifestation de protestation a rassemblé plus de 2.000 personnes.

Depuis avril 2002 : un rassemblement hebdomadaire de solidarité, se tient Place du Marché de 18 à 19 heures. La participation varie entre 10 et 150 personnes. (organisation par la Coordination Justice en Palestine).

Depuis avril 2001, un rassemblement de même type a lieu sur les marches de la Bourse à Bruxelles (le nombre de participants varie entre 50 et 500).

VIII.- La situation actuelle

En 1947, les sionistes ne possédaient que 6% des terres de la Palestine. Grâce au Partage de l'ONU, ils en obtiennent plus de 55%. Par la force des armes, ils vont finir par mettre la main sur 78% durant les deux années suivantes. En 1967, ils s'emparent du reste de la Palestine, occupent le Sinaï égyptien et conquièrent le Golan syrien qu'ils annexent sans autre forme de procès. En 1982, ils envahissent le Liban s'emparent d'une frange du Sud Liban et parrainent les massacres de Sabra et Chatila. Ils sont alors au sommet de leur puissance militaire (armée suréquipée et performante, arme atomique) et de leur puissance politique : ferme soutien américain et européen, solide cohésion interne et, en face, affaiblissement de la résistance palestinienne. Mais c'est aussi à partir de cette période que commencent les reculs.

Recul territorial

En 1978, Les dirigeants ont déjà été amenés à évacuer le Sinaï. En 1993, ils ont été forcés de reconnaître l'existence des Palestiniens et de leur mouvement national (représentés par l'Organisation de Libération de la Palestine) et de négocier les Accords d'Oslo. Même si ces derniers n'étaient qu'un stratagème pour mettre fin à la première *intifada*, ils impliquaient la fin du rêve sioniste du « *Grand Israël* » sur toute la Palestine historique. En 2000, les dirigeants sionistes ont évacué le sud-Liban. En cette année 2005, ils se préparent à évacuer la bande de Gaza - aveu indiscutable de l'échec de la répression du soulèvement palestinien.

Recul du soutien extérieur

Entretemps, les revers diplomatiques se sont multipliés. Ils ont commencé par les réticences de plus en plus manifestes des gouvernements européens. On en a eu des exemples récents dans le vote des 25 pays européens de la résolution contre la construction du « Mur de séparation » en juillet 2004, dans la suppression des exemptions douanières pour les produits israéliens venant de Cisjordanie ou de Gaza. D'autre part, et surtout, le soutien, jusqu'il y a peu inconditionnel des USA, a commencé à être nuancé. On l'a vu en particulier quand ils n'ont pas utilisé le veto pour s'opposer à la résolution du Conseil de sécurité condamnant les exactions de l'armée sioniste à Rafah en 2004 (A notre connaissance, c'est la deuxième fois après celle d'octobre 2000). Les revers se sont poursuivis par l'exigence du gel des colonies prévue par la « Feuille de route » (parrainée par les USA, l'UE, la Russie et l'ONU). Ils ont culminé, en 2004, dans l'arrêt de la Cour Internationale de Justice qui stipule que la construction du « Mur » est contraire au droit international.

Parallèlement, les sionistes ont très largement perdu le soutien de larges franges de l'opinion internationale de plus en plus sensible à la souffrance du peuple palestinien et de moins en moins intimidée par le lobbying acharné et le chantage à l'antisémitisme : manifestations massives de soutien dans les capitales européennes, missions civiles internationales, rapports très critiques des ONG sur le terrain, etc. (On l'a bien vu au Forum des ONG lors de la conférence mondiale des Nations-Unies contre le racisme à Durban en septembre 2001).

Résultat : jamais l'Etat sioniste n'a été aussi isolé et discrédité sur le plan international.

Recul de la cohésion interne

Entretemps aussi, la cohésion interne de l'entité sioniste s'est effritée par l'apparition en son sein de segments qui ont commencé à se détacher du projet sioniste sous la forme de la revendication de plus en plus insistante de l'évacuation des territoires occupés et de l'exigence d'égalité.

Au sein de l'armée, le mouvement de dissidence (objection de conscience et refus de servir dans les territoires occupés, désertions), qui a pris naissance pendant l'occupation du Liban, s'est élargi et approfondi depuis la seconde *intifada* dans le mouvement des *Refuzniks*.

Chez les civils, les associations opposées à l'occupation sont de plus en plus nombreuses : Comité des Juifs contre les démolitions de maisons palestiniennes, Bloc de la Paix, Rabbins pour les droits de l'homme, l'ONG *B'Tselem*, les comités de surveillance des soldats aux barrages de contrôle, etc.

Parallèlement, se développent entre Juifs et non-Juifs des formes partagées de lutte et de solidarité, comme les associations militantes communes, les manifestations contre les destructions de maisons ou la poursuite de la construction du « Mur », etc. - et ce qui compte ce n'est pas tant leur force ou leur impact que leur émergence même.

Tous ces éléments ont créé une excellente situation. Elle permet la neutralisation relative de la puissance militaire de l'Etat sioniste. Elle permet surtout de poser les premiers jalons d'une Palestine pour *tous* ses citoyens : sans haine, dans l'égalité de tous, dans le respect mutuel.

Documentation

La documentation sur la question palestinienne est très riche. Voici une proposition de choix de documents. [sauf indication contraire, les ouvrages sont publiés à Paris]

Pour une initiation claire et rapide

GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Fayard, 2002, 220 p.,

SANBAR Elias, *Les Palestiniens dans le siècle*, Gallimard, 1988, 176 p., 163 illustrations.

SIGNOLES Aude, *Les Palestiniens*, Cavalier Bleu, collection « Idées reçues », 2005, 127 p.

Vue historique et sociale d'ensemble

CARRE Olivier, *Le mouvement national palestinien*, Gallimard, 1977.

PICAUDOU Nadine, *Les Palestiniens. Un siècle d'histoire*, Bruxelles, Complexe, 2003 (édition augmentée).

KHALIDI Rashid, *L'identité palestinienne*, La Fabrique, 2003.

Sur l'expulsion des Palestiniens et les réfugiés

MARDAM-BEY Farouk et SANBAR Elias (textes rassemblés et présentés par), *Le droit au retour. Le problème des réfugiés palestiniens*, Actes Sud, 2002.

PAPPE Ilan, *La guerre de 1948 en Palestine*, La Fabrique, 1992.

PAPPE Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006.

VIDAL D. et ALGAZY J., *Le péché originel d'Israël. L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « historiens » israéliens*, L'Atelier, 2002.

Sur les « Arabes israéliens »

GERIES Sabri, *Les Arabes en Israël*, Ed. François Maspéro, 1969.

BENSIMON D. et ERRERA E., *Israël et ses populations*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1977.

DIECKHOFF Alain, « Maturation politique d'une minorité ethnique. Le cas des Arabes en Israël », in *Etat moderne, nationalismes et*

islamismes (Revue de Monde Musulman et de la Méditerranée, Edisud, n° 68-69, 1993), pp. 99-106.

LOUER Laurence, *Les citoyens arabes d'Israël*, Balland, 2003.

Sur le sionisme et la crise du sionisme

RODINSON Maxime, *Peuple juif ou problème juif ?*, La Découverte, 1997 (réédition).

CYPEL Sylvain, *Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse*, La découverte, 2005.

WARSCHAWSKI Michel, *A tombeau ouvert. La crise de la société israélienne*, La Fabrique, 2003.

ZERTAL Idith, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, La Découverte, 2004

Littérature (en traduction française)

HABIBI Emile, *Les aventures extraordinaires de Saïd le peptimiste*, Gallimard, 1987 (roman). DARWISH Mahmoud, *Chronique de la tristesse ordinaire*, Le Cerf, 1989 (poésie).

KANAFANI Ghassan, *Retour à Haïfa et autres nouvelles*, Arles, Actes Sud, 1997 (nouvelles).

AL-ASAAD Mohammed, *Mémoires d'un village palestinien disparu* (Les enfants de la rosée), Albin Michel, 2002 (récit).

HASS Amira, *Boire la mer à Gaza*, La fabrique, 2002 (chronique journalistique : l'occupation au quotidien)

Films de fiction

ALAOUIEH Borhan, *Kafr Kassem*, 1974, 1h40' (une reconstitution remarquable du massacre, en 1956, des habitants du village de même nom par l'armée sioniste).

KHLEIFI Michel, *Noces en Galilée*, 1987, 1h56' (les « Arabes israéliens » : citoyens de seconde zone).

SALEH Tawfiq, *Les Dupes*, 1973, 1h20' (les affres de l'exil des Palestiniens après l'expulsion).

Films documentaires

KHLEIFI Michel, *La mémoire fertile*, 1980, 1h40'. (les femmes palestiniennes sous l'occupation).

SIVAN Eyal et KHLEIFI Michel, *La route 181*, 2003, 4h30'. (sur les traces de la dépossession des Palestiniens)

SIVAN Eyal, Izkor, *Les esclaves de la mémoire*, 1990, 97' (réflexion sur les racines du fanatisme sioniste)

SIVAN Eyal, Aqabat-Jaber, *Vie de passage*, 1987, 81' (sur les réfugiés d'un camp près de Jéricho).

Sites Internet

Quelques suggestions de sites web intéressants. Pour une liste plus complète, voir : www.birzeit.edu/links/glance.html , et J.-F. Legrain,

« Guide de la Palestine sur le web », Maghreb-Machrek (Paris, La Documentation française), n° 165, juillet-septembre 1999.

* *sites de solidarité*

- www.association-belgo-palestinienne.be
- www.france-solidarite.org
- www.biladi.cjb.net

* *Sites d'information*

- www.palestine-info.ca/french
- www.France-palestine.org
- www.intifada.com/frapalestine.html

* *Sites documentaires*

- www.deiryassin.org
- www.palestineremembered.com
- <http://www.ipc.gov.ps//alnakba/French/>

* *Sites d'associations de Palestine*

- www.al-awda.org
- www.adalah.org
- www.addameer.org
- www.taayush.org
- www.mossawacenter.org

Notes

(1) En Palestine et dans le monde aujourd'hui, d'importants courants religieux juifs, attachés au messianisme traditionnel, refusent de reconnaître « l'Etat d'Israël », même quand ils y vivent. C'est le cas par ex. des courants *Nétourei Karta* et *Satmar*.

(2) Cité par M. Warschawski, *Sur la frontière*, Hachette, 2002.

(3) Cité par Marwan Bichara, *Palestine/Israël : la paix ou l'apartheid*, La Découverte, 2001. C'est ce même Ben Gourion qui a refusé, *par principe*, de se marier selon le rite religieux. D'où l'on voit que *La Bible* n'est bonne que pour justifier la dépossession des Palestiniens. Et d'où la boutade bien connue : « Je ne crois pas en Dieu, mais je crois qu'il nous a donné cette terre ».

(4) *Archives Ben Gourion* (1941), cités par Sylvain Cypel, *Les Emmurés*, Paris, La Découverte, 2005.

(5) En ce sens, le racisme sioniste est le frère jumeau du racisme anti-juif. Ils servent à justifier l'un les persécutions contre la mauvaise «race» à exterminer, l'autre le «droit» de la bonne «race» de spolier les Palestiniens.

(6) Cité par Frank Welsh, *South Africa: Narrative History*, New York, Kodanska International, 1999.

(7) Benny Morris, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, Bruxelles-Paris, CNRS-Complexe, 2003.

(8) Menahem Begin, *The revolt: story or the Irgun*, New York, Shuman, 1951.

- (9) Cité par Dominique Vidal et Joseph Algazy, *Le péché originel d'Israël*, Paris, Editions de L'Atelier, 2002.
- (10) Chiffres cités par E. Sanbar, *Les Palestiniens dans le siècle*, Paris, Gallimard, 1988.
- (11) Il faudrait dire de « troisième zone », ceux de seconde zone étant les Juifs orientaux.
- (12) Chiffres de 2002. Voir <http://www.assoc40.org/>.
- (13) Source : J. Cook, *Apartheid en Israël*, Association France Palestine Solidarité, mars 2005 (voir <http://www.France-palestine.org>)
- (14) Ils sont aujourd'hui près de 3,5 millions. Voir Sanbar, *Les Palestiniens dans le siècle*, 1988.
- (15)) S. Cypel, *op. cit.*
- (16) Voir P. Baran, *Les Palestiniens*, Le Seuil, 2000, pp. 421-425.
- (17) <http://www.aloufouk.com/yanoun>
- (18) Pour les chiffres, N. Picaudou, *Les Palestiniens*, 2003 et S. Cypel, *op. cit.*
- (19) Voir A Gresh, *Israël/Palestine*, 2002, p.165.
- (20) S. Cypel, *op. cit.*
- (21) Cette impuissance n'était pas une fatalité et s'explique par le fait que le peuple Palestinien était désuni et sous l'emprise de dirigeants qui le réprimaient et qui étaient eux-mêmes dépendants des puissances qui précisément soutenaient le projet sioniste, comme la Grande Bretagne.
- (22) Voir es ouvrages en page 13 et Patrick Eveno (dir.), *Israël et Palestine, un destin partagé : 1897-1997*, Paris, publication du journal *Le Monde*, 1997.
- (23) On est en droit d'en questionner la base *éthique* (dont le but doit être d'avoir l'estime des autres peuples), l'efficacité *politique* (dont le but doit être d'obtenir la solidarité extérieure, d'isoler l'adversaire et de rompre sa cohésion interne) ou l'impact *militaire* (dont le but doit être de l'affaiblir).

Des élections sous occupation !?

Elections sous occupation :

L'absurde

(mars 2005)

Suite au décès de Yasser Arafat, des élections présidentielles ont eu lieu début 2005 pour désigner un nouveau Président. De telles élections ne peuvent en aucun cas être représentatives. En effet, pour qu'un peuple puisse s'exprimer librement, souverainement, il faut d'abord que son territoire soit libre et souverain. Or la Palestine est toujours occupée. Et quand un pays est occupé, les représentants légitimes du peuple sont alors ceux qui travaillent à sa libération, qui résistent à l'occupation : pas besoin d'élections pour cela. La résistance est l'acte démocratique fondamental, premier, dans un pays occupé.

Mettre un papier dans une urne sous l'œil vigilant des soldats de l'occupation ne peut donc être qu'un leurre : il a pour objectif non de libérer et de renforcer les légitimes initiatives de résistance des occupés, mais de désigner qui va les gouverner et les réprimer en collaboration avec l'occupant. De fait, le nouveau « Président », qui était déjà notoirement opposé à la poursuite de la résistance armée, a déjà pris maintenant les premières mesures : interdiction du port d'armes par les « privés »; policiers déployés dans certaines zones de la bande de Gaza pour empêcher les tirs de roquettes sur les colonies, commandos de résistants interceptés; tunnels (pour faire passer des armes par l'Egypte) localisés et détruits, imposition d'une trêve aux mouvements de résistance, groupes de résistance désarmés en échange de leur intégration dans les « forces de sécurité »...

Or c'est précisément ce que veulent les occupants : trouver des supplétifs palestiniens pour faire le travail de répression à leur place parce que cette répression les isole sur le plan international, coûte beaucoup d'argent et de soldats, aiguise les contradictions au sein de leur entité et perturbe les « affaires ». Cette exigence apparaît clairement dans les déclarations du ministre sioniste des transports après l'opération d'un commando palestinien dans la gare routière de Karni : « *M. Abbas doit réagir fermement contre les terroristes. La police palestinienne a des armes, elle doit les utiliser à bon escient* » (*Le Soir*, 15-16/01/05).

Cette première exigence fait partie d'un plan dans lequel figure le retrait des colons de Gaza mais pas celui de l'armée qui doit poursuivre la maîtrise militaire des frontières avec l'Egypte comme avec le reste. Y figurent aussi l'annexion des grands blocs de colonies

en Cisjordanie et le refus catégorique de tout retour des réfugiés. La nouvelle attitude américaine (« Etat » viable avec territoire continu) n'exclut nullement ces annexions ni ce refus. Au contraire : elle les implique impérativement si M. Abbas veut obtenir une contrepartie. Et la seule chose qu'il obtiendra c'est moins de la moitié de la Cisjordanie et la possibilité pour les entrepreneurs palestiniens de faire « en paix » du business avec leurs homologues sionistes, comme ceux qui ont déjà été pris en flagrant délit de vente de ciment aux ...constructeurs du « Mur » !

Le peuple palestinien ne peut accepter cela, et il n'y a qu'un moyen pour le signifier : continuer la résistance.

Elections sous occupation :

La réponse du peuple

(avril 2006)

Le 25 janvier 2006, ont eu lieu en Palestine occupée des élections législatives. Elles ont donné les résultats suivants : sur 132 sièges à pourvoir, 74 ont été remportés par le Hamas, 45 par le Fatah de l'actuel président et le reste (3% des sièges) par différentes formations. Le Jihad a boycotté le scrutin.

Ces élections ont été supervisées par plus de 500 observateurs internationaux. De leur propre aveu, elles ont été parfaitement transparentes et ont donc fidèlement exprimé la volonté du peuple palestinien. En conséquence, elles ont confirmé la légitimité représentative du Hamas (que certaines de ses méthodes de lutte nous plaisent ou pas,) et, à travers lui, la légitimité de la résistance à l'occupation. Or, tous ceux qu'on appelle abusivement «Communauté internationale» ne veulent pas du verdict des urnes (voir encadré). Tous disent donc clairement qu'ils veulent bien de la démocratie, mais à condition qu'on vote pour ceux qu'ils préfèrent. Après la démocratie exportée en Irak (genre Abu Ghraib), voilà une autre variante de la démocratie exportée : voter librement pour les élus que d'autres ont choisis pour eux. Cette démocratie-là, le peuple palestinien n'en veut pas. Et il a osé dire *non* à tous.

1°) Il a dit non à l'occupant alors qu'il est le plus fort et fermement soutenu par des alliés plus forts encore. Parce que l'occupant refuse, en violation des résolutions de l'ONU, tant le retour des réfugiés qu'il a violemment expulsés pour «exister» que l'évacuation des autres territoires occupés par la force ; qu'il continue, en violation de la 4^e Convention de Genève, d'exproprier les Palestiniens pour installer des colonies de peuplement partout ; qu'il refuse de donner suite à l'arrêt de la Cour de La Haye sur l'illégalité du « Mur » et la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur ce même sujet ; qu'il a annexé de

facto Jérusalem-Est et la vallée du Jourdain ; et qu'il ne veut d'une « Autorité palestinienne » que dans la stricte mesure où elle le décharge d'une partie de la répression des occupés.

2°) Il a dit non au Fatah, alors qu'il est au pouvoir. Parce qu'il est impuissant face à tout cela ; qu'au lieu d'organiser la résistance, il organise la répression des résistants et qu'au lieu d'être au service des pauvres, il est au service d'une élite corrompue.

3°) Il a dit non aux listes « alternatives ». C'est à dire principalement tous ceux dont les structures sont tenues à bout de bras par des subsides extérieurs (surtout européens), qu'on transforme en « société civile » et que, le cas échéant, on transformerait en « représentant légitime ».

4°) Il a dit non à la prétendue « Communauté internationale » alors qu'elle est son bailleur de fonds (1). Parce qu'elle est impuissante à faire appliquer les règles qu'elle brandit avec intransigeance pour d'autres ; qu'elle refuse de voir le terrorisme d'Etat sioniste : occupation violente et subsidiée, expropriations, destruction de maisons, détentions massives, tortures, liquidations extrajudiciaires, bombardements aveugles de zones densément peuplées, refus arrogant de se soumettre aux règles du droit international, etc.

La Palestine est un pays occupé. La démocratie doit servir d'abord à le libérer. La « Communauté internationale », de façon aberrante, voulait la démocratie avant la libération du territoire sur lequel elle peut s'exercer. Le peuple palestinien s'est plié à cette exigence. Mais comme pour dire : « vous voulez qu'on désigne nos représentants par voie démocratique, voilà, c'est fait ! Maintenant, nous voulons un pays indépendant. Alors qu'allez-vous faire ? »

Et qu'a fait la dite « Communauté » ? A-t-elle mis en demeure l'occupant d'évacuer les territoires occupés, d'appliquer les résolutions de l'ONU (dont il est membre), ou l'arrêt de la Cour de La Haye ? Absolument pas ! Elle a posé des conditions draconiennes au représentant élu des occupés : il doit déposer les armes face à un occupant surarmé, reconnaître un occupant qui ne le reconnaît pas, et entériner des accords qu'il n'a pas signés et qui, 15 années d'expérience le montrent amplement, n'ont mené nulle part.

Kofi Anan, le secrétaire général de l'ONU, a déclaré après les élections : « *Si le Hamas se transforme et, de mouvement armé, devient un parti politique respectant les règles du jeu, je pense que la Communauté internationale devrait être à même de travailler avec lui* » (*Libre Belgique*, 31/01/2006). Mais un jeu dont les règles ne sont respectées que par l'un des deux joueurs est un jeu de dupes. Et cela, de larges franges du peuple palestinien l'ont bien compris depuis longtemps.

Elections sous occupation :
Les suites de la victoire du Hamas

(Juin 2006)

Suite à la victoire du Hamas à des élections exigées par eux, les gouvernements de l'Union européenne, emboitant le pas à celui des Etats-Unis, ont décidé de suspendre leur aide à l'Autorité Palestinienne. Ils ont ainsi envoyé un message clair au peuple palestinien : « ou tu vires les gens que tu as librement élus, ou on te laisse mourir de faim et de maladie ». La cruauté de ce message a été parfaitement exprimée par Ben Bot, la Ministre des affaires étrangères de Hollande. Elle a déclaré : « *Les Palestiniens ont choisi ce gouvernement, alors ils devront en supporter les conséquences* ». Et aucun des autres Ministres ne l'a contredite... (2)

A l'inverse, ces mêmes gouvernements n'ont nullement exigé de « l'Etat d'Israël », qu'il mette fin à l'occupation. Pas un mot de leur part sur le refus des dirigeants sionistes de respecter le droit international concernant les réfugiés ou la colonisation de peuplement. Pas la moindre pression pour faire appliquer l'arrêt de la Cour de la Haye sur le mur de l'apartheid. Aucune indignation face aux derniers bombardements aveugles sur Gaza (3). Pas de protestation contre la décision, annoncée publiquement et effrontément par le premier ministre israélien, d'annexer une grande partie de la Cisjordanie. Non, rien, absolument rien. Toute leur intransigeance est réservée aux occupés. Cette attitude des gouvernements européens est d'autant plus inqualifiable qu'elle contraste avec l'attitude de franges croissantes des peuples européens qui, elles, sont de plus en plus sensibles au calvaire du peuple palestinien et de plus en plus rebutées par une occupation injuste, brutale et interminable. D'où les questions : Comment se fait-il que les gouvernements européens exigent des élections et qu'ensuite ils en refusent les résultats ? comment se fait-il qu'au lieu de faire des pressions sur un occupant qui viole le droit international, ils s'en prennent au représentant démocratiquement élu des occupés ? La réponse à la première question est simple : le vainqueur de ces élections ne plaît pas aux gouvernements européens. La preuve est ainsi faite que ces gouvernements ne veulent de la démocratie que lorsqu'elle désigne ceux qu'ils préfèrent, qu'ils n'accordent aucune « aide » aux peuples qui, comme le prévoit le droit international, veulent décider et décident souverainement de leur sort. Au contraire, ils leur livrent une guerre totale : directement comme en Irak, indirectement comme en Palestine.

La réponse à la deuxième question est tout aussi simple : ce que les gouvernements européens veulent avant tout c'est maintenir la stabilité politique de la région, de sorte que les entreprises fassent des affaires et que les fournitures de pétrole soient assurées. Dans ce but,

l'Etat sioniste, est considéré comme un allié qu'il faut protéger (même si on le gronde discrètement de temps en temps), alors que le peuple palestinien est considéré comme un ennemi qu'il faut mater. Ils l'aideront « humainement » s'il accepte leurs exigences et ils le puniront « inhumainement » s'il refuse.

De larges franges du peuple palestinien ont depuis longtemps tiré les leçons de cette situation. Et la première concerne tout d'abord les Accords d'Oslo instituant l'« Autorité palestinienne ». En effet, une « autorité », dont la survie dépend de l'argent versé par l'occupant (4) et par des puissances protectrices de ce même occupant, ne peut être qu'une grosse arnaque. Son but principal, en contrepartie d'avantages matériels pour une petite minorité de Palestiniens, est de libérer la puissance occupante d'une partie des tâches répressives de plus en plus « impopulaires » internationalement, de plus en plus coûteuses financièrement après la première *intifada* (1988). « L'Autorité Palestinienne » a ainsi été conçue et appliquée comme une méthode subtile pour briser la résistance du peuple palestinien, comme un obstacle à sa libération. La victoire électorale du Hamas est venue perturber la poursuite de ce but. Et les réactions (des occupants comme de leurs alliés occidentaux et palestiniens) à cette victoire sont, elles, venues en rappeler odieusement la nécessité à qui veut « gouverner » les occupés.

Les positions après la victoire du Hamas

- **L'état sioniste** : le châtement collectif était aussi prévisible que cruel. Dov Weinglas (conseiller du premier ministre) a déclaré : « *C'est comme une rencontre avec un diététicien. Ils [Palestiniens] vont certainement maigrir, mais ils ne vont pas mourir de faim* ». (*Haaretz*, 19/02/2006).

- **L'Europe** : elle a exigé du Hamas de reconnaître Israël, de renoncer à la violence, et d'accepter les accords passés. (Communiqué du 30 janvier, *AFP*). Mais elle n'exige rien de l'Etat sioniste. Une première mondiale : Elle va aider les occupants à punir les occupés. Cette aberration est parfaitement exprimée par Ben Bot, la ministre des affaires étrangères de Hollande. Elle a dit : « *Les Palestiniens ont choisi ce gouvernement, alors ils devront en supporter les conséquences* » (*Le Soir*, 15-16-17/04/2006).

- **La Belgique** : De Gucht (ministre des affaires étrangères, VLD) a déclaré qu'il ne fallait pas que le Conseil des ministres européens félicite Mahmoud Abbas pour le processus démocratique: « *En Iran, a-t-il dit, c'était aussi un processus démocratique* ». Et il a ajouté : « *On parle ici d'un éventuel petit Iran au cœur du Moyen-Orient* » (*Libre Belgique*, 31/01/2006).

Mais aujourd'hui, le peuple palestinien n'a pas besoin d'être gouverné, il n'a pas besoin de ministres, de fonctionnaires et de policiers. Comme peuple occupé, Il a avant tout besoin d'une direction de la résistance unie, d'organismes dévoués et de résistants bien organisés et entraînés.

L'attitude des gouvernements européens et du gouvernement belge en particulier devait être fermement stigmatisée. C'est à cette fin que de nombreuses actions ont été entreprises en Belgique comme en Europe : pétitions, rassemblements et manifestations. A Bruxelles, le 21 avril, un rassemblement devant les Institutions européennes a rassemblé plus de 400 personnes, avec des délégations venues de plusieurs pays d'Europe. Le 28 avril à Liège, un rassemblement (organisé par le Collectif justice en Palestine) s'est tenu place du Marché, sous les mots d'ordre : *Toutes les sanctions contre les occupants israéliens ; Toute l'aide aux occupés palestiniens.*

Elections sous occupation :

L'unité pour la résistance

(Décembre 2007)

En janvier 2006, les élections législatives qui se sont tenues en Palestine l'ont été sous occupation. Elles ont vu la victoire du mouvement de résistance Hamas. Ce résultat n'a pas plu aux Etats-Unis, à l'Europe et à l'Etat sioniste et il explique tout ce qui a suivi. En effet, les Etats Unis et l'Europe voulaient simplement donner un peu de légitimité au pouvoir de leur allié palestinien : Mahmoud Abbas (5). Ils ont tout fait pour qu'il gagne et, quand il a perdu, ils ont tout fait pour qu'il gagne ... hors des urnes.

Les préparatifs - Le soutien à Abbas a en fait commencé bien avant. D'abord par la nature des institutions nées des accords d'Oslo de 1993 (6). Ceux qui voulaient être à leur tête devaient impérativement être obéissants et renoncer à ce qui est au cœur de la question palestinienne : la fin de l'occupation et le retour des réfugiés dans leur pays. En d'autres mots, ils devaient se contenter d'administrer les occupés.

Deux moyens pour s'assurer que ces « représentants du peuple palestinien » agiraient ainsi: d'une part, rendre les occupés entièrement dépendants de l'aide étrangère dispensée par les alliés de l'occupant et, d'autre part, faire en sorte que les intérêts matériels de ces représentants et leurs partisans soient fondamentalement liés à la situation d'occupation elle-même: avantages matériels, privilèges de fonction, trafics d'influence, détournement des subsides, réseaux de fonctionnaires-clients, argent de la corruption, etc. Ensuite, au cours de la campagne électorale, les Etats-Unis ont largement financé la

campagne électorale du Fatah par le biais de l'USAID (coopération au développement américaine). De leur côté et dans le même temps, les dirigeants sionistes ont tout fait pour favoriser la victoire de ce même Fatah. C'est ainsi par exemple qu'ils ont interdit au seul Hamas de mener campagne à Jérusalem-Est.

Après les élections - Avant les élections, le Hamas était déjà sur la liste européenne et américaine des « terroristes ». Après sa victoire, les gouvernements d'Europe (dont celui de Belgique) et les Etats-Unis ont réagi par un Boycott systématique : suspension de l'aide financière et refus de reconnaissance du gouvernement élu. Le tout appuyé par l'arrêt du transfert des taxes douanières par l'Etat sioniste. Voici donc le message que les uns et les autres ont envoyé aux Palestiniens : « *Si vous voulez manger, il ne faut pas seulement renoncer à vos droits nationaux (accepter les Accords d'Oslo), il faut aussi renoncer à la démocratie (rejeter les représentants que vous avez élus).* ».

Dans un deuxième temps, la coalition occidental-sioniste prépara les conditions pour le coup de force de ses alliés palestiniens. D'abord, en sabotant les accords de la Mecque de février 2006 sur le gouvernement d'union nationale parce qu'ils ont laissé le chef du Hamas à sa tête ; ensuite, en encourageant leurs alliés du Fatah à ne pas remettre le commandement des forces de sécurité de Gaza au gouvernement élu ; enfin, en renforçant militairement le Fatah : financement de l'armement et de l'entraînement des forces de sécurité par les Etats-Unis avec un montant de 42 millions de dollars (*Reuters*, 10/10/05), autorisation de l'Etat sioniste tant pour la livraison d'armes à ces forces que pour leur départ en Egypte pour l'entraînement, etc.

Plus récemment encore, l'Etat sioniste a donné son accord pour la livraison aux forces de répression du Fatah de blindés légers et de 1000 fusils provenant de Russie. Et ce n'est certainement pas pour résister à l'occupation, mais bien pour réprimer ceux qui lui résistent (*Reuters*, 05/10/2006, *Le Soir*, 22/11/2007).

Le coup de force - Dès lors, le coup de force n'était plus qu'une question de choix du moment. Et les barons du Fatah ne s'en cachaient même pas : l'un d'eux a déclaré au *Sunday Times* en mai 2007 : « *Nous choisirons le moment et le lieu appropriés pour la confrontation militaire. Et après ça il n'y aura plus de milice du Hamas* » (7). Voici quel était le Plan des perdants : renverser le gouvernement démocratiquement élu par un coup d'état appuyé par les milices partisans locales avec un soutien des occidentaux et la coopération de l'Etat sioniste. Hamas l'a compris, il s'est préparé en créant et en renforçant son propre groupe armé (la Force exécutive) et a remporté la victoire au moment de l'affrontement.

Parler à ce propos de « guerre fratricide » et « entre fractions rivales » rend la réalité absolument indéchiffrable. Car la ligne de

démarcation ne passe pas entre les « Palestiniens » d'un côté et les occupants sionistes de l'autre. Dans les faits, il y a les occupants sionistes avec leurs collaborateurs palestiniens d'une part et il y a, d'autre part, ceux qui résistent aux premiers comme aux seconds. S'il y a une distinction à faire dans ce deuxième camp, elle est à faire entre ceux qui refusent de façon radicale l'occupation et ceux (dont le Hamas) qui, tout en refusant l'occupation, acceptent les institutions nées des Accords d'Oslo et qui ont servi de cadre aux élections. Or, ces institutions sont précisément prévues pour servir la collaboration et non la résistance. Ils sont un outil de sous-traitance de la répression des Palestiniens, non de leur libération.

Indépendamment du fait que certains individus et certaines fractions à la base du Fatah veulent la résistance (et qu'il faut gagner à la cause), la réalité aujourd'hui est que ce qu'on appelle « l'Autorité palestinienne » ne doit sa continuité qu'à l'aide militaire et économique étrangère et à l'appui de l'Etat sioniste. Pour s'unir et s'organiser pour résister, les institutions d'Oslo sont non seulement inutiles, elles sont devenues un obstacle majeur.

Notes

(1) L'aide de l'Europe, premier bailleur de fonds, a été de 500 millions d'euros en 2005. Elle est allée pour un quart à l'Autorité palestinienne et pour le reste aux ONG actives dans divers services à la population.

(2) *Le Soir*, 15-16-17/04/06).

(3) Pour les seules deux premières semaines d'avril, l'appareil répressif sioniste a fait 19 tués, dont trois enfants (*Le Soir*, 19/04/06).

(4) argent qui se réduit aux impôts levés sur... les occupés.

(5) M. Abbas a écrit un livre de 600 pages sur « le processus d'Oslo » sans mentionner une seule fois le mot « occupation ». Voici ce que la coalition occidental-sioniste appelle un palestinien « modéré ». (Voir Robert Fisk, *The Independent*, le 16 juin 2007)

(6) Pour rappel, ces Accords stipulaient ceci : reconnaissance mutuelle, 5 ans d'autonomie des territoires occupés, négociations pendant cette période d'un « définitif » pour ces territoires. Il n'y est question ni d'Etat palestinien, ni de retour des réfugiés. Et 15 ans après, très logiquement, il n'y a ni l'un ni l'autre.

(7) Voir aussi www.imemc.org - AFPS, 15/10/07.

Gaza :
Encercler, affamer et tuer pour soumettre
(Mars 2008-Mars 2009)

Les dirigeants sionistes voulaient que leurs alliés à l'intérieur du Fatah gagnent les élections et ils ont perdu. Ils voulaient que ces mêmes alliés gagnent la guerre contre le Hamas à Gaza et ils ont perdu. Pour briser la volonté de lutte du peuple palestinien à Gaza, ils n'ont plus eu d'autre choix que d'intensifier la répression directe.

La Bande de Gaza est principalement peuplée de réfugiés palestiniens expulsés des villages voisins pour que « Israël » ait « le droit d'exister » : ils représentent deux tiers de la population totale de l'enclave. Sderot par exemple, sur laquelle sont lancées les roquettes Kassam, était il y a moins de 60 ans le village de Najd. Briser la volonté de ces réfugiés de rentrer chez eux a toujours été une préoccupation fondamentale des dirigeants sionistes.

Le blocus

Ils ont ainsi depuis longtemps soumis Gaza à un encerclement qui en a fait une immense prison à ciel ouvert - la plus grande prison de la planète. Mais cela ne suffit plus aux dirigeants sionistes. Depuis qu'ils ont échoué à placer à sa tête des Palestiniens prêts à sacrifier les réfugiés, ils ont déclaré la Bande de Gaza « entité hostile » (septembre 2007) et ont commencé à y mener des raids de plus en plus meurtriers : bombardements aveugles par air et par mer, liquidation des dirigeants de la résistance, destruction des cultures et des infrastructures. Depuis le 17 janvier 2008, l'intensité de cette opération est montée d'un cran par l'application d'un blocus total : pas de nourriture, pas d'eau potable, pas d'électricité, pas de médicaments, pas de passage des fonds d'aide d'urgence de l'ONU. Les premiers éléments d'une guerre totale.

Comme d'habitude, les Etats-Unis ont immédiatement soutenu cette guerre en empêchant le Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution condamnant le blocus et en confirmant l'aide de 30 milliards de dollars promise à l'Etat sioniste. Malgré un embarras de façade et quelques nuances avec les Etats-Unis, les gouvernements européens ont adopté la même position. Si tout cela était le fait d'un Etat qui n'est pas leur allié, ils parleraient déjà de « devoir d'ingérence ». Or le coupable est un allié qu'il faut ménager, tandis que le désir et la volonté de résistance des victimes - spoliées, occupées - est un danger à conjurer.

Dans le monde arabe, les régimes ont réagi avec la même indifférence. Mais les peuples ne les ont pas suivis. Pour demander la levée du blocus, Il y a eu des manifestations importantes un peu partout : Jordanie, Egypte, Maroc, Mauritanie... En Europe, plusieurs manifestations et rassemblements ont eu lieu aussi, dont trois à Bruxelles et un Liège (25 janvier 2008). Points communs : la condamnation du blocus, l'appel au boycott des occupants et la dénonciation de la complicité des gouvernements européens.

Mais c'est du peuple palestinien lui-même qu'est venue la réponse. Le 22 janvier, au moment même où le Ministre de la défense de l'Etat sioniste était félicité pour sa réussite à affamer les Palestiniens, des milliers de femmes ont organisé une marche pour briser le blocus, côté égyptien - le maillon faible de la chaîne qui étouffe Gaza. Elles ont bravé les matraques, les gaz lacrymogènes et les armes de la police égyptienne pour aller acheter de quoi survivre. Le lendemain, renforcées par la destruction à l'explosif du mur de séparation, des dizaines de milliers de personnes ont franchi la frontière dans un même élan collectif de courage - « la plus grande évasion de prison de tous les temps », a écrit un journaliste. Et cela montre bien que, au-delà des mouvements de solidarité - qui ont un rôle à jouer - le plus important, le plus décisif c'est ce que fait le peuple palestinien lui-même pour se libérer de l'oppression.

L'agression barbare

On l'a vu, la Bande de Gaza est soumise à un blocus criminel par l'Etat sioniste depuis longtemps. Mais cela ne suffit pas à ce dernier. Depuis les derniers mois de 2008, son armée organise des raids continus en vue de l'exécution sommaire des résistants. Dernier raid en date : celui du 4 novembre 2008 (avec 4 morts), donc bien avant la déclaration de la fin de la trêve par le Hamas.

Samedi 27 décembre 2008, l'agression a franchi un nouveau pas avec des raids aériens d'une barbarie inouïe : 300 morts et 700 blessés en une seule nuit. Les vingt jours de déluge de fer des 20 jours qui ont suivi ont semé la mort et la destruction partout. Dernier bilan des services médicaux palestiniens : 1.330 morts, 5.450 blessés ; parmi les morts, 437 enfants de moins de 16 ans, 110 femmes et 123 personnes âgées, 14 médecins et 4 journalistes (AFP, 22/01/2009).

Cette agression était planifiée de longue date. Mettre fin aux tirs de roquettes Kassam sur les villes comme Sderot n'est donc qu'un prétexte. Le véritable objectif est celui-ci : éradiquer tout noyau de résistance à l'occupation et faciliter le retour des « modérés », c'est à dire de ceux qui acceptent de collaborer avec l'occupant.

Contrairement à l'indifférence presque totale des gouvernements européens, les peuples ont, eux, réagi très vite et très fort : des

centaines de milliers de manifestants ont défilé dans toutes les villes d'Europe pour exprimer leur colère. A Bruxelles, la manifestation du 11 janvier 2009 a mobilisé plus de 60.000 personnes. A Liège, un rassemblement a réuni plus de 1200 personnes.

La position du gouvernement belge face au blocus

- Rappelons d'abord que, après la victoire du Hamas aux législatives en 2006, Le gouvernement belge s'est empressé de s'aligner avec enthousiasme sur la politique européenne de boycott du nouveau gouvernement palestinien. Le Ministre de la coopération au développement qui a suspendu toute aide jusqu'à ce que le Hamas se soumette, appartenait au Mouvement Réformateur (MR) de Reynders et le Parti socialiste faisait partie du gouvernement qui a pris une telle mesure. En revanche, face au blocus criminel, à la dernière opération barbare de répression des Palestiniens, le nouveau Ministre de la coopération (toujours MR) s'est contenté de dire que la « réaction israélienne [était] excessive et disproportionnée. » Entendez par là : il faut tuer, mais pas trop.

- Selon la Convention de Genève, c'est l'occupant qui doit fournir les services à la population occupée (éducation, santé, équipements...). Or, ils sont presque entièrement financés par « l'aide internationale » accordée à « l'Autorité palestinienne » ou aux associations. Cette occupation de luxe, la Belgique contribue à son financement à trois niveaux : le régional (l'humanitaire), le fédéral (formation, infrastructure) et l'euro-péen. Ce faisant, le gouvernement belge aide non les Palestiniens mais l'Etat sioniste qui peut ainsi faire des économies budgétaires et les orienter vers la construction des colonies ou le renforcement de l'armée d'occupation. La coopération au développement des « Palestiniens » est en fait une coopération au maintien et au développement de l'occupation.

Concernant les objectifs de l'agression, l'Etat sioniste a perdu sur l'essentiel : le noyau de résistance est toujours là. De surcroît, de façon collatérale, Il a perdu d'autres choses. Son armée est apparue sous un jour monstrueux à tous les peuples de la planète : massacre de femmes et d'enfants, utilisation d'armes interdites, destructions pour la destruction, violations du droit humanitaire, etc. L'Etat sioniste a mis dans l'embarras ses alliés traditionnels (Europe occidentale et Etats-Unis), perdu le soutien d'autres alliés comme la Turquie et accentué ses fractures internes (une manifestation anti-guerre a rassemblé plus de 150.000 personnes à Tel-Aviv). Il a affaibli la position et la cohésion du Fatah au moment même où le Hamas a gagné en prestige. Il a sans le vouloir remis sur le devant de la scène

les problèmes de fond (qu'il a cherché à escamoter en réduisant le problème aux « roquettes du Hamas ») : les réfugiés et l'occupation. Il a déstabilisé les régimes arabes pro-occidentaux en suscitant un large mouvement de solidarité populaire qui, ici et là, s'est élevé au niveau d'une contestation au moins indirecte de ces régimes.

Autre perte de taille pour l'Etat sioniste : l'idée du boycott populaire a fait son chemin. C'est important, car sa mise en œuvre ne dépend que des gens eux-mêmes.

Deux Etats ou un Etat en Palestine ?

Contribution au débat au sein du mouvement de solidarité (*)
(Septembre 2008)

Introduction

Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations Unies vote (par 33 voix pour, 13 contre et 10 abstentions) la résolution n° 181 qui adopte le plan de partition de la Palestine (55% pour les « Juifs », qui possédaient 6 % des terres, et 45% pour les « Arabes »). Pour les dirigeants sionistes c'est une première avancée : ils obtiennent, d'une part, l'idée même de diviser le pays et, d'autre part, une plus grande surface de son territoire alors que les Juifs y sont très largement minoritaires.

Durant les deux années suivantes, ils obtiennent une seconde avancée qui débute alors que la Grande Bretagne est encore la puissance coloniale mandataire. Ils vont en effet mener une guerre féroce pour étendre leur territoire et pour briser la résistance des Palestiniens à leur expulsion. Et, le 14 mai 1948, le dirigeant sioniste Ben Gourion pouvait déjà annoncer la création de « l'Etat d'Israël » sur 78% du territoire de la Palestine historique.

Le mouvement sioniste a donc réussi à remporter une première victoire. Il y est arrivé parce qu'il était *assez uni, bien organisé, mieux armé et techniquement mieux préparé*. Il a aussi réussi parce qu'il a pu bénéficier du *soutien absolument décisif* – diplomatique, financier et militaire - *de nations puissantes* tant des pays de l'Ouest (principalement la Grande Bretagne et plus tard les Etats-Unis) que des pays de l'Est (ce qu'on oublie trop souvent). Aujourd'hui, le territoire conquis par l'entreprise sioniste de colonisation couvre plus de 80% du territoire de la Palestine historique et il est en train de grignoter les 20 % restants.

Mais ce qu'il faut surtout dire c'est que le mouvement sioniste a réussi parce que le *peuple palestinien a été* – politiquement et militairement - *impuissant à s'opposer de façon efficace à son expansion*. Cette impuissance n'était pas une fatalité. Elle s'explique par le fait qu'avant 1948, le *peuple palestinien était mal armé, mal organisé et sous l'emprise de dirigeants qui le réprimaient et qui étaient eux-mêmes dépendants des puissances* (comme la Grande Bretagne) qui, précisément, soutenaient le projet sioniste.

Le seul moment où l'entreprise sioniste a couru un danger est celui du soulèvement patriotique de masse palestinien de 1936-39. Le peuple palestinien y a montré ce dont il était capable – en unité de

volonté, en organisation, en formes de lutte - quand il arrivait à se libérer de la tutelle étouffante de ses dirigeants féodaux. La répression terrible anglo-sioniste qui mit fin au soulèvement priva gravement le peuple palestinien de ses dirigeants les plus résolus (tués, emprisonnés ou déportés hors de Palestine). Elle fut un facteur important de sa faiblesse dans la confrontation décisive avec le mouvement sioniste à partir de la fin 1947. Le peuple palestinien ne s'était pas encore remis de ses blessures, alors que le mouvement sioniste – ayant compris le danger – avait, lui, commencé à s'organiser en véritable armée dès après le soulèvement.

Le résultat de la défaite du peuple palestinien est ce qu'on appelle la *Nakba*, « la catastrophe ». Ses conséquences peuvent être résumées par trois éléments fondamentaux :

1°) des centaines de milliers de Palestiniens expulsés par la violence vont connaître l'exil et la vie dans les camps de *réfugiés* ;

2°) ceux qui sont restés dans le nouvel « Etat d'Israël » vont être soumis aux *discriminations*, traités en suspects, en citoyens de seconde zone et constamment menacés de « transfert » hors de leur pays ;

3°) ceux qui se sont retrouvés en Cisjordanie et à Gaza vont être soumis, à partir de 1967, à une *occupation* brutale, féroce.

Pour remédier à cette situation, une partie des dirigeants palestiniens soutient *le but* qui consiste à créer un « Etat » sur moins de 20 % de la Palestine historique, de renoncer partiellement au retour des réfugiés et d'abandonner à leur sort les Palestiniens de « l'Etat d'Israël ». Pour atteindre ce but, elle soutient aussi *le moyen* consistant à abandonner toute résistance directe et à compter principalement sur les bons offices des alliés mêmes de l'Etat sioniste : les Etats-Unis et l'Europe.

Ces deux idées (le but comme le moyen) posent problème et méritent un débat. Elles le méritent aussi parce qu'elles ont leur corollaire dans le mouvement de solidarité ici en Belgique.

En avril 2002, l'armée sioniste a entrepris une répression d'une brutalité inouïe dans le camp de Jenine. En réaction, des militants du mouvement de solidarité ont organisé à Liège un rassemblement hebdomadaire de solidarité avec le peuple palestinien qui allait tenir pendant plus de cinq ans. Ils l'ont fait sur la base d'une plateforme qui se fixait pour buts *de dénoncer la répression sioniste, de soutenir la résistance et de mettre le gouvernement belge devant ses responsabilités*.

Tous les militants du mouvement de solidarité ne partageaient pas bien entendu la même vision de la question palestinienne. Les uns prônaient une solution basée sur l'idée de deux Etats, tandis que d'autres prônaient une solution basée sur l'idée d'un seul Etat. Ils ont

su rester unis pour assurer la continuité de l'initiative, mais ils n'ont jamais confronté leurs arguments dans un débat ouvert.

Certains événements rendaient pourtant ce débat nécessaire. Un exemple parmi d'autres. Concernant la construction du « Mur de l'apartheid », la campagne de dénonciation était menée avec des arguments différents selon que l'on prônait l'une ou l'autre des deux solutions. Ceux qui argumentaient que le Mur était « illégal » parce qu'il empiétait sur le « territoire palestinien » (la Cisjordanie), acceptaient implicitement que le reste du territoire n'était pas la Palestine (1). Or, pour les réfugiés, le reste du territoire c'est aussi la Palestine.

C'est finalement l'analyse de l'expérience de promotion du boycott de l'Etat sioniste durant l'été 2007 qui a fait mûrir les conditions du débat. Car, là aussi, les arguments de la campagne de boycott ne pouvaient qu'être différents selon que l'on prônait l'une ou l'autre solution.

Le débat est donc devenu nécessaire et le texte que nous proposons ici en est un premier jalon. Les personnes qui l'ont élaboré ont fait le choix de défendre une des deux options. Elles espèrent que leur effort pour l'expliquer clairement stimulera la réflexion et le débat sincères entre tous ceux qui se sentent impliqués dans le soutien au peuple palestinien.

En cette année du soixantième anniversaire de la *Nakba*, le mouvement de solidarité a également besoin de faire le point sur lui-même. Car de cela aussi dépend la qualité du soutien que ce mouvement peut apporter à la résistance admirable que le peuple palestinien a opposé et oppose encore à cette entreprise de spoliation, d'expulsion, de terreur et de mort que représente le sionisme.

* * *

Pendant longtemps, la ligne prônant un seul Etat « démocratique et laïque » en Palestine a été la principale option envisagée pour résoudre le « conflit israélo-palestinien ». Il en était ainsi non seulement au sein des organisations palestiniennes de la résistance à l'entreprise sioniste de colonisation, mais aussi au sein du mouvement international de solidarité avec cette résistance.

A partir de la fin des années 70, l'option des deux Etats en Palestine a peu à peu pris le dessus au sein d'une partie du mouvement de solidarité extérieure. Plusieurs facteurs y ont contribué. Il y a tout d'abord le changement de politique des organisations de résistance elles-mêmes suite à l'échec de certaines méthodes militaires de résistance et de la répression des pays d'accueil auxquels étaient

adossées ces méthodes (Jordanie, Liban). Il y a ensuite la fin de la guerre froide et donc la fin du soutien même limité des pays de l'Est aux mouvements de résistance, alors que le soutien, même nuancé, de l'Europe occidentale et des Etats-Unis à l'Etat sioniste continuait comme avant. Il y a enfin le reflux général de tous les « mouvements de gauche » nés dans les années 60 et 70 – mouvements qui ont largement alimenté le mouvement de solidarité tant en Europe qu'ailleurs.

Après les Accords d'Oslo en 1993 et leur échec ultérieur, l'option d'un seul Etat « démocratique et laïque » (2) a refait surface, principalement à cause de ce qui se passe sur le terrain, comme nous allons le voir. Mais cela ne suffit pas de dire que de toute façon l'option des deux Etats ne marche pas. Il est important, pour donner de la force à l'option alternative, d'en discuter les fondements. Pour cela, nous allons d'abord passer en revue les arguments des défenseurs de l'option des deux Etats.

En complément, il nous a semblé utile d'adjoindre des annexes sur la question des réfugiés, des extraits des principaux textes du Droit international, une réponse à un texte défavorable à la solution à un seul Etat, une lettre sur les incohérences des personnes qui sont favorables à la solution d'un seul Etat mais n'en tirent pas toutes les conséquences, enfin un bibliographie en rapport avec le sujet.

Arguments de la solution à deux Etats

Les arguments en faveur de cette option sont très nombreux. Nous n'avons retenu que ceux qui nous ont semblé les plus importants.

Stratégie et tactique

Le premier argument avancé pour défendre cette option consiste à dire que le but stratégique reste d'établir un seul Etat sur l'ensemble de la Palestine historique. Mais, tactiquement, l'établissement d'un Etat sur une partie limitée du territoire est une étape nécessaire.

Rappelons d'abord que le but actuel du mouvement de résistance est de libérer la Palestine du sionisme. Ce but implique de mener à bien en même temps trois tâches intimement liées : le retour des réfugiés, la fin de l'occupation, l'égalité entre tous les citoyens. Les mesures tactiques ne peuvent donc porter que sur les moyens d'atteindre ce but.

Or c'est à un changement de but que procède l'option des deux états comme tactique. Cela apparaît clairement si l'on tient compte du fait qu'il va falloir négocier avec les dirigeants sionistes et signer devant des garants qui ne sont autres que leurs alliés et qui, bien

entendu, prendront soin de s'assurer que l'accord n'est pas une manœuvre tactique. Et leur moyen est simple : maintenir un État dans lequel les Palestiniens sont des sous-citoyens, refuser le retour des réfugiés dans leur patrie, étendre et annexer les grands blocs de colonies et continuer de contrôler les frontières.

D'un point de vue militaire, il est vrai que rien ne s'oppose à l'idée de reconquérir un territoire étape par étape. Mais seulement si on est dans un rapport des forces qui permette de passer à l'étape suivante, ce qui est loin d'être le cas actuellement : les milliers de policiers palestiniens (formés avec l'argent européen et américain et armés avec l'aval de l'État sioniste) sont là pour tout sauf pour reconquérir du territoire.

Rapport de forces et réalisme

Le deuxième argument est souvent appelé en renfort pour étayer l'idée de la manœuvre tactique transitoire et se présente quelquefois sous la forme de l'appel au « réalisme ». Il consiste à dire que le rapport de forces ne permet pas d'obtenir plus dans les circonstances actuelles.

Comme nous l'avons dit plus haut pour la tactique, le rapport de forces ne peut être invoqué pour changer de but, mais uniquement pour moduler les moyens de lutte pour l'atteindre. Par ailleurs, si l'on tient absolument à parler de rapport de forces, il est évident qu'il est actuellement en faveur de l'État sioniste de façon écrasante. Il ne permet donc rien du tout, et surtout pas un État souverain sur une partie de la Palestine. Tout ce qu'il permet ce sont des « bantoustans » coupés les uns des autres où l'on parque les « Arabes » sous l'œil vigilant du gouverneur militaire de l'État sioniste. Tout ce qu'il permet ce sont des zones administratives à l'intérieur desquelles certains Palestiniens se chargent de la répression d'autres Palestiniens. On l'a encore vu récemment lors de la répression violente des manifestations à Ramallah contre le sommet d'Annapolis (2007).

Donc, contrairement à ce que veulent faire croire les « réalistes », à moins de faire passer pour un État ce qui n'en est pas un, la solution à deux États n'est pas réaliste non plus.

Réalité et fait accompli

Le troisième argument rejoint celui du « rapport des forces défavorable » mais sans le masque trompeur de la « manœuvre tactique ». Il consiste à dire que « maintenant, Israël est une réalité ».

Cet argument est très souvent présenté de telle manière que les tenants de l'option d'un seul État apparaissent comme des rêveurs qui refusent de reconnaître la réalité. Or le problème n'est pas de reconnaître ou pas la réalité de « l'État d'Israël » mais d'accepter ou

pas cette réalité comme un fait accompli, comme une situation irréversible. En effet, dans la logique de cet argument, seule la « réalité d'Israël » est reconnue et pas la « réalité » des réfugiés, de l'occupation et des discriminations raciales. Or on sait que le maintien de cette deuxième réalité est la condition impérative de la perpétuation de la première. Demander aux Palestiniens de reconnaître la « réalité » cache donc tout simplement le fait de leur demander de renoncer à la plus grande partie de leurs droits.

Une solution d'urgence

Le quatrième argument consiste à dire que la solution d'un seul Etat est trop lointaine, qu'on a besoin d'une solution rapide pour sauver de façon urgente les Palestiniens de la misère, de l'étouffement, etc...

Outre son paternalisme, cette idée suppose que les Palestiniens sont disposés à renoncer à leurs droits sur le long terme en échange de quelques allègements passagers des souffrances les plus immédiates d'une partie d'entre eux. Sous le masque de la compassion, on leur demande en fait de se soumettre à l'exigence sioniste d'établir des discriminations à leur encontre, de les parquer dans des bantoustans et de les empêcher de rentrer chez eux.

Il est vrai que les Palestiniens souffrent et on doit s'en préoccuper. Mais il est tout aussi vrai qu'ils luttent, qu'ils résistent de façon extraordinaire et que c'est cela précisément qui a créé une situation favorable à leur cause. Qui parlerait aujourd'hui des Palestiniens s'il n'y avait pas eu, pour ne citer que des événements récents, les deux intifadas ?

Dernière remarque : il est vraiment étonnant que la « souffrance immédiate » des réfugiés n'apparaissent pas dans le radar des tenants de la solution à deux Etats, alors même que cette solution suppose de les sacrifier dans l'immédiat sans états d'âme.

L'opinion publique juive

Il est vraiment lamentable de retrouver le cinquième argument dans la bouche de « dirigeants » du peuple palestinien et de militants du mouvement de solidarité. Il est en effet plus habituel dans la bouche de ceux qu'on appelle les « sionistes soft » (3) (comme Uri Avnery, du Bloc de la Paix). Il consiste à dire que l'opinion publique juive n'est pas mûre pour la solution d'un seul Etat, qu'elle veut le maintien « d'Israël » comme entité à part.

Tout d'abord, il n'y a pas à demander au voleur s'il est d'accord pour rendre le butin qu'il s'est procuré à la suite d'un casse à main armée. Ensuite, s'il l'on tient à prendre en considération l'opinion publique juive, il n'y a aucune raison de le faire de façon sélective.

Les sondages montrent en effet que cette opinion se prononce très majoritairement pour le transfert des Palestiniens hors de Palestine. Est-ce qu'il faut lui obéir aussi ? Il est clair, enfin, qu'une partie des Juifs - parmi ceux qui ne l'ont pas encore fait - va finir par se détacher du projet du sionisme politique. Mais elle ne le fera que lorsque le peuple palestinien aura déterminé de façon significative le cours principal de la lutte contre ce projet. C'est alors seulement que l'attachement de cette partie des Juifs à la terre de Palestine entrera en conflit avec ce que le projet sioniste implique d'oppression du peuple palestinien et qu'il lui faudra choisir. Et tous les premiers indices vont dans ce sens : sans les deux *intifadas*, pas de *refuzniks*, pas de « nouveaux historiens israéliens », pas d'associations communes de lutte contre les destructions de maisons, contre les barrages de contrôle militaire, contre le Mur, etc... Mieux : même les concessions dérisoires faites par l'Etat sioniste à Oslo n'auraient pas été possibles.

Les pressions euro-américaines

Le sixième argument consiste à dire que ceux qui pourraient « exercer des pressions sur Israël » [les Etats-Unis et l'Europe principalement] ne sont prêts à le faire que dans le cadre de l'option des deux Etats.

Un : c'est faux, ils ne sont prêts que pour la solution des bantoustans, avec annexion des grands blocs de colonies (4), maintien du contrôle militaire sioniste sur cet « Etat » et prise en charge d'une partie de la répression des Palestiniens par les Palestiniens eux-mêmes. Et c'est tout ! Faire croire le contraire est soit de l'aveuglement, soit de la tromperie à des fins inavouables.

Deux : C'est une erreur très grave de faire dépendre le sort des Palestiniens du bon vouloir précisément des alliés de l'Etat sioniste, qu'ils soient européens ou américains. L'expérience historique montre en effet que, dans sa lutte contre un oppresseur – n'importe lequel –, si l'opprimé choisit comme alliés ceux de son oppresseur, il voue cette lutte à un échec certain.

Trois : les possibles « pressions » des Etats-Unis sont en fait continuellement neutralisées par le poids du lobby sioniste à la veille des élections pour la présidence ou pour le Congrès aux Etats-Unis et, actuellement, par la conjoncture politique au Moyen-Orient. Aucun gouvernement américain, dans le cadre du maintien de l'hégémonie régionale de son pays, ne peut se permettre le luxe de déstabiliser par des « pressions » un allié sûr (L'Etat sioniste), alors qu'il a le Hezbollah au Liban, le Hamas et le Jihad en Palestine, la résistance en Irak, des vellétés de puissance régionale en Iran, alors que des régimes alliés (Maroc, Tunisie, Egypte) sont menacés par une situation sociale explosive, alors que d'autres alliés traditionnels

(Jordanie, Arabie Saoudite) font face à la montée d'une forte contestation intérieure, alors que la Syrie continue de jouer son propre jeu et que cela pose problème pour ce qui se passe tant en Irak qu'au Liban. Résultat : les possibles « pressions américaines », pour « donner un Etat » digne de ce nom aux Palestiniens, c'est du vent !

La volonté du peuple palestinien

Le septième argument est souvent avancé quand, au sein du mouvement de solidarité, la défense de l'option des deux états est à bout d'arguments. Il consiste à dire que le Peuple palestinien et les dirigeants du peuple palestinien veulent deux Etats et nous ne pouvons que soutenir leur choix.

Notons d'abord qu'il n'est pas prouvé que le peuple palestinien « veut » cela, majoritairement. Sinon tant la deuxième intifada en 2000 que le désaveu électoral du Fatah en 2006 deviendraient incompréhensibles.

Ensuite, on ne peut pas oublier que c'est à cette catégorie de « dirigeants » palestiniens qu'appartient cet ancien « premier ministre », pris en train de vendre du ciment pour la construction du « Mur de l'apartheid ». Il serait donc pour le moins imprudent de faire confiance et d'accorder du crédit à la « volonté » de pareils dirigeants.

Enfin, et surtout, la volonté tout à fait certaine des réfugiés est entièrement ignorée. Ils sont pourtant majoritaires démographiquement (voir annexes). Est-ce que leur volonté ne fait pas partie de celle du peuple palestinien ? Or, on sait avec certitude que les dirigeants sionistes n'accepteront jamais le retour des réfugiés, parce que ce serait le début de la fin du sionisme. Nous allons y revenir plus loin, mais retenons déjà ceci : même pour les dirigeants sionistes les plus souples, il n'y a pas de solution à deux Etats sans la fermeture définitive du chemin du retour aux réfugiés.

Suite logique : si les « dirigeants palestiniens » dont on nous parle « veulent » une solution à deux Etats, ils sont donc obligés de « vouloir » aussi automatiquement le non-retour des réfugiés.

Unité et force du mouvement de solidarité

Le huitième argument, toujours propre au mouvement de solidarité, vient souvent en complément du précédent. Il consiste à dire que l'option d'un seul état affaiblit le mouvement de solidarité internationale qui est très largement derrière la solution à deux états.

Remarquons tout d'abord qu'il est permis de douter de l'appréciation « très largement », à moins de considérer que le mouvement de solidarité internationale se réduit aux militants solidaires dans les « pays occidentaux » et, parmi ceux-ci, à ceux qui ont une visibilité médiatique. Cette visibilité souvent favorisée par

leurs appartenances aux grands partis traditionnels, dont certains siègent tranquillement aux côtés d'un parti sioniste (travailliste) au sein de l'Internationale socialiste !

Ensuite, c'est de l'intimidation de dire aux tenants de la solution à un seul Etat : « ou vous changez votre point de vue et adoptez le nôtre, ou vous affaiblissez le mouvement de solidarité ! ». L'unité du mouvement de solidarité est certes un facteur de force, mais cette unité ne peut se faire aux dépens de l'une des options et surtout sans débat préalable – c'est le moins que l'on puisse attendre de démocrates.

Enfin, et c'est le plus important, c'est en fait la solution à deux Etats qui affaiblit le mouvement de solidarité internationale : premièrement, parce qu'elle entretient l'illusion démobilisatrice que cette solution est réalisable et qu'elle tient à peu de choses et, deuxièmement, parce qu'elle rend le mouvement de solidarité attentiste par rapport à ce que veulent bien concéder tant l'Etat sioniste que ses alliés.

Le Droit international

Le neuvième argument se rapporte à la question du droit international. Il consiste à dire que Les Nations-Unies, à travers la Résolution 242 notamment, n'ont jamais reconnu les annexions de 1967 et que c'est une bonne base pour la solution à deux Etats.

Premier point : La Résolution 242 de l'ONU appelle au « retrait de territoires » (et non « des » territoires comme le suggère la traduction française ; or, à l'ONU, seul le texte anglais fait foi) et elle ne fait aucune référence à un quelconque Etat palestinien, car à l'époque il s'agissait seulement du retour de territoires à l'Egypte, à la Jordanie et à la Syrie. D'autres résolutions de l'ONU ont ultérieurement réaffirmé le droit à l'auto-détermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté du peuple palestinien comme tel (comme la Résolution 3236 de l'Assemblée Générale). Tandis que la Résolution 1397 du Conseil de sécurité (mars 2002) mentionne pour la première fois un « Etat palestinien ». Mais toutes considèrent, explicitement ou pas, tant la partition de la Palestine comme pays que les frontières d'avant la guerre de 1967 comme des faits accomplis.

En réalité, seule la résolution 194 sur le retour des réfugiés est vraiment claire. Or c'est surtout celle-là dont les dirigeants sionistes ne veulent pas entendre parler, précisément parce que son application rendrait le maintien d'un « état juif » complètement indéfendable, puisque la minorité juive y dominerait les autres groupes en violation des principes élémentaires de la démocratie. En règle générale, les dirigeants sionistes ont toujours essayé de placer les « négociations de paix » en dehors de tout cadre déterminé par le Droit international. Et

cela, non pas à cause de la Résolution sur le retrait des territoires et d'autres Résolutions qui vont dans le même sens, mais fondamentalement à cause de la Résolution sur les réfugiés. Les dirigeants sionistes, eux, ont depuis toujours compris que c'est en effet le cœur du problème.

Deuxième point : le fait que les tenants de la solution à deux Etats s'accrochent à des Résolutions ambiguës de l'ONU et transigent sur une Résolution claire n'est pas le fruit du hasard : ils veulent sacrifier les réfugiés ; nous l'avons montré en discutant le septième argument (voir plus haut).

Troisième point : Les frontières d'avant la guerre de 1967 constituent ce qu'on appelle la « ligne verte ». Cette ligne, que les tenants de la solution à deux Etats considèrent comme une « bonne base » en invoquant le Droit international, est en fait illégale au regard de ce Droit puisqu'elle n'est pas conforme à la Résolution 181 sur le partage de 1947.

Premières conclusions

Résumons en le complétant ce qui ressort de la critique des arguments des tenants de la solution à deux Etats.

Premièrement, cette solution ne résout fondamentalement aucun des problèmes créés par l'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine : racisme et discrimination à l'intérieur de l'Etat sioniste ; occupation en Cisjordanie et à Gaza ; réfugiés un peu partout. Signalons au passage qu'elle ne résout pas non plus les problèmes que cette même entreprise a créé côté juif : entretien du sentiment de supériorité raciale, cruauté morale à l'égard des Palestiniens, guerre perpétuelle pour maintenir par la force la survie du projet sioniste et intégration forcée au projet impérialiste d'hégémonie dans la région : tous éléments qui entretiennent l'animosité envers les Juifs sans distinction – ce qui est assurément à l'opposé du « lieu sûr pour les Juifs » que le sionisme leur avait vendu.

Deuxièmement, les promoteurs de la solution à deux Etats font entièrement dépendre le sort du peuple palestinien de la bonne volonté de ceux qui l'oppriment et de leurs alliés. Tous leurs efforts intellectuels se réduisent aux spéculations sur les résultats des élections aux Etats-Unis, en « Israël », en Grande Bretagne ou en France, parce que leur étroite marge de manœuvre dépend de tels résultats. Prisonniers de ce cadre, ils en viennent à considérer comme un perturbateur à réprimer quiconque (utilisant des formes directes de lutte) conforterait la mauvaise volonté de ceux dont dépend la solution à deux Etats (l'Europe et les Etats-Unis). L'exemple qui suit montre

parfaitement à la fois l'impuissance de ces dirigeants face aux occupants et leur dépendance à l'égard du gouvernement des Etats-Unis. Fin juillet 2008, le gouvernement sioniste a donné son accord pour la construction d'une nouvelle colonie en Cisjordanie. En réaction, Saeb Erekat, le principal négociateur palestinien, a déclaré : « Cette décision détruit le processus de la solution de deux Etats. J'espère que les Américains obtiendront des Israéliens qu'ils reviennent sur cette décision. » (*Le Soir*, 25 juillet 2008)

Troisièmement, corollaire du point précédent, les promoteurs de la solution à deux Etats ont en fait renoncé à lutter concrètement pour la libération de la Palestine historique. Les militants sont devenus des fonctionnaires privilégiés, les éléments armés sont devenus une police répressive exclusivement dirigée contre les Palestiniens, les organisations de base qui devraient soutenir l'effort de résistance sont devenues des ONG tenues en laisse par les financements européens, américains ou des régimes arabes alliés.

Quatrièmement, la solution à deux Etats n'est pas en phase avec ce qui se passe sur le terrain, avec la conjoncture politique dont voici en bref les principaux aspects :

Côté résistance

La longue résistance - tantôt en profondeur, tantôt directe - du peuple palestinien à sa spoliation n'a jamais cessé. Quelques moments forts :

- avant 1948 : la grande révolte de 1920 orientée aussi bien contre l'avancée des sionistes que contre l'occupation britannique ; la révolte paysanne de 1935, la grève générale de 1936 (d'avril à octobre) ; le grand soulèvement populaire et armé de 1936-39 (dont la répression terrible a été menée conjointement par l'armée britannique et les milices sionistes) ; la grève générale de décembre 1947 et la résistance armée à l'expulsion dans les années suivantes.

- Depuis 1948 : les activités de résistance variées surtout à partir de 1964 (sabotages, actions de commandos contre des colonies ou des soldats, détournements d'avion...) ; Le soulèvement armé à Gaza en 1971 (réprimé avec une férocité inouïe par Sharon, alors chef d'Etat-major) ; le soulèvement général de Gaza en mai-juin 1979 ; la grève générale et les grandes manifestations de mars-avril 1982 ; la première intifada de 1987 à 1993 ; la deuxième intifada en 2000...

C'est grâce à cette résistance - c'est un élément qu'il ne faut jamais oublier - que le peuple palestinien a recommencé à exister comme tel, qu'il a suscité la sympathie et la solidarité croissante des autres peuples, qu'il s'est relativement libéré de la tutelle des régimes arabes, que la cohésion interne des sionistes a commencé à s'effriter et que le

soutien extérieur des puissances occidentales à ces derniers a commencé à perdre un peu de son caractère inconditionnel.

Côté domination sioniste.

En 1947, les sionistes ne possédaient que 6% des terres de la Palestine. Grâce au Partage de l'ONU, ils en obtiennent plus de 55%. Par la force des armes, ils vont finir par mettre la main sur plus de 78% durant les deux années suivantes. En 1967, ils s'emparent du reste de la Palestine, occupent le Sinaï égyptien et conquièrent le Golan syrien qu'ils annexent sans autre forme de procès. En 1982, ils envahissent le Liban et s'emparent d'une frange du Sud. Ils sont alors au sommet de leur puissance militaire (armée suréquipée et performante, arme atomique) et de leur puissance politique (ferme soutien américain et européen, bonne cohésion interne). Mais c'est aussi à partir de cette période que commencent les reculs.

Le recul territorial d'abord : évacuation du Sinaï en 1978, évacuation du Sud Liban en 2000, évacuation des colonies de Gaza en 2005.

Le recul du soutien extérieur ensuite : c'est après 1982 qu'ont commencé les réticences, très limitées mais manifestes, des gouvernements européens. On en a eu des exemples récents dans le vote des 25 pays européens de la résolution contre la construction du « Mur » en juillet 2004, dans la suppression des exemptions douanières pour les produits « israéliens » venant de Cisjordanie ou de Gaza. D'autre part, et surtout, le soutien, jusqu'il y a peu inconditionnel des Etats-Unis, a commencé à être nuancé. On l'a vu en particulier quand ils n'ont pas utilisé le veto pour s'opposer à la résolution du Conseil de sécurité condamnant les exactions de l'armée sioniste à Rafah en 2004 ou récemment dans leur embarras par rapport à la poursuite de la construction des colonies en Cisjordanie.

Parallèlement, les sionistes ont très largement perdu le soutien de larges franges de l'opinion « occidentale » de plus en plus sensible à la souffrance du peuple palestinien et de moins en moins intimidée par le chantage à l'antisémitisme : manifestations massives de soutien dans les capitales européennes, missions civiles internationales, rapports très critiques des ONG sur le terrain, etc... Résultat : jamais l'Etat sioniste n'a été aussi discrédité.

Le recul de la cohésion interne enfin. Cette cohésion a commencé à s'effriter : apparition au sein de l'entité sioniste de segments qui ont commencé à se détacher du projet sioniste, principalement sous la forme de la revendication de plus en plus insistante de l'évacuation des territoires occupés et de l'exigence d'égalité ; au sein de l'armée, mouvements de dissidence (objection de conscience et refus de servir dans les territoires occupés, désertions) ; chez les civils, la multiplication des associations opposées à l'occupation (Comité des

Juifs contre les démolitions de maisons palestiniennes, Bloc de la Paix, Rabbins pour les droits de l'homme, l'ONG B'Tselem, les comités de surveillance des soldats aux barrages de contrôle, le Centre d'Information Alternative, etc...) ; développement parallèle, entre Juifs et non-Juifs, de formes partagées de lutte et de solidarité, comme les associations militantes communes, les manifestations contre les destructions de maisons ou la poursuite de la construction du « Mur », etc.- et ce qui compte ce n'est pas tant leur force ou leur impact actuels que leur émergence même (5).

Au lieu d'offrir des perspectives à ces nouvelles tendances (développement de la résistance de masse palestinienne et luttes communes entre Palestiniens et Juifs), la solution à deux Etats leur tourne le dos ; au lieu d'aller dans le sens de l'égalité entre tous les habitants pour une Palestine nouvelle, elle revient à une sorte de « nettoyage ethnique mutuel » ; au lieu d'approfondir l'isolement et l'affaiblissement politique du sionisme, elle lui donne l'occasion d'obtenir un répit, de trouver une issue provisoire à sa crise.

Pour finir, dégageons brièvement la signification politique de la solution à deux Etats. Dans le contexte actuel de la lutte pour la libération de la Palestine, cette solution reflète en effet un positionnement particulier par rapport à cette lutte. Pour une partie des dirigeants palestiniens, il s'agit fondamentalement de trouver une voie qui évite la mobilisation des masses palestiniennes et permette par des négociations en coulisses la satisfaction des aspirations économiques de l'élite sociale dont une partie des intérêts peut s'accommoder de la domination sioniste.

Pour une frange des militants du mouvement de solidarité, il s'agit principalement de contenir ce mouvement dans un cadre qui permette la survie d'Israël comme « Etat juif ». Ils sont d'ailleurs souvent liés à des partis qui ne remettent pas en question la légitimité du sionisme, qui ne voient pas son caractère oppressif non seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour les Juifs.

Arguments de la solution à un seul Etat

C'est du refus du caractère oppressif pour tous du sionisme que part la solution à un seul Etat démocratique. Qu'apporte-t-elle ?

1) L'idée d'un seul Etat met la question des réfugiés au cœur de la solution parce qu'ils sont au cœur du problème. L'injustice que constituent la dépossession et le déracinement de millions de Palestiniens doit être réparée. Ils ont le droit de rentrer chez eux dans leur patrie et cette aspiration est clairement appuyée par le droit international. Toute autre solution légaliserait le nettoyage ethnique dont ils ont été victimes.

2) la solution à un seul Etat répond aux aspirations à l'égalité des Palestiniens qui vivent en « Israël ». Elle va dans le sens de la construction d'un pays pour tous ses citoyens et bat ainsi en brèche la disposition raciste d'un « Etat juif » dans lequel seuls ceux qui ont la bonne étiquette ont tous les droits. Contrairement à la conception sioniste, elle va dans le sens des acquis internationaux en matière de droits de l'Homme : elle ne fait pas dépendre la citoyenneté des origines nationales ou religieuses. Contrairement à la solution de deux Etats, elle bat en brèche les fondements discriminatoires et coloniaux de l'entreprise sioniste.

3) Parallèlement, la solution à un seul Etat permet de cadrer la lutte contre l'occupation, et cela dans le sens de la mise en place pour toute la Palestine d'une loi commune à tous ses habitants. Dans son cadre, chaque citoyen peut, entre autres, circuler librement. Mais s'il veut s'installer sur des terres, il doit alors, comme tout un chacun, les acheter ou les louer, etc. et non invoquer une loi privée (sa religion) pour les avoir gratuitement en s'en emparant par la force.

4) La solution à un seul Etat est libératrice. Elle appelle le peuple palestinien à s'unir et s'organiser pour lutter pour sa propre libération : Elle l'appelle à devenir acteur de son propre destin et n'attend donc pas que l'on veuille bien lui « donner un Etat ». C'est sur cette voie qu'il peut rencontrer les Juifs attachés à la terre de Palestine, mais rebutés par les implications oppressives de l'idéologie sioniste, et offrir une perspective aux nombreuses luttes et formes d'organisations communes qui existent déjà sur le terrain. L'apprentissage de l'égalité et de la vie commune entre les personnes (sans distinction de communautés religieuses) peut alors se faire dans les deux sens et dans la dynamique même de la mobilisation : lutter ensemble pour mieux vivre ensemble.

5) La solution à un seul Etat bénéficie d'une conjoncture de base favorable. Dans ce qui peut sembler un paradoxe, la logique de domination et d'expansion de l'entreprise sioniste a créé à son insu les conditions de la solution à un seul Etat. De fait, un territoire uni existe déjà, avec une seule frontière, une seule administration, une seule économie, etc. Et cela à un moment où ce qui constitue le ciment de l'idéologie sioniste (la domination et la prééminence du groupe juif sur tous les autres) s'est grandement affaibli : par la résistance des Palestiniens, par l'aiguïsement des contradictions internes entre juifs orientaux et juifs occidentaux, entre riches et pauvres, entre laïques et orthodoxes, etc. (6), par les effets politiques et moraux de la situation de colonisation elle-même et des violences qui l'accompagnent : refuzniks, chute de l'immigration, croissance des départs, mouvements pacifistes, contestation intellectuelle du sionisme, etc.

6) La solution à un seul Etat maintient *le lien entre la lutte contre le sionisme et la lutte contre l'hégémonie « occidentale » dans le Monde arabe*. Les peuples arabes étaient animés, après la première guerre mondiale, par un fort mouvement national et anti-impérialiste (7). Ce mouvement, après le démantèlement de l'empire ottoman allait prendre pour cible les principales puissances coloniales de l'époque : la France et la Grande Bretagne. L'entreprise de colonisation sioniste – sachant qu'elle ne pouvait réussir autrement - est alors venue s'insérer dans la stratégie coloniale, en particulier britannique, de domination du Monde arabe – d'abord comme marché et un peu plus tard comme réserve de pétrole. Cette stratégie au service de laquelle s'est mise l'entreprise sioniste consistait à réprimer par tous les moyens le mouvement national et unitaire de libération arabe (8). Sur cette base, les rapports de l'empire britannique (et plus tard américain) avec l'entité sioniste vont être pour l'essentiel des rapports de protection et d'utilisation. L'emprise sioniste sur la Palestine et celle des « Occidentaux » sur l'ensemble du Monde arabe sont donc intimement liées : on ne peut libérer la Palestine de la première emprise sans secouer la deuxième — et encore moins compter sur les « pressions » de celle-ci.

Epilogue

Beaucoup de personnes liées au mouvement de solidarité avec le peuple palestinien nous ont dit que cette solution à un seul Etat était « vraiment bien » mais qu'elle était « très-très » difficile. Nous leur répondons que nous voulons bien admettre qu'elle soit difficile, mais nous répétons qu'il n'y en pas d'autre si on veut que justice soit faite. Nous leur répondons aussi que la solution à deux Etats - que l'on essaie de nous vendre dans l'emballage de la facilité - n'est pas seulement mauvaise et injuste, elle est tout aussi difficile, voire impossible si le peuple palestinien ne renonce pas à la plus grande partie de ses droits. Et tant qu'à choisir entre deux difficultés... Nous leur répondons enfin que le fait qu'une chose soit difficile ne veut pas dire qu'il faut que nous l'écartions ; il veut dire simplement que le travail qui nous attend est immense et que nous devons l'entreprendre au plus tôt, résolument.

Annexe I :
Les réfugiés et déplacés

Pour justifier le non-retour des réfugiés, les propagandistes du sionisme ont toujours prétendu que les Palestiniens qui sont partis l'ont fait de leur plein gré. Il est aujourd'hui pleinement démontré que dans leur écrasante majorité, ils ont été *violemment expulsés selon un plan délibéré de « nettoyage ethnique »* (Voir en particulier Ilan Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006). En outre, il faut rappeler que le Droit international prévoit que, quelles que soient les causes d'un conflit, les civils ont droit au retour, *même dans l'hypothèse où ils seraient partis de leur propre gré.*

Le peuple palestinien en chiffres (2008)		
Localisation	Nombre	Proportion
1. Total	10.654.541	-
2. En Palestine historique	5.219.102	49,0 %
- Cisjordanie	2.345.107	
- Bande Gaza	1.416.530	35,3 %
- « Israël »	1.457.465	13,7 %
3. Hors de Palestine	5.435.439	51,0 %
- Jordanie	3.170.000	
- Syrie	451.467	
- Liban	423.972	
- Autres pays arabes	790.000	
- Amérique, Europe et divers	600.000	
4. Total réfugiés et déplacés (estimation 2005)	7.600.000	70,0 %
<p><i>Sources : United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA). Voir : www.un.org/unrwa/publications/statis-01 ; Statistiques de « L'Autorité Palestinienne » et du Ministère israélien des Affaires étrangères ; Rev. <i>Contradictions</i> (Bruxelles), n° 119-120, 2007.</i></p>		

La transformation d'une partie des habitants de la Palestine en réfugiés et déplacés s'est faite en plusieurs étapes. Les premiers de ces réfugiés sont ceux qui ont été expulsés en **1947-1949** et empêchés de revenir dans leurs foyers et propriétés dans ce qui est maintenant « Israël ». Leur nombre au départ varie entre 750.000 et 900.000 personnes, selon les estimations. Les survivants et les descendants sont aujourd'hui **6 millions**. Mais seuls 4,3 millions sont enregistrés à l'Office des Nations-Unis pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) en Jordanie, en Syrie, au Liban, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

De nouveaux réfugiés vont rejoindre les premiers. Ce sont les déplacés de la guerre de **1967** qui ont été empêchés de revenir dans leurs foyers et propriétés situés en Cisjordanie. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux aussi sont devenus réfugiés pour la seconde fois en moins de 20 ans. Ils étaient au départ 240.000. Les survivants et descendants sont aujourd'hui **834.000**.

A ces deux groupes de réfugiés il faut ajouter deux groupes de déplacés. Le premier est constitué par les déplacés à l'intérieur de la Cisjordanie et de Gaza suite à l'occupation militaire sioniste après 1967 (expropriation, colonisation, persécutions de toutes sortes). Ils ne sont pas comptabilisés avec précision, mais leur nombre est estimé à quelque **457.000**.

Le deuxième groupe est constitué par les déplacés à l'intérieur de « l'Etat d'Israël ». Ce sont ceux qui, entre 1947 et 1949, ont été « autorisés » à s'installer dans d'autres lieux à condition qu'ils renoncent à leurs foyers et propriétés dans leurs lieux d'origine. Ils sont au nombre de **355.000**.

Au total, en chiffres arrondis, il y a environ **6.800.000** réfugiés et **800.000** déplacés palestiniens (estimation 2005), soit 70% de la population palestinienne. (Voir tableau récapitulatif). D'où la question à propos de la solution à deux Etats : que vaut une « solution » qui ne tient pas compte de plus des deux tiers des concernés ?

Annexe 2 :

Droit international et solution à un seul Etat

Les Résolutions des Nations Unies concernant la Palestine se comptent par dizaines. Elles trouvent un complément dans la Charte des Nations Unies et les Conventions de Genève. Bref rappel des points importants.

Voir les textes complets sur les sites web du *Monde diplomatique* et de l'ONU :

- <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/> , et
- <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF>

Charte des Nations Unies

(26 juin 1945)

L'article 1 de la Charte stipule que « *les buts des Nations Unies sont les suivants : 1. Maintenir la paix et la sécurité internationales [...], conformément aux principes de la justice et du droit international ; 2. développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes...* »

Les Palestiniens n'ont jamais pu disposer d'eux-mêmes. La Palestine comme pays a été reconnue par la SDN (dont l'ONU est l'héritière), puisque c'est sur la base de cette reconnaissance que la Grande Bretagne a reçu son mandat colonial. Or, une règle de Droit international, appliquée presque partout ailleurs, prévoit de ne pas toucher aux frontières héritées de la période coloniale. Le partage de la Palestine a violé cette règle et empêché les Palestiniens de disposer d'eux-mêmes. La solution à deux Etats accepte cette violation.

Résolution 181

(Assemblée Générale, 29 novembre 1947)

Elle concerne le Plan de partage de la Palestine et prévoit les points suivants : « l'Etat juif » occuperait 56,4% du territoire avec 600.000 Juifs et 500.000 Palestiniens ; « l'Etat arabe » occuperait 42,8% du territoire avec 700.000 Palestiniens et 10.000 Juifs ; Jérusalem deviendrait zone internationale avec 200.000 personnes, moitié juives et moitié palestiniennes. Au-delà de l'injustice du partage, la solution à deux Etats sur moins de 20 % du territoire est en contradiction avec cette résolution.

Résolution 194

(Assemblée Générale, 11 décembre 1948)

Elle concerne le droit au retour des réfugiés. Son point 11 stipule : « *Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leur foyers...* »

C'est la seule résolution qui soit claire concernant les droits des Palestiniens. Les tenants de la solution à deux Etats acceptent l'idée que cette résolution soit « négociée », c'est à dire qu'elle ne soit appliquée que très partiellement.

Résolution 242

(Conseil de sécurité, 22 novembre 1967)

Elle concerne l'évacuation des territoires occupés pendant la guerre de 1967. Ayant souligné « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et*

durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité », elle affirme « que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants : a) retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit; [...] ; b) cessation de [...] tous les états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté ».

Cette résolution légalise indirectement les acquisitions de territoires non conformes au plan de partage de 1947. En la prenant comme base, la solution à deux Etats va dans le même sens.

Conventions de Genève

(12 août 1949)

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés (Protocole I) concerne indirectement le peuple palestinien. Il a été adopté le 8 juin 1977 et stipule dans son article 85, § 4 que les actes suivants sont considérés comme des « infractions graves » au Protocole : « le transfert par la Puissance occupante d'une Partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire, en violation de l'article 49 de la IVe Convention ».

Le problème ici est qu'il faut déterminer ce qui est occupé et ce qui ne l'est pas et qu'on risque alors de conforter la logique du partage dont la solution à deux Etats est prisonnière.

Annexe 3 :

A propos d'un entretien de Gilbert Achcar

Dans un entretien intitulé « Palestine, Liban, Irak et le mouvement anti-guerre », daté du 30 juillet 2008, Gilbert Achcar revient sur le débat entre les partisans de la solution à un seul Etat et ceux de la solution à deux Etats en Palestine. (Le texte intégral de l'entretien peut être consulté sur le site : <http://www.france-palestine.org>)

Achcar considère que « cette discussion est largement une perte de temps » parce que les deux solutions « sont toutes deux utopiques ». Il dit que la solution à deux Etats, et donc d'un Etat « indépendant » (les guillemets sont de lui) limité à Gaza et à la Cisjordanie, est « totalement utopique ». Mais il n'explique pas pourquoi il en est ainsi et se contente d'affirmer simplement que c'est « évident ». Comme il parle plus loin de la Jordanie comme « complément naturel » de la

Cisjordanie, on peut en déduire qu'il pense au problème de la viabilité économique. Il ne fournit qu'indirectement la raison pour laquelle cette viabilité doit être recherchée dans le cadre de la Jordanie et pas dans celui de la Palestine historique. Et cette raison est en rapport avec son rejet de la solution à un seul Etat.

Il dit en effet que cette deuxième solution est encore plus utopique que la première, « car sa réalisation exigerait la destruction de l'Etat sioniste ». Mais il n'explique pas pourquoi une telle destruction ne peut pas être envisagée. Comme il dit plus loin que les « Israéliens n'accepteront jamais d'être une minorité politique », on en revient donc à la question de savoir au nom de quoi les Palestiniens doivent se contenter des miettes que veulent bien leur laisser ceux qui leur ont volé leur pays. Est-ce encore au nom du « réalisme » face à la toute puissance militaire de leurs spoliateurs ?

Une fois rejetée les deux premières solutions, Achcar en arrive à sa propre proposition. Il y distingue deux niveaux. Le premier concerne « les intérêts immédiats et urgents des Palestiniens ». Les Palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza, dit-il, se battent pour « se débarrasser de l'occupation » et veulent « la souveraineté sur leurs territoires » et ce combat « devrait évidemment être soutenu ». Etant donné qu'il soutient aussi que la solution à deux Etats est totalement utopique, on ne voit pas très bien comment on peut à la fois soutenir le combat des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza pour avoir la souveraineté sur leurs territoires et leur refuser un Etat souverain comme aboutissement de ce combat. Par ailleurs, il ne tient pas compte du fait qu'une partie des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza sont des réfugiés qui ont la volonté de rentrer chez eux. Or, cette volonté ne peut pas se réaliser avec la souveraineté sur ces deux parties du territoire, tout simplement parce que les lieux d'origine de ces réfugiés se trouvent en « Israël ».

Achcar en vient ensuite au deuxième niveau. Il concerne « une solution à long terme », avec « une dimension utopique » et consisterait en « un Etat qui inclurait la Jordanie ». Les raisons qu'il met en avant sont le fait que les Palestiniens y sont majoritaires, que Jordaniens et Palestiniens de Cisjordanie ont déjà, entre 1949 et 1967, vécu dans un seul Etat et qu'à la même époque, la direction palestinienne – « Etat dans l'Etat jordanien » - n'a jamais appelé au renversement de la monarchie despotique qui dominait en Jordanie.

Première remarque : Achcar ne semble ébranlé ni par le fait qu'en cas de retour, les Palestiniens seraient également majoritaires en Palestine historique, ni par le fait que les Palestiniens de Cisjordanie ont vécu avec les « Israéliens » sous la domination d'un seul Etat pendant une période deux fois plus longue, et de surcroît dans leur propre pays - et non dans celui où certains ont trouvé refuge après leur expulsion.

Deuxième remarque : La direction palestinienne a peut-être eu tort – ce qui est discutable - de ne pas renverser la monarchie jordanienne, mais il ne s'ensuit nullement que les réfugiés palestiniens doivent alors assumer et rester en Jordanie. Ce n'est pas parce que les parents ont mangé des raisins verts que leurs enfants doivent en avoir les dents éternellement agacés. Achcar rappelle d'ailleurs que les Palestiniens de Jordanie sont en majorité des réfugiés de 1948 mais, mise à part l'invocation du diktat sioniste, il escamote la question de savoir pourquoi ces réfugiés doivent rester en Jordanie et non retourner dans leurs foyers en « Israël » - en application du Droit international et, surtout, d'une justice élémentaire. Il retient aussi, on l'a vu, l'idée qu'un Etat en Cisjordanie ne peut être qu'un « bantoustan » non viable, mais il n'explique pas en quoi le fait d'inclure la Jordanie résout le problème.

Achcar ajoute deux conditions politiques à la solution qu'il propose. La première est qu'il « *faut un gouvernement démocratique en Jordanie* ». On peut remarquer ici que l'exigence démocratique est clairement sélective. Elle s'applique à la seule Jordanie, alors que le caractère discriminatoire et exclusif de l'Etat sioniste est, lui, définitivement tenu pour un élément invariable de l'équation.

La deuxième condition est la suivante : « *aucune solution à long terme, juste et durable, ne peut être conçue autrement qu'à un niveau régional et dans des conditions socialistes - une fédération socialiste du Moyen-Orient et au-delà* ». Achcar appelle cela une « utopie qui inspire » parce qu'elle veut « dépasser les frontières et les nationalismes », et il l'oppose à « l'utopie mesquine » des deux autres solutions. On peut remarquer ici encore que l'exigence de dépassement des nationalismes est tout aussi sélective. Elle s'applique aux Palestiniens mais pas aux Israéliens dont le refus d'être une minorité est, lui, considéré comme une donnée intouchable. On ne voit pas très bien ce que recouvre cet « au-delà » auquel devrait s'étendre la fédération socialiste (les Etats-Unis peut-être ?). Et on ne sait pas non plus si « Israël » en fera partie et si oui, par quelle magie les Israéliens renonceraient demain à l'idée - ne jamais être une minorité - à laquelle Achcar dit qu'ils s'accrochent aujourd'hui.

En synthèse, le point de vue d'Achcar est le suivant : 1°) la solution des deux Etats est utopique parce l'Etat palestinien en Cisjordanie ne peut être qu'un bantoustan non viable ; 2°) la solution d'un seul Etat est utopique parce que les Israéliens ne l'accepteront jamais ; 3°) la solution alternative consiste à établir dans l'immédiat un Etat commun avec une Jordanie démocratique et, à long terme, un Etat socialiste au Moyen-Orient et au-delà.

En fonction de cette proposition, Il est facile de déduire ce que doit faire le militant de base palestinien. Il doit aller voir les réfugiés de

Jordanie, de Cisjordanie et de Gaza et leur dire : restez là où vous êtes et demandez la démocratie et un seul Etat avec la Jordanie. Il doit aller voir tous les réfugiés où qu'ils soient et leur dire : vous ne pouvez pas rentrer chez vous parce que les Israéliens n'accepteront jamais d'être une minorité. Il doit aller voir tous les Palestiniens où qu'ils soient et leur dire : dépassez les frontières et les nationalismes et rêvez de socialisme.

On le voit, tous les arguments vont implacablement dans le même sens : pas de retour pour les réfugiés. Ces derniers doivent rester là où ils sont en attendant leur intégration dans une hypothétique patrie socialiste. Il est raisonnable de penser que ce déni du droit au retour a peu de chance d'« inspirer » les victimes palestiniennes dans leur exil. Il est également raisonnable de se méfier du genre de socialisme qui leur est proposé. Au mieux, il a l'air d'un nuage blanc dans un ciel bleu d'été : juste pour faire joli. Au pire, il sert à discréditer en priorité le nationalisme des opprimés, celui des Palestiniens.

Voilà donc la solution que propose Achcar. Et, bien entendu, il ne se pose pas la question de savoir si le débat autour de « sa » solution n'est pas lui aussi une perte de temps. Pour l'utopie qui inspire comme pour la modestie, on repassera !

Annexe 4 :

Lettre sur le débat à propos de la solution à un seul Etat

Bonjour Isa.,

Le PV ou le projet de PV de la dernière réunion et les autres documents que j'ai communiqués au bureau de l'association à laquelle j'appartiens a mis mal à l'aise. J'aimerais te faire part de ce qui me semble être à l'origine du malaise.

1) l'affiche que nous avons réalisée et qui a été discutée au sein de la Plateforme Belgique-Moyen-Orient n'a pas été utilisée par les autres intervenants. A l'inverse, le tract sur papier dur (avec logo en couleurs) qui a été distribué pendant l'opération du 24 novembre n'a été discuté nulle part. Or on y lit le terme « Israël » qui ne figure qu'entre guillemets dans la Plateforme. On y lit « nous exigeons d'Israël » alors que la plateforme n'est pas dans une logique d'exigence à l'égard de l'occupant mais dans une logique de soutien à la résistance contre l'occupation. On y lit « les colonies illégalement construites par Israël », etc... En Bref, tout le texte est contaminé par l'idée que l'Etat sioniste est un Etat dont l'existence serait légitime s'il n'occupait pas les « territoires » (pourquoi le pluriel ?) palestiniens.

2) Nous respectons les personnes qui ont conçu la campagne BDS mais nous ne nous associons pas à cette campagne telle quelle parce

qu'elle est tout aussi contaminée par l'idée de « deux Etats ». Idée, il ne faut jamais l'oublier, qui implique forcément le non-retour des réfugiés sur leurs lieux d'origine (chacun devant retourner dans « son » Etat), voire le transfert des « Arabes israéliens » dans « leur » Etat. On nous fait remarquer que non, qu'il faut soutenir « en même temps » le retour des réfugiés. Mais alors, s'ils y retournent, pourquoi deux Etats ?

3) Les problèmes soulevés se retrouvent aussi dans le PV : « territoires occupés » dans le point 2 ; « faire pression sur Israël » dans le point 3. Mais il y a d'autres problèmes dans le PV. Par exemple, on ne voit pas très bien pourquoi la Plateforme devrait s'occuper d'« inviter » les parlementaires à rencontrer l'ABP-Brxl (la Plateforme ne serait-elle qu'une succursale de l'ABP ? et pourquoi faire du lobbying en cascade : nous faisons pression sur Galand [président de l'ABP] qui fait pression sur l'ABP qui fait pression sur les parlementaires intéressants pour qu'ils rencontrent... l'ABP). On ne comprend pas. Autre exemple : nous ne nous souvenons pas qu'il ait été dit que « l'objectif final » soit « d'obtenir que les hommes politiques s'engagent à faire de vraies pressions sur Israël » (Point 3 du PV) ; en tout cas, ce n'est pas dans l'esprit de la Plateforme, ou alors celle-ci n'est pas claire et il faudrait l'éclaircir.

4) Mon intervention à la dernière réunion était centrée sur l'idée que le plus important c'est le bilan des actions concrètes de sensibilisation au boycott (qu'est-ce qui a été fait ? comment ? quels sont les problèmes d'approche rencontrés ? quelles leçons en tirer, quelles améliorations ?) - Cela devrait me semble-t-il figurer dans le PV.

Amitiés,

Tahar

Eléments de bibliographie

Malheureusement, nous n'avons pas pu consulter trois ouvrages qui, selon les comptes-rendus, semblent importants pour le débat. Il s'agit des ouvrages (tous en anglais) de Virginia TILLEY, *La solution à un Etat* (University of Michigan Press, 2005), de Ali ABUNIMAH, *Un seul pays* (Metropolitan Books, 2006) et de Joel KOVEL, *Vaincre le sionisme* (2007). Nous avons, en revanche, consulté de nombreux articles, en texte imprimé ou sur Internet. Ils sont de taille et d'importance inégales. Voici quelques uns parmi ceux qui nous ont le plus apporté dans la rédaction de ce texte :

- ALDEEB Sami, « Statuts de l'Association pour un seul Etat démocratique en Palestine/Israël », <http://www.one-democratic-state.org>
- BARGHOUTI Omar , « Contre l'apartheid à deux Etats » (entretien), <http://www.voltairenet.org/article153516.html>
- BARGHOUTI Omar et ABUNIMAH Ali, « Israël : pourquoi "un seul Etat" est la seule vraie solution ? », *The Guardian*, 2007, traduction française sur <http://www.michelcolon.info/articles>
- CHRISTISON Kathleen, « Un et deux Etats - Le mythe du consensus international », janvier 2008, article disponible sur <http://www.eutopic.lautre.net/coodination/spip.php?article2831>
- CHRISTISON Kathleen, « Le prochain effondrement du sionisme », texte anglais sur <http://www.counterpunch.org/> ; traduction française sur <http://www.ism-France.org/>
- HALPER Jeff, « Israël et l'Empire » (entretien), novembre 2003, <http://www.FromOccupiedPalestine.org>
- HIRT Nico, « C'est le sionisme qui mène à la guerre », *La Libre Belgique*, 25/07/2006.
- HONIG-PARNASS Tikna, « Orgueil, courage et cruauté », *La Revue Nouvelle* (Belgique), n° 5-6/107, mai-juin 1998.
- JABR Samah, « De quoi s'agit-il vraiment ? », texte anglais sur <http://www.israelimperialismnews.org> ; traduction française disponible sur <http://www.solidarite-palestine.org/rdp-pal-040331-2.html>.
- MAKDISI Saree, « Israël-Palestine : la fin de la solution des deux Etats », *Los Angeles Times*, 11 mai 2008, traduction française sur <http://www.contreinfo/article.php3?Id.article=1968>
- MOALLA Taïeb, « Un seul Etat pour la Palestine et Israël : une utopie ? », *Le Soleil* (Canada), 11 novembre 2005.
- PAPPE Ilan et AVNERY Uri, « Un ou deux Etats pour Israël et la Palestine », débat radiophonique publié le 26 août 2007, traduction française sur <http://www.protection-palestine.org>
- SAID Edward, « La seule alternative : un seul Etat », *Al-Ahram Weekly On-Line* (Egypte), 1-7 mars 2001, traduction française sur <http://www.gwadaoka.org>
- SALINGUE Julien, « La fin du mythe de "l'Etat palestinien indépendant" », *La Gauche* (Belgique), mai-juin 2008, pp. 47-48.
- STAMBUL Pierre, « Un Etat ou deux Etats », *La Gauche* (Belgique), janvier-février 2008.
- WHITBECK John V., « Sur le "droit à l'existence" d'Israël », *Le Soir* (Belgique), 17/01/2007 (rubrique Carte blanche)

L'option de l'Etat binational n'a pas été examinée ici. Pour s'en faire une idée, on peut consulter les deux ouvrages suivants :

RAZ-KRAKOTZKIN Ammon, *Exil et souveraineté : judaïsme, sionisme et pensée binationale*, Paris, La Fabrique, 2007 (compte-rendu de François Xavier sur <http://www.oulala.net>)
WARSHAWSKI Michel, *Israël-Palestine : le défi binational*, Paris, Editions Textuel, 2001

Sur la crise du sionisme, voir en particulier :

CYPEL Sylvain, *Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse*, Paris, La Découverte, 2005
WARSHAWSKI Michel, *A tombeau ouvert. La Crise de la société israélienne*, Paris, La Fabrique, 2003.
ZERTAL Idith, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, Paris, La Découverte, 2004.

Notes

(*) Texte revu et amélioré par un groupe de militants du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien à Liège.

(1) Ils suivent en cela l'arrêt de la Cour Internationale de Justice sur cette question (La Haye, 2004). La frontière « légale » y est déterminée par ce qu'on appelle la « Ligne verte », c'est à dire la ligne de cessez-le feu d'avril 1949 entre « Israël » et la Jordanie.

(2) Cela s'est fait parallèlement à l'apparition ou la réapparition de l'idée d'un « Etat binational » dont les arguments, malgré leur intérêt, ne seront pas traités ici.

(3) Ce sont tous ceux qui sont favorables à la fin de l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza, mais sont opposés au retour des réfugiés sur leurs lieux d'origine. Un exemple connu est celui du pacifiste israélien Uri Avnery du *Gush Shalom* « Bloc de la Paix ». Ceci dit, tous les sionistes soft ne sont pas nécessairement israéliens. Les positions de certains grands partis politiques de Belgique, par exemple, sont très proches du sionisme soft.

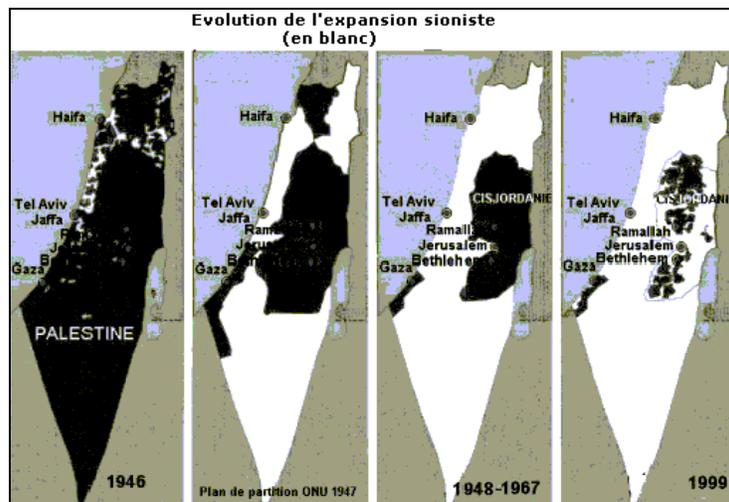
(4) Tant Clinton que Bush ont toujours affirmé clairement qu' « Israël » doit garder les grands blocs de colonies en Cisjordanie. Les premières déclarations des candidats aux prochaines présidentielles américaines indiquent que celui qui sera élu restera sur les mêmes positions.

(5) Sur un exemple de luttes communes, celles suscitées par la résistance à la construction du Mur dans les villages de Mas'ha, Budrus, Biddu..., on lira avec intérêt les pp. 193- 239 de Tanya Reinhart, *L'héritage de Sharon. Détruire la Palestine, suite*, Paris, La Fabrique, 2006. Voir en particulier les pages consacrées à la lutte - longue, tenace et partiellement victorieuse - autour des villageois de Bil'in « nettoyés » par le Mur (qui les sépare de leurs champs et vergers). Il est important de signaler ici qu'aucune de ces luttes n'a reçu le moindre soutien de « l'Autorité palestinienne ». L'une des raisons les plus interpellantes : le « premier ministre » palestinien de l'époque était également propriétaire de cimenteries que les commandes de la construction du Mur faisaient prospérer.

(6) Ces contradictions sont en partie alimentées par les effets dévastateurs de la mondialisation néolibérale : privatisations massives, recul des protections sociales, etc..

(7) Quelques dates emblématiques : l'insurrection d'Egypte en 1919, les émeutes de Palestine en 1920, la grande révolte d'Irak en 1920, l'insurrection rifaine contre la pénétration coloniale espagnole au Maroc en 1921...

(8) Le théoricien du sionisme, Theodor Herzl écrit dans son livre *L'Etat juif* (1896) : « Pour l'Europe, nous constituerons là-bas un morceau de rempart contre l'Asie, nous serions la sentinelle avancée de la civilisation contre la Barbarie. » Il a dit aussi qu'il voulait « coloniser la Palestine », y créer un Etat juif et, pour ce faire, « rendre des services à l'Etat impérialiste qui protégera son existence ». En 1897, pour obtenir l'appui de la France à son projet, il écrit : « Le pays que nous nous proposons d'occuper inclura la Basse-Egypte, le sud de la Syrie et la partie méridionale du Liban. Cette position nous rendra maîtres du commerce de l'Inde, de l'Arabie et de l'Afrique de l'Est et du Sud. La France ne peut avoir d'autre désir que de voir la route des Indes et de la Chine occupée par un peuple prêt à la suivre jusqu'à la mort. »



L'économie de la collaboration (2009)

On parle très rarement d'une partie de l'élite sociale palestinienne dont les intérêts s'accommodent de l'occupation, voire en dépendent. Un article du chercheur palestinien Adam Hanieh (« La Palestine au Moyen-Orient... », www.monthlyreview.org/mrzine/hanieh190708a.htm) donne une bonne idée de cette situation, en analysant les deux projets économiques promus par l'Autorité Palestinienne : *Le Plan Palestinien pour la Réforme et le Développement 2008-2010* (PPRD) et *Le Couloir pour la Paix et la Prospérité*. Voici un large résumé de cet article.

I.- Plan Palestinien pour la Réforme et le Développement 2008-2010 (PPRD)

Le PPRD est un projet que l'Autorité Palestinienne (AP) a commencé à mettre en œuvre dans les enclaves qu'elle contrôle. Il a été conçu en étroite collaboration avec la Banque Mondiale (sur la base de propositions de celle-ci) et bénéficie du soutien de l'Etat sioniste et de ses protecteurs : l'Union européenne et les Etats-Unis. Il a été approuvé en décembre 2007 lors d'une conférence à Paris avec la participation du gouvernement israélien. Le montant promis pour financer le plan est de 7,7 milliards de dollars (provenant d'Europe, des Etats-Unis, du FMI et des « pays donateurs »).

Trois éléments sont à la base de ce plan : promouvoir le secteur privé, attirer les investissements étrangers et réduire drastiquement les dépenses publiques. Il s'agit en effet d'entreprendre des réformes fiscales visant à favoriser un « environnement encourageant pour le secteur privé » comme moteur d'une « croissance économique durable ». Le but est de formaliser un réseau d'enclaves sous le contrôle palestinien et de zones industrielles associées dépendant de l'occupation sioniste, et au travers desquels un réservoir de main d'œuvre palestinienne bon marché est exploitée par des capitalistes israéliens, palestiniens, régionaux et, indirectement, internationaux. Le maintien de l'occupation fait donc partie intégrante du plan de « réforme » et de « développement ».

1°) L'élément « réforme ».

Il engage l'AP à mettre en œuvre des mesures économiques draconiennes. Il s'agit de (a) réduire de 21% le secteur public d'ici 2010, soit la suppression de 40.000 emplois (santé, éducation, administration), alors que près d'un million de personnes comptent sur

leur travail dans ce secteur pour survivre - d'où, dès l'annonce de ces mesures, des grèves à répétition, même si leur dynamique est limitée par le recrutement clientéliste des employés et par la mainmise du Fatah sur les syndicats; (b) geler les salaires de ce même secteur pendant la même période, alors que l'inflation est de 11% ; (c) pour les particuliers, instituer un « certificat de paiement » des factures de services d'eau, d'électricité ou de téléphone pour obtenir tout autre service administratif (carte d'identité, permis de conduire ou de construire, etc...), et pour les fonctionnaires, déduire directement de leur salaire les factures non payées. Pour s'assurer que cette réforme sera mise en œuvre par l'AP, l'argent promis pour le développement par les pays donateurs est versé sur un nouveau compte bancaire établi à Washington et géré directement par la Banque Mondiale.

Il faut rappeler que jusqu'ici la continuité des services était assurée même quand les factures n'étaient pas payées étant donné le nombre de pauvres (trois-quarts des ménages à Gaza et bien plus de la moitié en Cisjordanie). Il faut rappeler aussi qu'à l'exception d'une petite quantité d'électricité produite à Gaza, tous les services sont fournis par des compagnies de l'Etat sioniste via des intermédiaires palestiniens. L'instauration du « certificat de paiement » veut donc essentiellement dire que l'AP va se transformer en service de recouvrement de dettes pour les compagnies israéliennes et leurs intermédiaires.

2°) L'élément « développement ».

Cet élément consiste principalement à promouvoir la création de zones de réserve de main d'œuvre bon marché pour des entreprises industrielles installées à la frontière des enclaves palestiniennes. Les capitaux israéliens, palestiniens et régionaux (Turquie et pays du Golfe en priorité) y coopéreront en investissant un peu dans le textile et surtout dans la délocalisation des entreprises israéliennes de haute technologie.

C'est ici que l'élément « réforme » croise l'élément « développement » : le premier créera les conditions nécessaires pour que les travailleurs acculés par la pauvreté n'aient d'autre choix que d'accepter flexibilité et bas salaires. En outre, dans ces zones, les législations du travail (contrats, salaires, horaires...) palestiniennes et israéliennes ne seront pas d'application et les travailleurs n'auront pas de représentants syndicaux. Les entreprises bénéficiaires de ces conditions « de rêve » pourront alors produire et exporter des produits compétitifs vers les Etats-Unis, l'Union européenne et les Etats du Golfe.

Les mouvements d'entrée et de sortie de ces zones seront contrôlés par l'armée sioniste et les forces palestiniennes de sécurité. L'AP aura donc pour rôle de maintenir l'ordre d'une armée de travailleurs enfermés derrière les murs et les checkpoints. En échange, ses hauts

fonctionnaires et l'élite sociale qu'ils représentent, eux, circuleront librement et auront leur part des richesses en provenance de ces zones.

La zone de « Jenin Industrial Estate » est un exemple qui montre que les zones envisagées impliquent que les structures de l'occupation restent en l'état, voire se renforcent. Elle est en effet adossée au « Mur de l'apartheid » au nord de Jenin. La zone de Turkumiyya est un autre exemple qui, lui, montre que la tutelle de l'Etat sioniste est nécessaire à sa mise en place. En mars 2008, Ehoud Barak, Lors d'une réunion avec Rice et Fayyad, a accepté de faciliter la création de cette zone comme « une mesure d'édification de la confiance ».

II- Le Couloir pour la Paix et la Prospérité (CPP)

Ce plan a été conçu lors de la Conférence pour l'Investissement en Palestine tenue en mai 2008 à Bethléem et organisée par les ténors de l'AP. Elle avait pour but de montrer aux investisseurs de Palestine, du Golfe, des Etats-Unis, d'Europe et d'« Israël » que les mesures néolibérales envisagées par le PPRD créent des conditions qui sont « bonnes pour les affaires ». Le CPP consiste en la création d'une zone agro-industrielle, dans les régions fertiles de la Vallée du Jourdain, en vue de la production pour l'exportation. Les fermiers palestiniens y seraient transformés en ouvriers agricoles et sous-traitants d'entreprises à capitaux israélien et régional.

Le CPP entérine ainsi les confiscations et expropriations de terres des quarante dernières années et en intègre la conséquence (la transformation des petits propriétaires en ouvriers) comme condition de sa réalisation. Il n'est donc pas étonnant que l'Etat sioniste ait donné toutes les facilités aux participants à la Conférence de Bethléem. Même des hommes d'affaires de Gaza ont bénéficié de ces facilités, malgré le blocus sur le reste de la population.

III.- La stratégie américaine

La stratégie des Etats-Unis (et indirectement de l'Europe) au Moyen-Orient consiste à renforcer leur hégémonie dans la région en créant une zone économique intégrée à « l'économie globale » qu'ils dominent. Au cours des vingt dernières années, mais avec une accélération sous l'administration Bush, ils ont poursuivi une politique d'intégration de cette zone aux intérêts de leurs entreprises par une série d'accords commerciaux bilatéraux. Le but est double. Il s'agit en premier lieu de garantir une zone de libre circulation des marchandises et des capitaux américains. Il s'agit en second lieu de s'assurer d'une main d'œuvre bon marché pour fabriquer des produits à bas prix à destination des marchés américain, européen, israélien et régional.

Les Middle East Free Trade Areas (MEFTA), « zones de libre-échange du Moyen-Orient », sont l'un des outils de cette stratégie et comprennent deux axes principaux. Le premier est l'intensification des habituelles mesures néolibérales : privatisations massives, réductions des dépenses publiques, ouverture aux investissements étrangers, suppression des subventions de l'Etat et des protections douanières, etc...

Le second axe est la mise en œuvre des accords de libre-échange bilatéraux qui ouvrent les marchés des pays signataires aux marchandises et capitaux américains (investis de préférence dans des zones franches). De tels accords ont déjà été signés avec le Bahrain, Oman, l'Egypte, la Jordanie et le Maroc. Et chacun de ces accords contient une clause qui interdit tout boycott des relations commerciales avec « Israël ».

Pour atteindre ce but économique, la tactique du gouvernement américain consiste à renforcer l'hégémonie politique et militaire de son pays dans la région. Il lui faut pour cela :

1°) détruire ou soumettre tous les mouvements, régimes et pays récalcitrants (Irak, Syrie, Soudan, Iran, Hezbollah, etc...) ;

2°) soutenir politiquement les Etats clients (Jordanie, Egypte) ;

3°) intégrer militairement les régimes regroupés dans le Conseil de Coopération du Golfe (Arabie saoudite, Koweït, Qatar, etc...) ;

4°) donner tous les moyens (politiques, diplomatiques, militaires) à l'Etat sioniste pour jouer un rôle central dans cette stratégie ; 5°) trouver dans les rangs des Palestiniens ceux qui veulent collaborer et détruire ceux qui ne le veulent pas, en mettant en place un « Etat » auquel est déléguée une partie de la répression des Palestiniens « récalcitrants ».

Conclusion

Les orientations de l'AP (sacrifice des réfugiés et répression) ne résultent pas de mauvais choix politiques faits de bonne foi. Elles résultent directement de la tentative de l'élite sociale palestinienne de trouver sa place dans le cadre du plan d'hégémonie politique et économique des Etats-Unis dans la région.

La corruption et les luttes intestines n'en sont qu'une conséquence logique. C'est parce que les intérêts de cette élite peuvent partiellement être rencontrés dans le cadre de l'occupation sioniste que l'appareil politique qui représente cette élite (l'AP) collabore et continuera à collaborer avec les occupants et que « l'Etat » qu'elle essaie de promouvoir ne peut être qu'un appendice des structures répressives de l'occupation. Le retour des réfugiés est le dernier de ses soucis.

Collaboration policière

Les bénéficiaires d'une économie de la collaboration font ce que font tous les collaborateurs : réprimer les résistants à l'occupation.

Depuis plusieurs mois, la police de « l'Autorité nationale palestinienne » — pour éliminer toute opposition — mène de continuelles campagnes de répression contre les militants du Hamas et des opposants en général. Plus de six cents personnes sont actuellement détenues en Cisjordanie. En parallèle : d'autres personnes, pour les mêmes raisons, sont licenciées de leur travail ou privées de leurs fonctions ; les établissements et associations d'aide qui ne sont pas « proches » sont fermés.

Tout cela en étroite collaboration avec la police de l'Etat sioniste, collaboration confirmée par un article de *Yediot Aharonot* qui rapporte un incident révélateur survenu le 19 septembre dernier [2008]. Lors d'une entrevue entre les deux services de sécurité, un commandant palestinien a demandé des formations et des armes à ses homologues sionistes. Il a déclaré, rapporte le journal, que « *grâce à nos opérations, l'armée israélienne a moins d'opérations à mener...* ». Voilà donc à quoi sert l'Autorité « nationale »... (*Le Soir*, 18/11/2008)

La Palestine dans les élections européennes et régionales (Mai 2009)

Les sources principales de ce texte sont les quotidiens *La Libre Belgique* et *Le Soir*, les sites internet du Parlement européen et de la Région wallonne et le site internet de l'association *Mouvement Citoyen Palestine* : <http://mcpalestine.canalblog.com>

Elections : règles et compétences

1. Les européennes

Les règles — A partir du prochain scrutin, le parlement européen ne comptera plus que 750 députés (contre 785 actuellement). Ils représenteront 27 pays en fonction du nombre d'habitants de chacun. La Belgique a droit à 22 sièges (contre 24 actuellement) : 13 néerlandophones, 8 francophones et 1 germanophone. Dans l'actuel parlement, la répartition par partis est la suivante : 4 du Parti Socialiste (PS), 3 du Mouvement Réformateur (MR), 1 du parti Ecolo et 1 du Centre Démocratique et Humaniste (CDH). Le Front National (FN) n'a pas d'élus. Peut voter toute personne âgée de 18 ans de nationalité belge (résidant ou non en Belgique) et toute personne ressortissante d'un Etat membre de l'Union qui réside en Belgique et est inscrite sur les listes électorales. Pour se porter candidat, l'âge minimum est de 21 ans. Le scrutin se fait selon les dispositions électorales de chaque Etat membre. En Belgique, c'est un scrutin de liste et les sièges sont répartis à la proportionnelle. Les listes qui n'obtiennent pas 5% des voix sont exclues de la répartition.

Les compétences — Le parlement européen n'est pas un parlement comme les autres. Il est certes élu au suffrage universel et a donc une légitimité directe, mais il n'a pas toutes les compétences d'un parlement national : contrôler l'exécutif et faire des lois. Son rôle est en effet limité par les compétences de deux autres institutions dont la légitimité est indirecte : la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. La Commission est désignée par les gouvernements pour la durée de la législature et le Conseil est composé des chefs d'Etat et de gouvernement avec une présidence qui change tous les 6 mois. Dans les domaines de la politique extérieure et de sécurité commune et de la coopération policière et judiciaire, le rôle du Parlement européen est purement consultatif. C'est un peu comme si le Parlement de Belgique ne pouvait pas contrôler le ministre belge des affaires étrangères. Par

contre, dans le domaine des relations extérieures, l'aval du Parlement européen est nécessaire pour la signature et le suivi des traités ou des accords avec des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne. Il a aussi des compétences en matière de contrôle du respect des Droits de l'Homme à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union.

2. Les Régionales et communautaires

Les règles — Le parlement de la Région wallonne compte 75 membres élus directement. Ils sont actuellement répartis de la façon suivante : 34 du PS, 20 du MR, 14 du CDH, 4 du FN, 3 de Ecolo. Le Parlement de la Communauté française est constitué de façon indirecte, en additionnant les 75 élus du Parlement de la Région wallonne et 19 membres francophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Par partis, cela donne actuellement la répartition suivante : 40 du PS, 27 du MR, 17 du CDH, 5 de Ecolo et 4 du Front National. Peut voter et être candidat toute personne âgée de 18 ans de nationalité belge qui réside en Belgique ou dans un Etat membre de l'Union européenne. Les citoyens belges qui résident hors de l'Union ne participent pas au scrutin régional.

Les compétences — Après leur création, les Régions et les Communautés sont devenues compétentes dans de nombreux domaines. Ceux qui concernent notre sujet sont le commerce extérieur, la tutelle sur les communes (parce que le Holding des communes est actionnaire de Dexia en particulier) les relations extérieures, le contrôle des aéroports régionaux, la coopération au développement et la coopération culturelle.

3. L'enjeu palestinien

Sur la base de ces compétences, la politique réelle menée par l'Etat belge est fondamentalement *une politique de soutien à « L'Etat d'Israël » et de répression du peuple palestinien*. Voici quelques faits : vente d'armes, libre circulation des marchandises, coopération culturelle avec octroi de bourses d'études aux étudiants israéliens, financement des colonies (Dexia), transit des armes américaines par les aéroports régionaux, politique générale d'« équidistance » qui profite logiquement au plus fort, refus de la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice sur le Mur de l'apartheid, contribution financière indirecte par le paiement des salaires des fonctionnaires de la prétendue « Autorité Palestinienne », l'aide aux ONG prestataires de services dans les domaines de l'enseignement, des soins de santé, de la fourniture d'eau et d'énergie (en droit international, ils sont à charge des occupants), refus de tout boycott et soutien à la « solution « deux Etats » dont l'injustice est flagrante

(22% du territoire pour les Palestiniens et pas de retour des réfugiés sur leurs lieux d'origine).

Cette politique de soutien apparaît aussi dans la participation à la répression du peuple palestinien : boycott du gouvernement du Hamas, participation au blocus de Gaza (par la surveillance du point de passage de Rafah avec l'Egypte), réticence à vendre des armes à la Libye « de crainte » que ces armes ne tombent aux mains de la résistance, Contribution au paiement des salaires de la Police palestinienne dont les activités sont exclusivement dirigées contre les Palestiniens eux-mêmes, aval à l'inclusion et au maintien des organisations de résistance sur la liste des « terroristes », etc.

En résumé donc : *la politique générale de la Belgique est une politique de soutien à l'Etat d'Israël » et de répression de la résistance du peuple palestinien.* Tous les partis qui se sont trouvés ou se trouvent à l'un quelconque des niveaux de pouvoir (régional, fédéral ou européen) sont impliqués dans cette politique. Cependant, il y a entre les grands partis belges francophones des nuances dans le degré d'engagement dans cette politique générale.

Positions des partis

1. Ecolo

En octobre 2001, le Parlement européen adopte le principe d'une liste des «terroristes». Les Ecolos européens ont voté pour. Après la mise à jour de la liste par les Ministres des affaires étrangères en mai-juin 2002, s'y sont retrouvés, en plus du Jihad et du Hamas, le Front Populaire de Libération de la Palestine et les Brigades des Martyrs d'al-Aqsa. Le Ministre des affaires étrangères était alors Louis Michel et Ecolo faisait partie de la coalition gouvernementale.

En octobre 2003, la Belgique a abrogé, sous la pression des Etats-Unis et d'Israël, la Loi de compétence universelle de 1993. Les Ecolos étaient au gouvernement. Ils ont ainsi renforcé l'impunité de « l'Etat d'Israël », comme ont pu le vérifier tous ceux qui ont voulu porter plainte contre les atrocités commises à Gaza par l'armée sioniste en 2008-2009.

Le gouvernement bruxellois n'a jamais refusé aucun permis de vente d'armes à Israël. En 2007, la majorité des exportations effectuées vers « l'Etat d'Israël » par les entités fédérées a été accordée à 66,5% par Bruxelles-Capitale. Les Ecolos font partie de la coalition du gouvernement depuis 2004.

En 2003, la Commission européenne a signé un accord de coopération entre l'Union européenne et « l'Etat d'Israël » dans le domaine scientifique et technique y compris dans les technologies

présentant un double emploi (applications civiles et applications militaires). En 2004, Lors du vote de cet accord au Parlement européen, l'Ecolo Frassoni s'est abstenu.

Le 7 janvier 2009, le communiqué de Presse de Michel Javaux et Isabelle Durant demande la « *suspension des accords de coopération ainsi que des exportation d'armes vers Israël* ». Mais il met les occupés et les occupants sur un pied d'égalité quand il parle de « *faire taire les armes - autant celles de Tsahal que celles du Hamas* », et ne dénonce que le caractère « disproportionnée » de l'opération militaire. Ce même communiqué déclare qu'Ecolo prend pour base pour « solution du conflit », entre autres, la résolution 194 de l'ONU sur le droit des réfugiés Palestiniens de retourner dans leurs foyers. Mais, par ailleurs, il soutient les accords d'Oslo qui ne reconnaissent pas le retour comme un *droit* inaliénable, mais comme un « problème » devant faire l'objet de négociations ultérieures. Cette remarque est également valable pour le PS.

Au Parlement wallon, le chef de groupe Ecolo (Cheron) a interpellé le gouvernement régional sur les ventes d'armes. Il a ajouté, dans sa déclaration cette étonnante réflexion : « *Je veux dire par là qu'il y a aussi un vrai problème, parce qu'on pose la question d'Israël, mais qu'on doit aussi poser la question [...] de savoir qui équipe le mouvement terroriste du Hamas; lequel, au nom de la cause palestinienne, en profite pour mener une guerre de religion* ».

Après beaucoup d'hésitation, le parti Ecolo a participé le 11 janvier 2009 à la manifestation de solidarité avec le peuple palestinien. Il a aussi fortement critiqué la résolution adoptée au Parlement fédéral au sujet de Gaza le 16 janvier. Mais, au Parlement de Bruxelles-Capitale où il est au pouvoir avec le PS et le CDH, il a voté pour une résolution très similaire. Elle considère en effet l'agression israélienne comme une simple « riposte » (ainsi, ce sont les Palestiniens qui sont à l'origine de la guerre). Elle lui reconnaît donc une certaine légitimité à l'attaque meurtrière et ne lui reproche que d'être disproportionnée ». En revanche, elle « *dénonce et condamne* » purement et simplement « *les tirs de roquette et d'obus en direction des villes d'Israël* ».

16 Février 2009, dans le journal *PAN*, Josy Dubié (Ecolo) déclare : « *Je suis pour le droit d'Israël d'exister et pour le droit du peuple palestinien d'avoir une patrie où ils peuvent vivre en paix et en sécurité. Le Hamas est pour moi un mouvement terroriste* ». En revanche, pas un mot sur le terrorisme d'Etat sioniste.

Lors de la consultation avec les trois régions (donc du parti Ecolo aussi) sur l'exportation d'armes vers Israël et les territoires occupés, organisée à l'initiative du Ministre des affaires étrangères (De Gucht), il a été décidé « *de ne procurer aucune licence d'exportation d'armes*

qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence ». Or les Régions n'ont jamais vendu d'armes ni au Hamas ni à l'Autorité palestinienne.

2. Parti Socialiste

Le PS est membre de l'Internationale socialiste. Il siège auprès du parti travailliste, le parti de Ben Gourion qui a planifié et exécuté le nettoyage ethnique de la Palestine en 1948, le parti de Itzak Rabin qui a ordonné le massacre du camp de réfugiés de Jénine, le parti d'Ehoud Barak qui a dirigé la dernière agression barbare contre Gaza. Le PS est le «frère» du travailliste qui siège maintenant dans la coalition gouvernementale aux côtés de partis fascistes et racistes avérés.

La FGTB, syndicat proche du PS, entretient depuis toujours des rapports très étroits avec le *Histadrout*, syndicat satellite du parti travailliste. Or le *Histadrout* a été un des piliers de l'établissement et du renforcement de l'Etat sioniste.

En 2000, lors de la présentation du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération dans le domaine de la recherche et développement industriel entre « l'Etat d'Israël » et la Région de Bruxelles-Capitale, le PS a voté pour.

En octobre 2001, quelques mois après la terrible répression sioniste dans le camp de réfugiés de Jenine, Van Cauwenberghe (PS), ministre-président de la Région wallonne, a signé « l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et la Région wallonne d'une part et le gouvernement d'Israël d'autre part ». Dans le cadre de cet accord, par exemple, plusieurs étudiants israéliens ont complété en 2007 leur formation en Communauté française de Belgique grâce à l'obtention de bourses de spécialisation (langue et littérature françaises et linguistique) et de bourses d'été. De même le Commissariat Général aux Relations Internationales auprès de la Communauté française (CGRI) a poursuivi son soutien à la Maison belge de l'Université hébraïque de Jérusalem. Pour les seules activités du CGRI (enseignement, recherche, culture), cette coopération a coûté au contribuable belge plus de 134.000 euros en 2007.

Concernant la liste des «terroristes», ce qui a été dit plus haut à propos du parti Ecolo est également valable pour le PS. Avec une circonstance aggravante : le 16 juin 2002, le PS a reçu en grande pompe l'épouse de Marwan Barghouti. Or celui-ci est détenu et accusé par « l'Etat d'Israël » d'être le chef des Brigades des Martyrs que le PS a laissé inclure dans une liste des « terroristes ».

En 2003, le commissaire européen, Philippe Busquin (PS) a signé un accord de coopération entre l'Union européenne et « l'Etat d'Israël » dans le domaine scientifique et technique y compris dans les technologies présentant un double emploi (applications civiles et

applications militaires). En 2004, Lors du vote de cet accord au Parlement européen, 2 eurodéputés PS ont voté pour (Olga Zrihen et J.-M. Dehousse).

En 2006, Véronique de Keyser (PS) a été observatrice pour l'Union européenne des élections palestiniennes en 2006 et a déclaré que le déroulement de ces élections a été parfaitement démocratique. Or le gouvernement belge a décidé de suspendre les aides à l'Autorité palestinienne après l'investiture du gouvernement formé par le Hamas. Quatre ministres PS faisaient alors partie du gouvernement belge (Onkelinx, Dupont, Demotte et Flahaut).

Comme on l'a vu pour Ecolo, et depuis bien plus longtemps qu'Ecolo, le PS fait partie du gouvernement bruxellois et n'a jamais refusé aucun permis de vente d'armes à « l'Etat d'Israël ». En Wallonie, le gouvernement régional fait de même. Par contre, Demotte (Ministre-président PS) s'est opposé en 2009 à la vente d'armes à la Lybie « de crainte » qu'elles n'aboutissent dans les mains du Hamas. Concernant la consultation du Ministre des affaires étrangères (De Gucht) avec les Régions à propos de la vente d'armes, ce qui a été dit à propos de Ecolo est également valable ici pour le PS. Avec une circonstance aggravante : le PS est le parti majoritaire et préside la Région depuis plusieurs législatures. Le 7 janvier 2009, à la Chambre, André Flahaut (PS) a demandé que « *toute la clarté soit faite sur le type de munitions utilisé par l'armée israélienne* ». Il a dit qu'il demanderait au gouvernement une condamnation ferme de l'agression s'il s'avérait que l'armée israélienne a utilisé des bombes à sous-munitions. Cela sous-tend que si elle n'a pas fait cela, il n'y a pas de problème : l'opération militaire en elle-même est légitime.

Le 15 janvier 2009, pendant l'agression contre Gaza, à la Chambre (commission des affaires étrangères), Le PS avec les autres partis de la majorité a déposé une résolution purement humanitaire (soins aux enfants blessés, aide humanitaire..) qui considère que « *la non-reconnaissance par le Hamas de l'Etat d'Israël rend difficile l'obtention d'une solution durable au conflit* ». Lors des débats dans cette même commission, le parti Ecolo a présenté un amendement qui demandait l'arrêt des exportations d'armes vers Israël. Le PS s'est abstenu pendant le vote des amendements.

Concernant la résolution votée le 16 janvier 2009 au Parlement bruxellois, ce qui a été dit pour Ecolo est également valable ici pour le PS. Le 9 Février 2009, *Radio Contact J* a rapporté qu'Elio di Rupo lui a dit qu'il était contre le Boycott.

3. Centre Démocratique Humaniste

Comme Ecolo et le PS, le CDH est dans le gouvernement de Bruxelles-Capitale qui n'a jamais refusé aucun permis de vente

d'armes à Israël. Le 15 janvier en commission des affaires étrangères, le CDH a, comme le PS, voté contre les amendements du parti Ecolo à la résolution présentée par les partis de la coalition du gouvernement fédéral. Le lendemain en plénière, il a, comme le PS, voté la dite résolution.

Au Parlement bruxellois, séance du 16 janvier 2009, comme le PS et Ecolo, le CDH a voté pour la résolution purement humanitaire dont il a été question plus haut (sur ce point, voir détails dans le paragraphe sur Ecolo).

Concernant la consultation avec les trois Régions (donc avec les gouvernements de Bruxelles-Capitale et de Wallonie dont le CDH fait partie), ce qui a été dit du PS et de Ecolo est également valable ici pour le CDH.

Le 18 février 2009 à Bruxelles, le Centre Communautaire Laïc Juif a organisé un débat auquel il a convié des représentants des grands partis francophones. Le CDH était représenté par George Dallemagne. Lors du débat, ce dernier a précisé qu'il s'est rendu à la manifestation du 11 janvier et qu'il a été choqué par les images qu'il y a vues. Il a déclaré : « *j'ai condamné cette manifestation très clairement à la Chambre le 15 janvier* ». A propos du Hamas, il s'est dit étonné par le fait que certains rappellent que le Hamas a été élu démocratiquement, alors qu'il est arrivé au pouvoir par « *un coup d'Etat sanglant* ». D'autres ont été élus démocratiquement et on connaît l'histoire, a-t-il commenté. Il voulait dire qu'Hitler a aussi été élu démocratiquement...

Dans ce même débat, tous les représentants des partis sans exception — nous disons bien sans exception — ont répété qu'ils étaient pour « la tolérance zéro » à l'égard du Hamas qu'ils considéraient comme un « *mouvement terroriste* ».

4. Mouvement Réformateur

Armand de Decker (sénateur MR), a déclaré après la victoire du Hamas en 2006 qu'il ne pouvait admettre une « *dictature islamique* » et qu'il envisageait par conséquent de « *suspendre les accords de coopération en cours* » avec l'Autorité palestinienne.

En juillet 2007, L'eurodéputée MR, Frédérique Ries a fondé et est devenue vice-présidente de *European Friends of Israël* (Amis Européens d'Israël) : un lobby pro-sioniste au sein du Parlement européen. Elle a aussi emmené une délégation de 15 parlementaires européens et nationaux en « Israël ». Lors de cette visite, le députée MR Denis Ducarme a déclaré qu'il fallait « *cesser de considérer Israël comme l'opresseur* ». Viviane Teitelbaum (députée régionale et conseillère communale bruxelloise MR) veut promouvoir une loi qui considérerait la critique du sionisme non comme une opinion mais comme un délit.

Louis Michel, commissaire européen MR, considère le Hamas comme un « *mouvement terroriste* », parce qu'il tue des civils innocents, mais il refuse de donner le même qualificatif à « l'Etat d'Israël », alors que le nombre de civils innocents qu'il tue est sans commune mesure. C'est le même Louis Michel qui était ministre des affaires étrangères quand le principe de la liste des organisations terroristes a été adopté par le Parlement européen et quand cette liste a été mise à jour pour y inclure, en plus du Hamas et du Jihad, le FPLP et les Brigades des Martyrs d'al-Aqsa.

Didier Reynders (Président du MR), contre toute évidence, refuse de considérer « l'Etat d'Israël » comme un Etat hors-la-loi et a condamné la manifestation de soutien aux Palestiniens du 11 janvier 2009 à Bruxelles. Lors du débat organisé par le Centre Communautaire Laïc Juif le 18 février 2009, il a déclaré : « *je n'ai pas appelé à la manifestation ; celle-ci est condamnable* ».

Le 15 janvier 2008, Lors du débat sur la résolution sur Gaza au Parlement fédéral, le député MR , M. Baeselen, a déclaré : « *la résolution que nous voterons aujourd'hui ne considère pas la réaction militaire israélienne comme illégitime* ». Pour rappel, même le mot « disproportionné » pour qualifier « la riposte » a été banni de la résolution du Parlement fédéral. Mais cela n'a pas suffi à M. Baeselen. Il a introduit un amendement qui ajoutait à « *considérant les tirs de roquettes et d'obus de mortier du Hamas sur le sud d'Israël* » les mots « *depuis 2001* ». Il a voulu ainsi contrer l'argument juridique selon lequel l'opération israélienne est postérieure au blocus de Gaza (qui, au regard du Droit international, est un acte de guerre) et ne peut donc être considéré comme une riposte. Il a aussi voulu justifier le caractère barbare de l'attaque par un « ras-le-bol » qui dure depuis huit ans — ce qui est exactement l'argumentaire de la propagande sioniste. L'amendement a été rejeté par le PS, Ecolo et le Parti socialiste flamand, mais il a été voté par le MR, le CDH et les autres partis flamands.

Conclusions

1. La ligne politique de base tant du gouvernement belge que de l'Union européenne est le *soutien à « l'Etat d'Israël » et la répression du peuple palestinien*. L'attitude purement « humanitaire » est un complément de cette politique : *soigner les victimes et réparer les dégâts* de la machine de guerre et d'oppression sioniste, mais *stigmatiser et réprimer les résistants* à cette machine.

2. Tous les partis qui se trouvent ou se sont trouvés à n'importe quel niveau de pouvoir (européen, fédéral ou régional) sont impliqués dans cette politique générale. Mais ils le sont à des degrés divers.

3. **Ecolo** est le parti le plus ambigu ; Le **PS** et le **CDH** le sont nettement moins. Certains militants de ces partis peuvent entreprendre des actions ou prendre des positions légèrement différentes par rapport à la ligne officielle de leur parti sur la question palestinienne. Mais ces actions sont rares et ces militants sont très minoritaires dans leurs partis respectifs et sont de surcroît tenus par leur discipline.

4. **Le MR est le parti le plus hostile à la cause palestinienne. C'est donc lui qu'il faut sanctionner en votant pour n'importe quel autre parti.** Le but est de contribuer sinon à sa défaite, du moins à son recul.

A ceux qui hésitent à se déterminer en fonction de la seule question palestinienne, il faut rappeler que le MR est également le plus agressif sur le plan social et politique. Les « valeurs » qui sont à la base de son projet de société sont l'égoïsme, la compétition impitoyable entre les personnes, la primauté des intérêts individuels et privés sur les intérêts d'ensemble et la limitation des libertés individuelles et collectives. Il est aussi le moins favorable aux citoyens issus de l'immigration en matière d'égalité des droits en général et des droits culturels en particulier.

Positions politiques des partis (Récapitulatif)						
	LCR	PTB et PCB	Ecolo	PS	CDH	MR
A participé à la manif du 11 janvier 2009	oui	oui	Oui	Oui	Oui	Non
A condamné l'agression contre Gaza (au Fédéral)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Pour boycott économique, politique et culturel	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Pour interdiction de vente d'armes	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Pour droit au retour des réfugiés	Oui	Oui	Oui	Oui	?	Non
Pour un seul Etat démocratique	Oui et Non	Non	Non	Non	Non	Non

Sur le boycott et la normalisation (janvier 2011-avril 2012)

1.- Le contexte et les intervenants

1. La stratégie du sionisme masqué et la naïveté de ses victimes

En mars 2009, juste après l'agression barbare contre Gaza, un imam bruxellois bien connu participe, en compagnie d'un rabin de France, à un voyage à Sderot puis à Gaza. Le voyage est organisé en collaboration avec le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF). Pour rappel, c'est de Sderot et sa région que sont issus des dizaines de milliers de réfugiés de Gaza. En décembre 2011, après la tuerie de Liège, le *Collectif Musulmans Progressistes* cosigne un communiqué avec le *Foyer Culturel Juif de Liège* et le *Collectif Dialogue et Partage*. Début février 2012, le *Centre Culturel Arabe en Pays de Liège* et un sénateur du Parti socialiste s'associent avec le *Foyer Culturel Juif de Liège* pour organiser une soirée débat sur le thème de « l'écoute de l'autre ». Début mars 2012, à l'occasion de la venue de Dieudonné à Herstal, le *Collectif Musulmans Progressistes* et l'association *El-Kalima* cosignent une lettre ouverte avec le *Collectif Dialogue et Partage* intitulée « Fauteurs de haine ». Depuis plusieurs années déjà, de nombreuses associations sont membres adhérents du *Réseau Anna Lindh*.

Voici le problème que cela pose : le *CRIF*, le *Foyer Culturel Juif de Liège*, le *Collectif Dialogue et Partage* et le *Réseau Anna Lindh* sont toutes des organisations qui se tiennent sur des positions sionistes plus ou moins « pures et dures ». Il suffit d'aller sur leurs sites internet pour s'en convaincre. Pire : la cascade des liens du site du *Réseau Anna Lindh* (dont le président n'est autre qu'André Azoulay, ancien conseiller de Hassan II) mène tout droit aux associations « israéliennes » membres du réseau et même à des sites guerriers des colons de Cisjordanie.

La collaboration de toutes ses associations avec des associations « immigrées » n'est pas le fruit du hasard. Elle s'inscrit dans les nouvelles stratégies, mûrement réfléchies, du mouvement sioniste. Elle vise à obtenir, au niveau des associations, ce qui a déjà été obtenu au niveau des Etats arabes par le biais du *Partenariat Euro-méditerranéen* : une normalisation plus ou moins explicite, une reconnaissance de fait de l'entité sioniste. Et elles y parviennent par un argumentaire simple, bien rôdé mais qui masque leur orientation de base. Elles ne parlent en effet que d'écoute de « l'autre », d'éducation à la paix, de refus de l'importation des conflits internationaux, de

dialogue interreligieux ou interculturel et autres formes de camouflage.

Que cette stratégie cible de préférence les associations musulmanes n'est pas non plus le fruit du hasard. Ces associations ont joué et jouent un rôle très important dans les mobilisations de soutien à la résistance du peuple palestinien et dans le développement du boycott de l'entité sioniste – l'une et l'autre ayant contribué à un isolement de plus en plus grand de cette entité et à sa perte graduelle de légitimité. Le but de la stratégie des organisations sionistes ici est de contrer cette dynamique en réduisant un problème éminemment politique à un « conflit culturel et religieux » et, ce faisant, de masquer les conséquences destructrices du projet sioniste sur le peuple palestinien : racisme d'Etat et discriminations pour les « Arabes israéliens », occupation militaire, spoliation des terres et apartheid en Cisjordanie, blocus meurtrier à Gaza et maintien forcé en exil des réfugiés partout ailleurs.

Tout cela doit cesser. Le prétendu appel au « dialogue » est une arnaque et les associations naïves doivent se réveiller au plus vite : on les manipule ! En Palestine, il y a une terrible oppression, une terrible injustice. Et ici en Belgique, nous avons un devoir de solidarité avec les opprimés – solidarité que les organisations pro-sionistes tentent de briser. Ici en Belgique aussi, nos prises de positions sur des questions de société qui nous interpellent sont bien sûr les bienvenues, mais elles doivent se faire de façon autonome, en choisissant ses amis loin des manipulateurs sionistes.

2. *Qu'est-ce que la normalisation, « at-tatbi' » ?*

1. L'Etat sioniste « Israël » est un Etat d'apartheid et ne peut exister autrement. Comme tel, il doit être démantelé et remplacé par un Etat démocratique indépendant incluant tous les habitants de la Palestine (dont les réfugiés). Pour atteindre cet objectif, la lutte des concernés est l'élément principal. Mais la solidarité extérieure a aussi un rôle à jouer. Un des aspects importants de cette solidarité est le boycott de l'Etat sioniste. Et plus le boycott sera général et soutenu, plus il sera efficace comme l'a montré l'expérience de l'Afrique du Sud.

2. La normalisation est toute *parole* ou *acte* qui impliquent une *reconnaissance officielle ou officieuse* de l'Etat sioniste et qui, de ce fait, portent atteinte au boycott comme méthode de lutte et de solidarité avec le peuple palestinien.

3. La normalisation peut se manifester dans tous les domaines : *diplomatique* (échange d'ambassadeurs), *politique* (contacts avec des institutions, partis ou organisations sionistes), *économique* (échanges commerciaux, associations d'entreprises ou de banques), *militaire*

(formation, coopération, manœuvres communes...) ou *culturel* (échanges universitaires, techniques, artistiques, sportifs...). Exemples : Egypte, Jordanie, Turquie.

4. La normalisation peut être directe ou indirecte. Elle est *directe* par exemple quand il y a échange d'ambassadeurs ou de représentants diplomatiques de rang inférieur. Elle est *indirecte* par exemple dans la participation à une foire internationale du livre où il y a un stand officiel de l'Etat sioniste ou dans la participation à un festival de cinéma où sont projetés des films représentant officiellement l'Etat sioniste. La normalisation indirecte peut aller très loin et avoir presque tous les ingrédients d'une reconnaissance directe. Il n'y manque que les signes extérieurs de l'échange d'ambassadeurs. Exemples : Maroc, Qatar.

5. *Le cas du peuple palestinien*. Les actes et les paroles de l'Autorité Palestinienne répondent à la définition de la normalisation telle qu'elle a été définie plus haut : c'est une *normalisation directe choisie* (= capitulation et collaboration). Inversement, les actes d'un commerçant de Cisjordanie ou de Gaza qui achètent des aliments à une entreprise israélienne ne répondent pas à la définition : le peuple palestinien est sous occupation et blocus et n'a pas le choix : c'est une *normalisation indirecte sous la contrainte*.

6. *Le cas des associations « israéliennes »*. Dans les relations avec les associations israéliennes qui soutiennent la résistance du peuple, il faut distinguer deux situations. La première est la collaboration pour une activité commune concrète, comme la lutte contre la création de nouvelles colonies, les destructions des maisons ou les expropriations dues au « Mur ». Ici le contact doit être non seulement accepté mais recherché : c'est une coopération de lutte. La seconde situation est celle d'institutions ou d'activités associatives dans lesquelles des personnes sont présentes comme représentantes de « l'Etat d'Israël ». C'est le cas par ex. lors des réunions du *Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'homme*. Ici le contact est à rejeter : il implique une forme de normalisation qui affaiblit le boycott.

8. *Le cas des associations, partis ou institutions belges*. Le problème se pose quand, pour une activité sans rapport avec la question palestinienne, on est amené à avoir des partenariats avec des associations ou institutions qui ont des rapports « normalisés » avec l'Etat sioniste. Dans ce cas, on n'en tient pas compte. Exemple : une activité sur la Tunisie en partenariat avec une association satellite du Parti socialiste par exemple (qui, lui, a des rapports normalisés) est acceptable. Pour les activités de solidarité et de lutte avec le peuple palestinien en Belgique, la condition préalable à toute collaboration pour une activité concrète est le soutien au boycott et au droit au retour des réfugiés.

9. *Le cas des institutions internationales.* Toutes les institutions dans lesquelles se trouvent représentés l'Etat sioniste doivent être boycottées. C'est un choix à faire. Mais il y a une exception à cette règle : l'Organisation des Nations Unis et ses institutions. Celle-ci, on le sait, a de nombreux défauts, notamment le fait que les décisions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes et que les membres permanents du Conseil de sécurité sont majoritairement des membres de l'OTAN. Mais elle reste néanmoins la seule institution de la planète où tous les pays sont représentés. Dans ce cas, l'ancienne attitude qui consiste à quitter les lieux quand le représentant de l'Etat sioniste prend la parole reste valable.

3. *Collectif Dialogue et Partage (CD&P)*

Septembre 2000 : c'est le début de la seconde Intifada en Palestine et de sa répression brutale par l'armée et la police sionistes. Avec quelques moments-clés du point de vue médiatique : l'assassinat en direct du jeune Ad-Dourra, l'assassinat du dirigeant du FPLP Abou Ali Moustafa, le nettoyage barbare du camp de réfugiés de Balata et les images de soldats sionistes brisant les mains de jeunes lanceurs de pierres.

De ce point de vue, la seconde *Intifada* a constitué un tournant irréversible en Belgique. Elle a braqué contre l'Etat sioniste une partie non négligeable de l'opinion publique, ce qui s'est reflété dans les médias qui ne pouvaient plus cacher certains faits sans manquer de façon grave à la déontologie journalistique. Mais un autre aspect du tournant est bien plus important. Il s'agit de la naissance d'un mouvement de solidarité de masse avec le peuple palestinien : création d'associations, manifestations rassemblant de façon inédite des personnes par milliers, rassemblements de solidarité hebdomadaires (devant la Bourse à Bruxelles, Place du marché à Liège...). Fait significatif : la participation souvent décisive des jeunes issus de l'immigration arrivés à l'âge adulte.

La réaction à ces deux éléments (dégradation de l'image de l'Etat sioniste dans les médias et apport décisif des jeunes de culture musulmane au mouvement de solidarité) sont à l'origine de la fondation du CD&P en 2002. Objectif : contrer l'une et l'autre. Avec la mise en œuvre de deux méthodes différentes :

- *Faire du lobbying auprès des médias et des institutions.* Concernant les médias, ont été notamment visés : *La Libre, Le Soir, Le Vif, Le Soir Magazine, Standaard, Knack, RTL, RTBF*. Ces médias ont été invités par le Collectif à des réunions en petit comité avec pour but de les amener, par des échanges sur le « Conflit du Moyen-Orient », à « moins de parti pris pro-palestinien », à une « approche plus nuancée », etc... Un exemple concernant le lobbying auprès des

institutions. On se souvient que la Cour internationale de La Haye avait émis un avis déclarant illégale la construction du « mur de séparation » (juillet 2004). L'année suivante, Oxfam, en collaboration avec diverses associations, a planifié d'organiser une « Semaine contre le mur » à l'Université Catholique de Louvain-la-neuve (UCL), avec des intervenants du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien. Averti, le CD&P a fait du Lobbying intensif pour obtenir qu'il y ait aussi des intervenants « pro-israéliens ».

- *Désorienter et diviser les associations solidaires issues de l'immigration.* La méthode ici est différente. Plus question d'échanges sur le « Conflit du Moyen-Orient » : les personnes ciblées en connaissent souvent trop pour qu'on puisse les tromper longtemps. Comme on peut le lire sur la plateforme du CD&P (www.dialogue-partage.org), il s'agit plutôt de « contribuer à la construction de la paix et d'œuvrer au dialogue entre les individus, groupes, communautés, peuples et nations » et de favoriser « toute initiative de rapprochements entre les personnes issues des diverses communautés religieuses, philosophiques, culturelles ou ethniques » de la Belgique. L'égard de la réalité en Palestine, il y a une opposition radicale entre deux attitudes fondamentales : d'un côté, *soutien aveugle* au racisme d'Etat, à l'occupation et au maintien forcé en exil ; et de l'autre, *solidarité* avec la résistance des discriminés, des occupés et des exilés. A cette opposition, le CD&P substitue subrepticement des « tensions intercommunautaires ou religieuses » qui peuvent être résolus par le dialogue en Belgique. C'est cela le piège et un certain nombre d'associations et de personnes s'y sont laissés prendre.

4. La Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures

Ce qu'on appelle *Le partenariat euro-méditerranéen* (Euromed) a été conçu dès le départ (1995) avec deux objectifs. Le premier consiste à diviser le monde arabe. En effet, alors que tous les pays de l'Europe et notamment de l'Union européenne y sont représentés, seuls sont représentés les pays du Monde arabe qui ont une façade sur la Méditerranée.

Le deuxième objectif de l'Euromed consiste à offrir un cadre de normalisation indirecte (tous les échanges sauf la diplomatie) de certains pays du Monde arabe avec L'Etat sioniste. Ce cadre concerne principalement le domaine économique en conditionnant toute « coopération » dans ce domaine avec l'Europe à une « coopération » de même nature des pays méditerranéens du Monde arabe avec l'Etat sioniste. La *Fondation Anna Lindh* est un outil complémentaire poursuivant les mêmes objectifs, mais dans le domaine culturel.

a) *Vue d'ensemble de la Fondation*

Elle a été créée en 2005 et la manière dont elle fonctionne est révélatrice de sa nature. Elle est cofinancée par l'Union européenne (7 millions d'euros) et les pays membres de l'Union européenne (6 millions). Elle est dirigée par un *Conseil des gouverneurs* composés des représentants de ses 43 pays membres (ambassadeurs, hauts fonctionnaires, etc...). Ce Conseil désigne le président de la Fondation (actuellement c'est André Azoulay du Maroc), un Directeur et les membres du *Conseil consultatif* qui est supposé être composé des « *principaux spécialistes euro-méditerranéen du dialogue interculturel* » (voir site). C'est le gouvernement de chaque pays membre de la Fondation qui désigne un coordinateur chargé de développer le réseau local dans son propre pays. La Fondation regroupe ainsi plus de 3000 organisations de la société civile dans l'ensemble des 43 pays membres.

Le Conseil consultatif est composé de 18 membres : 9 européens et 9 non européens. Celui de 2008 était présidé par André Azoulay et se compose ainsi côté Monde arabe : Aicha Kassoul (Algérie), Nevine Simaika Halim (Egypte), Ron Barkai (Israël), Rowaida Al-Ma'aitah (Jordanie), Antoine Nasri Messara (Liban), Taleb Mahmoud Omran (Syrie), Mohamed Mahjoub (Tunisie). Le Conseil a été renouvelé en juin 2012. Il est toujours présidé par André Azoulay et se compose ainsi côté Monde arabe : Sabria Boukadoum (Algérie), Nevine Simaika Halim (Egypte), Yaarah Bar-On (Israël), Rowaida Al-Ma'aitah (Jordanie), Antoine Nasri Messara (Liban), Mohamed Kameleddine Gaha (Tunisie).

La composition du Conseil appelle plusieurs remarques. La première : André Azoulay est un ancien conseiller du dictateur Hassan II et actuel conseiller du fils de ce dernier et il a toujours été une sorte d'ambassadeur d'Israël au Maroc et d'ambassadeur du Maroc en Israël (il serait instructif de connaître les voies ténébreuses du lobbying qui ont permis qu'un « type pareil » se retrouve président de la Fondation) ; Le Maroc ne figurait pas dans le Conseil de 2008, mais il figure dans celui de 2012, alors que la Syrie ne figure plus dans le nouveau Conseil ; La Jordanie figure aussi bien dans l'ancien Conseil que dans le nouveau alors qu'elle n'a pas de façade méditerranéenne. Il est donc possible de dire qu'« on s'est arrangé » pour que tous les pays méditerranéens du Monde arabe et « Israël » figurent toujours dans le Conseil. Bel exemple de normalisation indirecte.

Deuxième remarque : La France est représentée au Conseil par Caroline Fourest dont on connaît les positions islamophobes, pro-sionistes et pro-hégémonie occidentale. Elle a écrit de nombreux livres et des centaines d'articles. C'est en vain qu'on y cherchera la moindre condamnation du caractère discriminatoire de l'Etat sioniste,

de l'occupation, du déni des droits des réfugiés. En revanche, elle ne se prive pas de marteler partout que « *l'Etat d'Israël a été créé pour abriter les survivants des camps de la morts* ». Du point de vue historique, cette affirmation est largement inexacte : le projet sioniste est très antérieur à la guerre, la majorité des habitants n'étaient pas des survivants et tous les survivants ne sont allés en « Israël ». Mais le plus grave est que cette affirmation se refuse à dire aux dépens de qui s'est faite cette « création ».

Autre exemple : Caroline Fourest a écrit un livre sur les intégrismes religieux. Elle commence par y faire semblant de s'en prendre à tous, mais finit par conclure (c'est à cela qu'elle voulait en venir) « *que si l'islam n'a pas le monopole de la violence, il est le seul à bénéficier d'un stock de bombes humaines* ». Comme on le voit, un : ce n'est plus d'intégrismes qu'il s'agit mais de « l'islam » tout court. Deux : pas un mot sur ceux qui ont un stock de bombes atomiques. Ce sont des amis de l'Occident et ils ont donc le droit et le devoir d'en avoir afin d'aider à tenir en respect ceux qui perturbent les marchés et les sources de matières premières et d'énergie. Résultat : tout le caractère aussi creux que trompeur du « dialogue des cultures » de la Fondation apparaît au grand jour avec la présence de Caroline Fourest dans son Conseil.

Dernière remarque : il n'y a pas de représentant de la Palestine dans le Conseil, mais il y a des associations palestiniennes dans le réseau. A ce propos, lors de l'agression barbare de l'armée sioniste contre la bande de Gaza fin 2008-début 2009, la Fondation a publié une déclaration. Elle y exprime « *son inquiétude face aux événements* », elle déplore la mort de « nombreux civils » palestiniens, elle « *déplore aussi la mort de civils israéliens atteints par les obus lancés depuis le territoire de Gaza* ». Comme on le voit, seul les « obus » sont signalés. Pas un mot en revanche sur l'utilisation du phosphore blanc, sur l'expérimentation d'armes nouvelles (DIME) ou sur le bombardement de zones densément peuplées (crime de guerre) et bien sûr, rien sur le blocus et sur les réfugiés de Gaza. Il n'est donc pas étonnant que la déclaration en conclut qu'il ne lui « *appartient pas de se prononcer sur les responsabilités politiques qui ont conduit à cette situation* », qu'elle « *partage la légitimité du souci de sécurité des citoyens israéliens, mais elle revendique que ce souci trouve une réponse politique* ». La Fondation entend par là le processus d'Oslo dont toute personne de bon sens peut voir à quoi il a servi : transformer une partie de l'élite palestinienne en collaborateurs et bénéficiaires de l'occupation, transformer une partie des résistants en police (entraînée par les Américains s'il vous plait !) et en armée de supplétifs chargée de mater les occupés qui ne veulent pas être occupés. Et voici maintenant le plus piquant : quand on clique sur le

lien du site de la Fondation qui renvoie au texte intégral de la déclaration, on se retrouve sur le blog de Caroline Fourest. La boucle est bouclée.

b) Le réseau en « Israël »

Le réseau de la Fondation est représenté en « Israël » par l'Institut Van Leer de Jérusalem. Cet Institut a été fondé en 1959 avec pour base, lit-on sur le site, « *la vision d'Israël comme pays d'attache pour le peuple juif* ». Si vous ajoutez à cela que, dans sa présentation, le réseau a exclu de son vocabulaire les mots « discriminations », « réfugiés » et « occupation », vous avez alors ce qui est la définition même du sionisme. L'emballage qui parle de « *transformation sociale du conflit interculturel Israël-Palestine* » n'est justement qu'un emballage pour la normalisation.

Dans le Conseil Consultatif de 2012, c'est Yaarah Bar-On qui représente le réseau de l'Etat sioniste dans le Conseil consultatif. Dans celui de 2008, c'était Ron Barkai. Celui-ci est maintenant représentant de l'Etat sioniste dans le Conseil des gouverneurs de la Fondation. Il s'est fait connaître en 2008 lors du Salon du livre de Paris dans lequel l'Etat sioniste avait un stand officiel. A cette occasion, de nombreux éditeurs et écrivains du Monde arabe avaient décidé de boycotter le Salon et Ron Barkai s'en est pris à eux de façon virulente. Il a dit : « *J'étais déjà contre le boycott des universités israéliennes, je trouvais que c'était une grosse connerie. Celui-ci [boycott du Salon du Livre] en est une autre* ».

c) Le réseau en Belgique

Le réseau belge de la Fondation Anna Lindh est coordonné par la Fondation Roi Baudouin. C'est le Ministère belge des affaires étrangères qui a désigné la FRB pour cette coordination. Mais le plus important pour nous ici est de signaler que des associations qui soutiennent la révolution tunisienne se sont laissé piéger en adhérant sans réfléchir au réseau. Malgré les efforts de certaines pour s'en retirer (multiples courriers), elles sont toujours répertoriées comme associations membres du réseau.

d) Le réseau au Maghreb-Machrek : cas tunisien :

Il n'y a pas moyen de savoir quelles sont les associations tunisiennes qui sont membres du réseau de la fondation. En effet, quand on clique sur le lien qui renvoie au réseau tunisien, on tombe toujours sur... un site commercial. Quelques indices et interrogations : 1°) Qui a nommé l'actuel membre tunisien du conseil des gouverneurs ? Il y siège auprès du représentant de l'Etat sioniste. 2°) Qui a désigné l'actuel membre tunisien du Conseil consultatif ? Il y siège auprès du représentant de l'Etat sioniste. 3°) Qui a désigné l'actuel coordinateur du réseau tunisien de la Fondation ? 4°) Le 7-9 juin 2012, la Tunisie a abrité le *Troisième Congrès de Dialogue Sud*

Nord Méditerranée pour une Vision Commune du Futur : La société civile et les pouvoirs publics : quels partenariats ? Cette initiative a été sponsorisée, entre autres, par la Fondation Anna Lindh. « Les Autorités tunisiennes » qui ont accepté cela, ou elles ne savaient pas et alors elles sont incompétentes, ou elles savaient et il faut alors se poser d'autres questions et tirer d'autres conclusions.

5. Ce qui se passe sur le terrain Pendant qu'on nous parle de « dialogue des cultures »

Al-Quds al-Arabi, journal arabophone basé à Londres, a publié début janvier 2012 un article saisissant basé sur les rapports de diverses associations des Droits de l'Homme qui a établi une liste très complète des violations des lieux et de la liberté de culte en Palestine. Les rapports ont relevé plus de 23 violations au cours de l'année 2011. Celles-ci prennent des formes diverses : faire irruption de façon violente dans les mosquées pour en saccager le contenu, empêcher les fidèles d'y accéder, y opérer des arrestations en pleine prière, y mettre le feu, écrire sur leurs murs des slogans racistes, transformer certaines mosquées en sites archéologiques, etc... Voici les faits relevés :

Le 19/03/2011, les forces d'occupation ont fait irruption dans la mosquée Abou Bakr à Houssane près de Ramallah et rudoyé les fidèles.

Le 18/04/2011, à al-Khalil, L'armée d'occupation a interdit l'accès à la mosquée d'Ibrahim pendant deux jours, sous prétexte du « début des fêtes juives ».

Le 03/05/2011, des dizaines de colons juifs ont mis le feu à une salle de prière de l'école de Hawara au sud de Naplouse.

Le 05/05/2011, l'armée d'occupation a pris d'assaut la mosquée Ibn Qadama dans le quartier de Wadi al-Jawz à Jérusalem. Elle a arrêté deux personnes. Il a fait la même chose deux semaines plus tard. Lors de l'opération, ils ont brisé les portes de la mosquée et confisqué les amplificateurs.

Le 07/06/2011, des groupes d'extrémistes juifs ont provoqué un incendie dans la mosquée al-Maghir au nord de Ramallah, occasionnant des dégâts très importants.

Le 14/06/2011, l'armée d'occupation a émis l'ordre militaire de destruction de la mosquée al-Ma'asara, sous prétexte qu'elle a été construite sans autorisation.

Le 21/06/2011, des groupes extrémistes juifs ont appelé à détruire la mosquée du quartier Ras al-Amoud à Jérusalem.

Le 07/07/2011, la police d'occupation a interdit l'accès à la mosquée Ibn Qadama dans le quartier de Wadi al-Jawz à Jérusalem.

Le 09/08/2011, à al-Khalil/Hébron, l'armée d'occupation a installé un poste de contrôle à l'entrée de la mosquée d'Ibrahim.

Le 21/08/2011, pendant le ramadan, l'armée d'occupation a empêché de sortir tous les fidèles qui se trouvaient en prière dans la mosquée d'al-Aqsa, sous prétexte de chercher un Palestinien qui a agressé au couteau un officier israélien.

Le 05/09/2011, des colons juifs extrémistes ont mis le feu à la mosquée al-Nourayn dans l'arrondissement de Naplouse, après avoir brisé les fenêtres, saccagé objets et ameublement et écrit des slogans anti-arabes sur les murs.

Le 08/09/2011, un groupe de colons juifs extrémistes a écrit des slogans haineux contre les Musulmans et les Arabes sur les murs de la mosquée Yatma au sud de Naplouse.

Le 09/09/2011, un groupe de colons juifs sont violemment entrés dans l'agglomération de Bir Zayt. Ils ont écrit des slogans haineux contre l'Islam et son prophète.

Le 03/10/2011, des extrémistes juifs ont mis le feu à la mosquée al-Nour dans le village Toba-Zangharia en Galilée (dans les territoires palestiniens occupés en 1948). Ils ont aussi écrit sur les murs des slogans racistes et des menaces.

Le 21/11/2011, un extrémiste juif a fait irruption dans la mosquée Hassan Bak de la ville de Yafa/Jaffa (dans les territoires palestiniens occupés en 1948), perturbant la prière.

Le 25/11/2011, l'armée d'occupation a détruit une partie de la mosquée de l'agglomération de Yata près d'al-Khalil/Hébron : plus de 50 mètres carrés, dont une petite pièce annexe qui servait d'abri au générateur électrique de la mosquée.

Le 07/12/2011, un groupe de colons juifs a incendié le portail de la mosquée Ali Ibn Abou Talib dans le village de Barouqyan.

Le 14/12/2011, un groupe de colons juifs a mis le feu à la mosquée de Oukacha à Jérusalem ouest, causant des dégâts importants.

Le 15/12/2011, un groupe de colons juifs a mis le feu à la mosquée al-Nour dans le village de Barqah près de Ramallah. Il a aussi écrit sur les murs des slogans anti-arabes et anti-musulmans.

Le 19/12/2011, un groupe de colons juifs a écrit des slogans hostiles aux Musulmans et aux Arabes sur les murs de la mosquée du village de Bani Na'im et y a fait d'importantes dégradations matérielles.

Le 27/12/2011, dans la ville de Bi'r as-Sab', l'administration municipale a transformé la grande mosquée de la ville en musée juif.

(Source : *al-Quds al-Arabi* (Londres), volume 23, Issue 7019, Tuesday 10 January 2012 ; consultable sur alquds.co.uk/archives)

2.- Un plan pour le boycott

1. La situation

L'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine, conçue et entamée dès la fin du 19ème siècle, s'est poursuivie sous le mandat britannique après la première guerre mondiale. Elle a abouti à la création de « l'Etat d'Israël » en 1948. Cette entreprise, pensée par le sionisme politique comme « libératrice » pour les Juifs, a été pour les Palestiniens une entreprise de spoliation, de terreur et de mort. Elle a eu trois conséquences fondamentales : 1°) Des centaines de milliers de palestiniens ont été expulsés par la violence et la terreur et réduits à l'exil et à la vie dans les camps de réfugiés, 2°) Ceux qui sont restés dans ce qui est devenu « l'Etat d'Israël » ont été soumis à un régime d'apartheid, traités en citoyens de seconde zone, harcelés, discriminés. 3°) Ceux qui se sont retrouvés à Gaza et en Cisjordanie ont été soumis, à partir de juin 1967, à une occupation brutale, féroce.

Cette situation, imposée par la force au mépris de nombreuses résolutions de l'ONU, a été soutenue de façon conséquente par les puissances occidentales. Le peuple palestinien, lui, ne l'a jamais acceptée. Le demi-siècle qui a suivi est jalonné de luttes continues, courageuses, tenaces pour recouvrer ses droits : retour des réfugiés, démantèlement du régime d'apartheid et fin de l'occupation.

Cette longue résistance du peuple palestinien rencontre, ici en Europe, de plus en plus de sympathie, de solidarité. C'est pour participer à ce mouvement que la Plateforme de soutien au peuple palestinien a été mise en place. Rassemblant des associations et des individus, elle vise à :

- promouvoir toutes les formes de solidarité avec le peuple palestinien et de soutien à sa légitime résistance à l'oppression sioniste ;
- appeler les autorités belges à prendre parti pour le peuple palestinien opprimé, pour la justice, pour le droit international.

La situation créée par l'entreprise coloniale sioniste (expulsion et exil, discriminations, occupation et blocus), ce qu'on appelle Israël, ne peut pas exister sans le maintien de cette situation par la force. C'est l'Etat armé (et le désarmement de ses victimes) qui protège ce système qu'il faut boycotter. La distinction Israël / territoires palestiniens est une supercherie. Tout Israël est une colonie illégale.

C'est tout Israël qu'il faut boycotter.

2. L'appel au boycott

Nous appelons les personnes et les collectifs organisés à apporter tout le soutien possible au peuple palestinien. Un peuple auquel on a tout pris: sa terre, sa liberté, sa dignité ; un peuple auquel on veut de

surcroît prendre les seules choses qui lui restent: *le droit de résister* au sort qui lui est fait, le *droit de choisir librement* ses représentants.

Nous appelons au soutien de sa légitime résistance à une oppression qui n'est maintenue que par la force et la violence. Cette oppression ne peut être brisée qu'avec le démantèlement du **régime de discrimination** raciste, la fin de **l'occupation** et le retour des tous **les réfugiés** sur leurs lieux d'origine — toutes revendications clairement appuyées par le Droit international.

Nous appelons à interpeler le gouvernement belge quant à son manque d'implication dans la mise en œuvre de ce Droit. Mais nous pouvons tous déjà — parce cela ne dépend que de nous — contribuer au soutien du peuple palestinien en boycottant les produits en provenance de l'Etat sioniste. Nous pouvons le faire chaque jour pour les produits les plus courants, dans les grandes surfaces comme dans les petits commerces.

Important : l'origine des produits est souvent escamotée pour contourner le boycott. Nous pouvons les identifier par le code-barre suivant : **7 290**.

3. Quelques règles pour un Boycott efficace

Comme forme de solidarité avec le peuple palestinien, le boycott de l'Etat sioniste doit toucher tous les niveaux : économique, diplomatique, culturel (académique, sportif), etc. Le boycott économique ne dépend pas de longues démarches collectives auprès d'institutions nationales ou internationales, de gouvernements, de partis... Il a donc l'avantage d'être individuel et immédiat et quotidien. Sa mise en pratique a déjà commencé à produire des effets. Selon un sondage récent, 21% des exportateurs israéliens disent avoir subi un impact direct du boycott depuis le début de l'année 2009.

Règle 1 : commencer par le boycott économique.

Certaines franges du mouvement de solidarité pensent qu'il faut faire une distinction entre les « colonies illégales » et « l'Etat d'Israël » et appelle à boycotter uniquement les produits des colonies. C'est absurde ! L'Etat sioniste maintient par la force et la violence une partie des Palestiniens en exil (réfugiés) ; il soumet à la discrimination ceux qui sont restés sur place (« Arabes israéliens ») ; il soumet à la domination militaire coloniale tous les autres (Gaza-Cisjordanie). Les colonies ne sont qu'un aspect de l'oppression sioniste. C'est tout « l'Etat d'Israël » qui est une colonie illégale. Et il doit être boycotté comme tel. Point barre.

Règle 2 : boycotter tous les produits provenant de « l'Etat d'Israël ».

Les produits provenant de l'Etat sioniste sont normalement identifiables par le code barre **7 290**. Mais cela ne suffit pas de le

savoir. Sous la poussée du mouvement de boycott lui-même (ce qui est déjà un acquis), l'origine du produit est souvent escamotée : vente en vrac, emballage sous le code barre d'un autre pays, etc...

Règle 3 : dans le doute sur l'origine d'un produit, s'abstenir de l'acheter.

On trouve sur les sites ou sur les tracts des associations de solidarité des listes impressionnantes de produits à boycotter. Cela pourra se faire quand le boycott deviendra massif et institutionnel. Dans l'immédiat de telles listes sont tout simplement "ingérables" par un individu.

Règle 4 : se concentrer sur les distributeurs et les grandes marques

De nombreuses entreprises occidentales apportent une aide directe (dons) ou indirecte (collaborations, commandes...) au maintien et au renforcement de l'Etat sioniste. Les américaines sont plus actives que les européennes. Là aussi, il ne peut être question de les boycotter toutes.

Règle 5 : se concentrer sur quelques entreprises

Il s'agit des entreprises qui sont des symboles de l'hégémonie des Etats-Unis (Coca-Cola, MacDo, Disneyland, Marlboro, etc.) et d'entreprises que l'actualité met en avant (Dexia) –

4. Une lettre sur l'expérience du boycott à Liège

Bonjour Domi.,

J'espère que tu as reçu mon courrier du mardi 2. Pour les réunions de la Plateforme « Solidarité Belgique/Moyen-Orient » (tu as assisté à l'une d'elles), j'avais préparé aussi pour l'une des réunions suivantes un cadre de travail pour le Boycott. Il a été lu en réunion, mais n'a été ni discuté ni adopté. Je te l'envoie à toutes fins utiles, mais aussi parce que c'est à partir de ce cadre que nous (membres de l'Association Racines et Citoyenneté) avons mis sur pied un plan de travail concret.

Je suppose que tu as reçu le PV de notre dernière réunion de la « Plateforme » en question (23 juin). Pour le Boycott, il a été décidé de sensibiliser à la nécessité et à l'intérêt du boycott et de mobiliser pour le concrétiser : en alertant les radios « ethniques », en appelant les mosquées et autres associations et réseaux à relayer notre appel, en prenant contact avec les petits commerces « ethniques », etc. Comme tu peux le constater, il n'y rien ni sur Bierzet ni sur les grossistes. Pourquoi ?

- Pour les grossistes : ils sont les plus difficiles à convaincre parce qu'ils ont des intérêts matériels trop forts dans l'importation, mais si les acheteurs (plus faciles à convaincre) n'achètent pas les produits importés, les grossistes peuvent « danser sur leur tête ».

- Pour Bierzet : l'opération peut être médiatiquement intéressante, mais c'est à peu près tout. On peut très bien réussir de ce côté-là sans qu'il y ait un boycott réussi dans les faits. En outre, à mon avis, il faut éviter les activités qui nous isolent, qui ne nous rapprochent pas de la masse des gens sensibles à la question palestinienne.

J'en viens maintenant au plan de travail concret.

1°) campagne d'affichage de l'appel au Boycott (affiche A3 couleurs, et tract A4 en noir et blanc) : dans les mosquées, dans les Asbl-cafés, dans les petits commerces « ethniques » (pas seulement marchands de fruits et légumes mais aussi petite restauration). Pour la part de travail confié à *l'Association Racines et citoyenneté*, nous avons ciblé deux rues où il y a une forte concentration de toutes ces caractéristiques.

2°) campagne de contacts et explication : elle doit être menée de front avec la première. Il faut bien entendu, par exemple, rassurer chaque petit commerçant que le petit commerçant d'à côté boycottera aussi. Mais il faut surtout créer une dynamique où les gens (acheteurs comme vendeurs) se sentent acteurs et tisser des liens avec eux pour des activités de mobilisation et solidarité autres que le boycott. C'est un travail à moyen terme bien plus rentable que les « gesticulations » sans lendemain.

3°) créer un noyau de lutte bien organisé qui se charge des tâches, fait le bilan régulièrement, etc.

Nous avons déjà commencé un peu à mettre à exécution le plan, mais à titre d'essai, pour acquérir un peu d'expérience pour la suite. L'essentiel de la campagne, pensons-nous, devrait se faire à l'approche du ramadan, soit fin août-début septembre. Ce n'est évidemment pas l'idée que tu as de l'urgence. C'est un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes prêts à en discuter et attendons tes remarques.

Amitiés, Tahar

Sur le
Collectif de Solidarité avec le Peuple Palestinien
(Décembre 2017)

En décembre 2017 le président des Etats-Unis décide de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. A Liège, un Collectif s'est alors constitué pour réagir à cette décision et organiser une action. L'initiative n'a pas abouti, mais elle a laissé quelques documents utiles.

Démanteler l'Etat d'apartheid sioniste (projet de charte)

1. Le collectif a pour *objectif* de soutenir les luttes en Palestine pour a) le *démantèlement de l'Etat d'apartheid* sioniste et b) une Palestine une et indivisible, avec un Etat garantissant des droits égaux pour tous ses habitants (actuels ou réfugiés).

2. Dans la poursuite de cet objectif, le collectif utilisera tous les *moyens* disponibles dans le cadre légal de la Belgique.

3. Le collectif aura à cœur son *autonomie* par rapport à l'Etat, aux partis, aux associations et aux convictions philosophiques organisées.

4. Le collectif n'exclura pas la *collaboration* avec toutes les bonnes volontés, collectives ou individuelles, pour réaliser des activités conformes à l'esprit de cette charte.

5. Le collectif est une association de fait ouverte à toutes celles et tous ceux qui *adhèrent* à cette charte, *cotisent* régulièrement et *participent* à la réalisation des activités.

6. Pour les prises de décisions, les membres chercheront le *consensus*, sans exclure un **vote** à la majorité des deux tiers.

7. Le collectif comptera principalement sur ses membres et sympathisants pour le *financement* de ses activités (dons, cotisations...)

Définitions utiles (annexe à la charte)

1. *Sionisme* -- Le sionisme est un mouvement politique né à la fin du 19^e siècle qui s'est donné pour but d'établir un « foyer national » en Palestine dans lequel seraient rassemblées les Juifs du monde entier. Sa réalisation implique :

a) l'expulsion des autochtones par la force et la violence ;

b) le racisme qu'elle partage avec l'idéologie coloniale : Il y a la « race supérieure » (les Juifs) qui ont tous les droits et les « sous-humains » (les Arabes) qui ne comptent pas et qui peuvent être dépossédés de leurs terres, expulsés ou tués ;

c) l'insertion dans l'entreprise coloniale britannique au Moyen-Orient en épousant ses intérêts pour s'en assurer la protection.

2. *Nettoyage ethnique* -- Le nettoyage ethnique (également désigné comme « épuration » ou « purification » ethnique) est un terme désignant une politique et une pratique visant à faire disparaître d'un territoire un groupe en fonction de son identité ethnique et en utilisant la force ou l'intimidation. Ce terme peut aussi bien désigner l'émigration forcée, le transfert de populations ou la déportation, la stérilisation de masse, le viol des femmes, voire le génocide d'une communauté préalablement discriminée sur base de critères religieux, linguistiques, sociaux, idéologiques, stratégiques ou une combinaison de ces critères. (Wikipedia)

3. *Apartheid* -- Le crime d'apartheid est défini comme tout acte inhumain de caractère analogue à d'autres crimes contre l'humanité commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur n'importe quel autre groupe racial. (Résolution 3068 XXVIII de l'assemblée générale de l'ONU, 30 novembre 1973). En mars 2017, le CESA, une commission régionale de l'ONU chargée des questions de développement dans le monde arabe, publie un rapport officiel indiquant qu'« Israël est coupable de politique et de pratiques constitutives du crime d'apartheid ». À la suite des pressions d'Israël et des États-Unis, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a fait dépublier ce rapport.

Non à l'Etat d'apartheid sioniste (projet de pétition)

Début décembre, le président des Etats-Unis a décidé de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Etat sioniste et d'y déplacer l'ambassade de son pays. Cette décision confirme l'engagement de longue date des Etats-Unis dans l'oppression et la dépossession des Palestiniens : protection de l'Etat sioniste dans les instances internationales, aide financière et militaire massive, encouragement du nettoyage ethnique à Jérusalem et en Cisjordanie (les dons privés américains aux colons sont fiscalement déductibles), etc.

Les pays de l'Union européenne (dont la Belgique) ont désapprouvé la décision de Trump, Mais en même temps ils ne cessent de donner à l'Etat sioniste les moyens de son arrogance : statut de presque Etat membre, échanges commerciaux intenses, ventes et achats d'armes, échanges culturels et scientifiques, etc.

Lors de sa dernière visite à Washington, le président non-élu de la prétendue « Autorité palestinienne », a loué la « sagesse » de Trump et lui a dit : « *M. le président, avec vous, nous avons de l'espoir* ». Maintenant qu'il a reçu une gifle magistrale, « l'Autorité palestinienne » apparaît encore plus clairement pour ce qu'elle n'a

jamais cessé d'être : la succursale de la police et de l'armée sionistes pour réprimer les Palestiniens qui résistent au sort qui leur est fait.

Le peuple palestinien, lui, a compris le sens de la décision de Trump. Et, comme il l'a fait contre le contrôle électronique de l'accès à l'esplanade des mosquées à Jérusalem il y a quelques mois, il est encore descendu dans la rue pour dire sa détermination à ne pas se laisser faire. Sur cette voie, il a plus que jamais besoin de la solidarité de toutes les personnes éprises de justice. Et celle-ci n'est possible qu'avec :

- 1) le démantèlement de l'Etat d'apartheid sioniste,
- 2) l'établissement d'un Etat garantissant des droits égaux pour tous les habitants, actuels et réfugiés - dans une Palestine une et indivisible avec une capitale une et indivisible.

Analyse de l'orientation qui a prévalu dans le Collectif

Le mot d'ordre qui prévaut actuellement, dans la commission boycott et celle du rassemblement, est de « *Faire revenir Trump sur sa décision parce qu'elle est illégale* ». Je suis en profond désaccord avec ce mot d'ordre. Il n'est pas correct parce que, fondamentalement,

1°) il dévie le soutien à la résistance palestinienne à l'Etat sioniste (le principal) vers la contestation de la politique extérieure de l'un des soutiens de cet Etat (le secondaire) ;

2°) il dévie la lutte pour ce qui est juste vers la lutte pour ce qui est légal (or, tout ce qui est légal n'est pas forcément juste et tout ce qui est juste n'est pas forcément légal).

3°) il dévie le soutien à la résistance palestinienne contre l'avancée réelle et multiforme de l'emprise sioniste sur l'ensemble de la Palestine et le soutien réel et multiforme des Etats-Unis à cette avancée, vers la seule contestation d'un symbole de ce soutien.

4°) le plan de boycott qui accompagne le mot d'ordre dévie l'idée du boycott principalement des produits de l'Etat sioniste (avec un plan de longue haleine à étapes : allant de l'individuel au collectif, du local au national, de l'économie à la diplomatie et la culture) vers le boycott d'un seul produit non de cet Etat mais de l'un de ses soutiens.

Secondairement, le mot d'ordre pose aussi problème parce qu'il contredit la charte du Collectif. Celle-ci parle d'une Palestine indivisible, alors que le mot d'ordre implique la division de la Palestine. La « légalité internationale » actuelle protège « l'existence de l'Etat d'Israël », elle divise la Palestine et Jérusalem : seule Jérusalem-Est est considérée comme « occupée » par cette légalité.

Comptes-rendus (2002-2008)

AL-ASAAD Mohammed, *Mémoire d'un village palestinien disparu*, (traduit de l'arabe), commenté par J. Algazy, Paris, Albin Michel, Collection « Histoire à deux voix », 2002, 168 p.

On trouve sous ce titre deux textes. Il y a d'abord *Les enfants de la rosée*, la traduction du récit poétique d'Al-Asaad, *atfâl al-nada* (Londres, Riad El Rayyes, 1991). Il y a ensuite *Ici se trouvent leur passé, leur présent et leur futur*, le commentaire d'Algazy sur ce même récit.

Durant la guerre de 1948, des milliers des palestiniens, terrorisés par les massacres perpétrés par les sionistes (comme à Deir Yassine, Majd al-Drum...) quittent précipitamment leurs villages. D'autres milliers sont expulsés par la violence. La politique des dirigeants sionistes - comme l'affirment sans vergogne leurs documents officiels de l'époque - était de faire en sorte que les localités occupées soient vidées de leurs habitants arabes. Au cours des années suivantes, pour empêcher les réfugiés de revenir dans leurs maisons, l'Etat sioniste a détruit plus de 400 villages. Le principe proclamé et appliqué était de « *Ne pas rendre un seul pouce de terre, ne pas accepter le retour d'un seul réfugié* » (p. 43). Imm al-Zinat est l'un de ces villages détruits et se trouvait non loin de Haïfa. Et c'est là qu'est né l'auteur des *Enfants de la rosée*. Au moment des faits, il est en pleine enfance. Puisant dans sa mémoire et celle des villageois, il retrace le vécu de la guerre, de la défaite, de la fuite ou de l'expulsion. Mais, l'auteur ne le fait cependant pas en racontant une histoire qui se suit, mais en précédant par petites touches successives qui évoquent un membre de sa famille, un habitant du village ou un incident du conflit.

C'est ainsi qu'il évoque : les Juifs autochtones qui, parlant des Juifs nouveaux-venus, soupiraient auprès des villageois : « *nous voulons que vous restiez, nous n'aimons pas ces étrangers* » (p. 48) ; son oncle « *perpétuellement en arme* » qui alla voir un Anglais de Haïfa pour comprendre pourquoi il devait partir de chez lui après la résolution de l'ONU sur le partage. L'Anglais essaya de simplifier pour lui : « *C'est une question qui te dépasse, un problème entre Etats. Ils se sont mis d'accord et tu ne peux que partir* » (p. 30) ; sa mère qui n'a jamais pu faire le deuil de son fils aîné. Instruit en anglais, il comprit le dessein colonial sioniste, prit les armes et mourut au combat ; son père qui refusa de dire à qui appartenait le fusil jeté dans les fourrés par son frère. Pendant l'interrogatoire, il se fit casser deux côtes par le milicien sioniste qui accompagnait les Anglais qui ont encerclé le village. La

prison le réconcilia avec sa femme (qui lui en voulait de ne pas avoir protégé leur fils aîné) et lui rendit sa fierté : « *ils n'ont pas pu lui arracher un mot sur le fusil, même s'il ne dissimulait pas sa colère contre son frère* » (p. 28).

L'auteur évoque aussi le Cheikh Hamza, le villageois diplômé d'al-Azhar, vaincu et ne comprenant pas pourquoi, le vieux soldat turc du village, l'instituteur, le valet de ferme, etc. Et peu à peu prend forme l'image, vécue de l'intérieur, de ce qu'a été la tragédie et la grandeur de ces paysans palestiniens devenus tout à coup des étrangers dans leur propre pays et qui, impitoyablement, ont été poussés vers la mort, la folie ou l'exil. Pour cela, malgré quelques passages un peu répétitifs, un livre à lire! Le commentaire de Joseph Algazy est également remarquable.

Sylvain CYPEL, *Les Emmurés. La société israélienne dans l'impasse*, Paris, La Découverte, 2005, 440 p.

Depuis quelques années, les livres s'adressant à l'opinion occidentale et qui mettent à mal la propagande sioniste se sont multipliés. Depuis quelques années aussi, et surtout, se sont multipliés les livres de ce genre écrits par des Israéliens ou des ex-Israéliens, ce qui leur donne plus de crédit : Pappé sur l'expulsion des Palestiniens en 1948, Hass sur l'occupation à Gaza, Eldar et Zertal sur les colonies en Cisjordanie, Warschawski sur la répression des opposants juifs au sionisme, etc.

Le livre de Cypel est une nouvelle contribution dans ce cadre. L'auteur a vécu 12 ans sur place et a été journaliste du journal *Le Monde*. Il a donc de la réalité qu'il décrit une connaissance directe, interne et prolongée. Mais il a, en même temps, suffisamment de distance pour l'analyser avec peu de parti-pris. Son livre a pour objet principal la mentalité avec laquelle les Israéliens vivent leur rapport aux Palestiniens, l'insensibilité aux souffrances qu'ils ont infligées et infligent à ces derniers. Le premier élément qu'il retient est le mécanisme habituel qui a pour fonction de garder une bonne image de soi : s'ériger continuellement en agressé, en victime. Le deuxième élément est une implication du premier. Il s'agit de la négation de la réalité du passé comme du présent : l'expulsion des palestiniens, les discriminations, l'occupation et la répression. Pour la démonstration, l'auteur analyse la polémique sur le massacre de Tantoura (1) suscitée par la thèse d'histoire de Teddy Katz (le massacre n'a pas eu lieu parce que l'auteur n'a pas de crédit), la question des réfugiés (les palestiniens n'existaient pas, donc les réfugiés non plus), le sentiment de supériorité (les Palestiniens sont des « animaux dangereux », il n'y a pas d'autre choix que de les mater et de les dominer), les études

orientalistes israéliennes (les Palestiniens n'ont pas d'identité ou d'aspiration nationales), l'enseignement de l'histoire (il n'y a pas eu d'expulsion, mais uniquement « *des départs volontaires* », pas de Palestiniens, mais des « *Arabes qui vivaient en Eretz Israël* », pas de Palestine mais « *l'Eretz Israël mandataire* », etc...).

La deuxième partie du livre analyse les changements intervenus dans cette mentalité à la suite de deux événements majeurs : l'occupation du reste de la Palestine en 1967 et l'impact des deux *intifadas* (1987 et 2000). Outre la confiscation graduelle des terres, l'occupation a eu pour principale conséquence d'installer l'armée sioniste dans le quotidien brutal de toute armée d'occupation face à une population désarmée. Graduellement, cette occupation a ainsi poussé une partie des Israéliens vers l'extrême droite religieuse pour légitimer tant les confiscations (cette terre est à nous, Dieu nous l'a donnée) que les méthodes qu'impliquait leur mise en œuvre (brimades, humiliations, arrestations, brutalités, torture institutionnalisées...). L'auteur parle d'« *algérisation* » et de « *pied-noirisation rampante* » de la société israélienne avec ce que cela implique de racisme, d'apartheid et de mise en état de siège ininterrompue des occupés pour les faire renoncer par la force à leur désir d'indépendance.

Or, en même temps et en sens inverse, la réalité de cette occupation mettait mal à l'aise une partie croissante d'autres Israéliens et donnait naissance à ce que l'auteur appelle le « *camp moral* ». On y trouve de tout : de l'ONG B'Tselem (qui s'occupe des droits de l'homme dans les territoires occupés) aux *refuzniks* (les soldats qui refusent de servir dans ces mêmes territoires). Le point commun à tous c'est, écrit Cypel, le « *refus d'être associés à la dérive ethniciste de leur société, un sentiment de honte de ce qu'il advient d'elle* ». D'où l'opposition à la « *sale guerre* », au tout sécuritaire, le refus de « *la guerre des colons* » (par opposition à une guerre de défense, de survie), la prise de conscience du problème des réfugiés, le rejet des inégalités et des discriminations imposées aux Palestiniens. D'où, surtout, l'ampleur du phénomène de ceux qui quittent Israël — des jeunes pour la plupart, et souvent pour simplement pouvoir vivre « *normalement* », après avoir vainement essayé d'ignorer ce qui se passe tout près d'eux, tous les jours : la souffrance des palestiniens.

En conclusion, « *l'impasse de la société israélienne* » peut être résumée ainsi : (a) ou bien reconnaître le tort fait aux Palestiniens expulsés, renoncer aux discriminations et à l'occupation mais, ce faisant, accroître les tensions internes (avec l'extrême droite religieuse) et faire son deuil du rêve sioniste d'un « *Etat juif sur l'ensemble d'Eretz Israël* » ; (b) ou bien maintenir une situation injuste par la force et la violence, mais, ce faisant, éloigner la perspective d'une vie « *normale* », accroître tout autant les tensions internes (cette fois avec le *camp moral*)

et être confronté à un isolement international conjugué à une plus grande et dangereuse dépendance vis-à-vis des seuls États-Unis. Dans tous les cas, la rupture de la cohésion interne semble irréversible. C'est cela la réalité de l'impasse et l'auteur réussit remarquablement à nous la rendre proche.

SIGNOLES Aude, *Les Palestiniens*, Paris, Editions Le Cavalier bleu, coll. « Idées reçues », 2005, 128 p.

Le principe de la collection « Idées reçues » est de s'emparer, sur un thème donné, de « vérités » acceptées sans discussion par beaucoup de gens, souvent suite au matraquage médiatique, et de les mettre à l'épreuve des faits. C'est ce que fait l'auteure pour la question palestinienne en partant de trois thèmes : histoire, société et vie quotidienne, vie politique et diplomatique. Pour chacun, elle confronte une dizaine d'idées reçues aux faits auxquels, presque toujours, ces idées ne résistent pas. Exemples d'idées reçues examinées : Les Palestiniens « ont quitté leurs terres à l'appel des gouvernements arabes en 1948 », « ont toujours lutté par le terrorisme », « Les accords d'Oslo ont donné un Etat aux Palestiniens », etc..

Écrit avec clarté et concision, le résultat est excellent. Ce livre est à conseiller vivement (ou à offrir) à tous ceux qui veulent s'initier au problème, qui veulent vraiment comprendre en allant au-delà de ce que disent les médias. Il vient utilement s'ajouter à deux autres excellents outils d'initiation : *Les Palestiniens dans le siècle* d'Elias Sanbar (Gallimard, 1988) et *Israël-Palestine : vérités sur un conflit* d'Alain Gresh (Fayard, 2002). Le livre sera également utile à tous ceux qui sont déjà acquis à la cause. Ils y trouveront des argumentaires serrés pour mieux la défendre.

John MEARSHEIMER et Stephen WALT, *Le Lobby israélien*, 2006, Disponible sur le net à l'adresse : www.ism-france/news/article.php?id=4471&type=analyse&lesujet=sionisme – L'article est inspiré de l'ouvrage des mêmes auteurs, *Le Lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine*, Paris, La Découverte, 2007. (Traduit de l'anglais)

S.N.A., « Israël/États-Unis : Qui est le maître ? », *Bulletin de Comaguer* (Comprendre et agir contre la guerre, Marseille), n°15, semaine 36, 2006. Disponible sur internet à l'adresse : www.michelcollon.info/articles.php?dateaccess=2006-09-07%2007=32:01&log=invites

Voici deux articles complémentaires sur les relations entre le sionisme et les gouvernants des États-Unis, avec une information de

grande qualité. Le premier montre que le soutien quasi inconditionnel que les Etats-Unis apportent à l'Etat sioniste porte préjudice aux intérêts nationaux des Etats-Unis : il « complique les relations de l'Amérique avec le monde arabe », handicape la lutte contre le « terrorisme » en maintenant des situations d'injustice qui le favorisent et rend peu crédible le discours sur la démocratie ou la non-prolifération nucléaire. Il montre ensuite qu'aucune raison morale ou de stratégie régionale ne justifie le niveau remarquable de ce soutien et l'explique par « le pouvoir inégalé du lobby israélien » aux Etats-Unis et par le manque de discernement de l'administration.

Le deuxième article fait le même constat et propose la même explication - la puissance du lobby sioniste (2) - dont il fait une description impressionnante : institutions, finances, méthodes de pressions, activités de « formatage de l'opinion », alliance avec la droite protestante et résultats : pour l'Etat sioniste, une aide financière et militaire colossale, un soutien diplomatique assurant l'impunité et des accords commerciaux avantageux. L'efficacité de ce lobby est en partie expliquée par le contexte institutionnel des Etats-Unis : l'Etat y est faible, les élus précaires (ils dépendent pour leur élection des collectes d'argent auprès des riches) et les juges fragiles (car continuellement renouvelés par voie électorale). Il en résulte que la politique du gouvernement est l'expression des intérêts de lobbies qui peuvent s'attacher les services des élus ou des gouvernants. La démocratie américaine est en réalité « un système où la corruption est normale et légale ».

On en arrive donc à ceci : « l'influence déterminante » du lobby sioniste sur la politique extérieure des Etats-Unis est expliquée par la puissance de ce lobby, mais les raisons de cette puissance, elles, restent mystérieuses. C'est qu'on oublie une chose importante : les intérêts économiques dans le cadre de l'hégémonie américaine et les intérêts politiques qui en résultent pour le super-lobby, celui des grandes multinationales (dont les individus du lobby sioniste font partie intégrante). Ce sont ces intérêts qui déterminent les rapports (faits de protection et d'utilisation) des Etats-Unis avec l'Etat sioniste. Le lobby peut augmenter la marge de manœuvre de l'Etat sioniste dans le cadre de ces rapports, mais il ne peut en déterminer ni la nature ni l'orientation. Il ne tire donc sa puissance ni de la corruption du système américain (simple facteur favorable valable pour tous les lobbies) ni de « l'aveuglement » des gouvernants, mais de son insertion dans les intérêts du super-lobby. Ce dernier continuera d'avoir dans l'ensemble la même politique, même sans le lobby sioniste. Il en sera ainsi tant que les inconvénients du soutien inconditionnel au sionisme seront jugés moins graves que les risques de l'affaiblissement d'un allié sûr. Simple calcul : s'il change, le lobby sioniste n'y pourra rien !

Jimmy Carter, *Palestine : la paix ou l'apartheid*, Paris, Editions de l'Archipel, 2007, 240 p. (Traduit de l'anglais)

Paru en anglais en 2006, le livre de l'ancien président des Etats-Unis (1977-1981) a fait l'objet d'attaques violentes de la part du Lobby sioniste aux Etats-Unis. Ce dernier a traité l'auteur de tout : « ami des tyrans de gauche », « antisémite », « diaboliseur d'Israël », etc. Ce qu'il dit est pourtant très modéré. Il compare la situation en Palestine à l'apartheid en Afrique du sud (sans d'ailleurs relever tous les points de comparaison) et formule des conditions de paix qui sont largement favorables à l'Etat sioniste : des garanties sur la sécurité de l'Etat d'Israël (pas sur la sécurité des occupés), la fin des violences des Palestiniens (pas de celles de l'occupant) et l'octroi d'un Etat aux Palestiniens (sans retour des réfugiés).

Or, même des propositions aussi modérées sont inacceptables pour le mouvement sioniste. Son objectif (s'emparer et dominer l'ensemble de la Palestine) est en effet incompatible avec une quelconque reconnaissance des droits des Palestiniens (en partie reconnus par la troisième condition de Carter). Et c'est la raison de la colère du Lobby. Mais ce qui est intéressant c'est que le livre de Carter s'est très bien vendu aux Etats-Unis mêmes. Ce qui reflète le changement qui est en train de s'opérer dans l'opinion publique américaine (après celle de l'Europe) sur la question palestinienne. Il a au moins ce mérite.

Ilan PAPPÉ, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2008, 395 p. (traduit de l'anglais)

A la fin de 1947, La Palestine compte près de 2 millions d'habitants. Un tiers sont des Juifs palestiniens ou venus d'Europe sous l'impulsion du mouvement de colonisation sioniste. Les deux autres tiers sont des Arabes palestiniens (chrétiens ou musulmans). La résolution 181 des Nations Unies de novembre 1947 décide sa partition en trois territoires. Dans le premier et le plus étendu, les Juifs seraient légèrement majoritaires. Dans le second, les Arabes seraient très majoritaires. Le troisième, moitié des uns et moitié des autres, est zone neutre et mis sous autorité internationale. Un an plus tard, il n'y a plus de zone neutre (Jérusalem est divisée en deux) et il n'y a pas d'Etat « arabe », car son territoire est en partie passé sous l'autorité du Royaume de Jordanie ou de l'Egypte. Un an plus tard, un « Etat d'Israël » est installé sur 78 % du territoire. 800.000 Palestiniens du nouvel Etat se retrouvent réfugiés dans les pays avoisinants, en Cisjordanie, à Gaza et à l'intérieur du nouvel Etat (les déplacés réinstallés dans d'autres villages s'ils renoncent à leurs propriétés dans leurs villages d'origine).

Les historiens officiels du sionisme ont largement diffusé les mythes selon lesquels ces « Arabes » avaient fui sans y être

directement contraints, qu'ils étaient partis suite à l'appel des radios arabes qui promettaient que le départ serait provisoire, etc. Ce qu'on appelle les « nouveaux historiens israéliens », toutes tendances confondues, ont depuis une quinzaine d'années battu en brèche ces mythes : il n'y a jamais eu d'appel des pays arabes, il n'y a jamais eu de départs de plein gré. Mais nombre d'entre de ces historiens, pour justifier l'injustifiable, se sont alors réfugiés derrière un autre mythe : les « aléas de la guerre ».

D'où l'importance du livre d'Ilan Pappé. Il pointe la responsabilité du sionisme en ce qu'il impliquait dès le départ la nécessaire expulsion des Palestiniens. S'appuyant sur les archives de l'Etat sioniste, des journaux personnels, des témoignages directs, il démontre de façon irréfutable que le « départ » des Palestiniens est le résultat de l'application d'un plan mûrement réfléchi par les dirigeants sionistes et appelé le plan « Dalet ». Son but : procéder à l'expulsion délibérée et systématique des Palestiniens de leur patrie - un « nettoyage ethnique » tel que défini et condamné par le droit international. Ils ont bénéficié pour cela d'un accord secret avec le roi de Jordanie et de la complicité au moins passive de la puissance mandataire (Royaume Uni). Ils ont bénéficié aussi de la supériorité militaire de leurs milices, supériorité qui leur a permis (par la violence, par l'intimidation, par la terreur résultant de massacres ciblés de villageois) de pousser au départ une population sans défense.

Les historiens palestiniens ont depuis longtemps - partiellement au moins - démontré tout cela. Maintenant que les faits sont entérinés par des « historiens israéliens » eux-mêmes et de façon magistrale par Ilan Pappé, plus personne - s'il est intellectuellement honnête - ne pourra plus parler des réfugiés palestiniens de la même manière. Plus personne - si toutes les détresses humaines se valent à ses yeux - ne pourra s'opposer à leur droit de rentrer chez eux en Palestine et non dans un « Etat juif », c'est à dire un Etat où les « Arabes » sont des sous-citoyens dans leur propre pays, parce qu'ils n'ont pas la bonne étiquette (« être juif »).

C'est cette exigence de citoyenneté qui, entre autres, ressort de cet extrait de la préface de l'auteur : « *Cet ouvrage n'est expressément dédié à personne, mais je l'ai écrit d'abord et avant tout pour les Palestiniens victimes du nettoyage ethnique de 1948. Beaucoup sont des amis et des camarades, beaucoup d'autres sont pour moi des anonymes, mais, depuis que j'ai eu connaissance de la Nakba, je n'ai cessé de porter avec moi leur souffrance, leur perte, leurs espoirs. Ce n'est que quand ils reviendront que je sentirai enfin clos, comme nous le souhaitons tous, le chapitre de la catastrophe, ce qui nous permettra à tous de vivre dans la paix et l'harmonie en Palestine* » (p. 8).

Sur cette voie, le livre d'Ilan Pappé est incontournable !

Shlomo SAND, *Comment le peuple juif fut inventé*, Paris, Fayard, 2008, 446 p. (Traduit de l'hébreu).

Parallèlement au mythe de « *la terre sans peuple pour un peuple sans terre* », Les historiens du sionisme ont largement diffusé le mythe selon lequel les réfugiés palestiniens sont partis de leur plein gré. Ce qu'on appelle les « nouveaux historiens israéliens » ont démontré, faits à l'appui, que les Palestiniens ont été massivement et violemment expulsés selon un plan mûrement réfléchi par les dirigeants sionistes.

Autre mythe fondateur du sionisme : celui qui prétend qu'un « peuple » juif ou qu'une « nation » juive vivait sur la terre de Palestine depuis plus de deux mille ans et qu'il a ensuite été poussé à l'exil par les Romains et dispersé. Il a néanmoins continué à être uni et à aspirer au retour sur « la terre de ses ancêtres ». L'établissement de « l'Etat d'Israël » au vingtième siècle est alors présenté comme la réalisation de cette aspiration. Shlomo Sand, met magistralement à mal ce mythe aussi. Au terme d'une enquête historique rigoureuse, il montre en effet que la majorité écrasante des Juifs n'ont pas quitté la Palestine et se sont assimilés par les conversions successives au christianisme puis à l'islam. L'essentiel donc de ce qu'on appelle la « diaspora en exil » est constitué de populations autochtones convertis au judaïsme. L'idée de « retour » qui fonde le projet sioniste tombe donc à l'eau. Le livre accentue ainsi l'impasse du sionisme politique : des Russes, Polonais, Allemands, Français immigrèrent en Palestine et prétendent considérer les natifs - les Palestiniens, toutes religions confondues - comme des étrangers.

Dans le cadre de la contestation intellectuelle du sionisme par les israéliens eux-mêmes, ce livre est un jalon majeur. Fait significatif : la version en hébreu de ce livre s'est vendue comme des petits pains en « Israël » et la traduction française a déjà dû être rééditée à trois reprises en moins de deux mois !

Notes

(1) le 23 mai 1948, des troupes d'élites sionistes prennent d'assaut le village palestinien de Tantoura (près de Haïfa) et, alors que les villageois s'étaient rendus, assassinent de sang-froid plus de 80 d'entre eux, préalablement obligés de creuser eux-mêmes la fosse commune où ils seront jetés. Les autres seront expulsés. Les massacres du même genre se comptent par dizaines et leur écho a joué un rôle important dans la fuite de milliers d'autres villageois.

(2) Cette qualification est plus exacte que celle de « lobby juif » car ce lobby ne touche que 2 millions sur les 6 millions de Juifs des Etats-Unis et, en revanche, implique des milliers de non-juifs.

